



Vienne

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-097

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2021

Sommaire

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE /

- 86-2021-05-31-00003 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°86-2021-02-26-0001 en date du 26 février 2021 portant désignation des centres de vaccination expérimentaux MODERNA contre la COVID 19 dans le département de la Vienne - Prolongation de délai (6 pages) Page 4
- 86-2021-06-01-00001 - Arrêté préfectoral portant désignation d'un centre de vaccination pour une opération spécifique de vaccination dans le département de la Vienne à CHATELLERAULT (6 pages) Page 11

DDETS /

- 86-2021-05-28-00005 - Arrêté n°2021/DDETS/PISE/SAML/053 portant modification de la composition de la commission de médiation du département de la Vienne (5 pages) Page 18
- 86-2021-05-05-00001 - Décision 2021-012-DDETS donnant subdélégation de signature en matière d'inspection du travail (8 pages) Page 24

DDT 86 / Eau et Biodiversité

- 86-2021-05-27-00002 - Arrêté Préfectoral concernant la réfection du pont de l'Abbaye du Pin sur la Boivre à Béruges (6 pages) Page 33
- 86-2021-05-11-00012 - Récépissé de déclaration concernant la création d'un embarcadère en rive droite de la Vienne à Dangé St-Romain (4 pages) Page 40

DDT 86 / Education routière

- 86-2021-05-31-00001 - Arrêté n°2021-DDT-SPRAT-ER-376 en date du 26 mai 2021 portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé : SHAKA SCHOOL sise à Poitiers. (2 pages) Page 45

PREFECTURE de la VIENNE /

- 86-2021-05-26-00006 - Arrêté N°2021-DCL-BFLCBCB en date du 26/05/21 portant dissolution de la régie de recette auprès de la police municipale de la commune de CIVRAY (2 pages) Page 48

PREFECTURE de la VIENNE / DCL

- 86-2021-05-31-00002 - Arrêté n° 2021 DCL/BER 216 en date du 31 mai 2021-Modifiant l'arrêté 2021 DCL/BER- 211 en date du 26 mai 2021 instituant dans le département de la Vienne les bureaux de vote à partir du 1er janvier 2021 (23 pages) Page 51
- 86-2021-05-26-00008 - Arrêté n° 2021 DCL/BER- 212 bis en date du 26 mai 2021 modifiant l'arrêté n°2021 DCL/BER- 212 en date du 26 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département de la Vienne suite au renouvellement intégral des conseils municipaux (2 pages) Page 75

SDJES /

86-2021-05-21-00001 - Arrêté N°2021/DSDEN/SDJES/03 en date du
21/05/2021 portant renouvellement de la composition du CDJSVA (4 pages) Page 78

UDAP /

86-2021-05-28-00004 - Autorisation de travaux sur immeuble situé dans un
site classé pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre
chargé des sites (2 pages)

Page 83

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2021-05-31-00003

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°86-2021-02-26-0001 en date du 26 février 2021 portant désignation des centres de vaccination expérimentaux MODERNA contre la COVID 19 dans le département de la Vienne - Prolongation de délai

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 86-2021-02-26-0001 en date du
26/02/2021**

Portant désignation des centres de vaccination expérimentaux MODERNA contre la COVID19
dans le département de la Vienne – Prolongation de délai

La Préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1, L.3131-8, L. 3131-16 et
L. 3131-17 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU la loi 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire
et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret 2015-165 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la
nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame
Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoit ELLEBOODE en qualité de
directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

VU les décrets n°2021-10 du 7 janvier 2021 et n°2021-272 du 11 mars 2021 modifiant les décrets
n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures
générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence
sanitaire ;

VU le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020
et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire
face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'avis du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine en date du
31 mai 2021 ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;
que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de
livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées
ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ;

CONSIDERANT l'article 28 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui dispose que « les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation peuvent accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er, pour l'organisation des dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination » ;

CONSIDERANT que l'article 53-1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par décret n°2021-152 du 12 février 2021 organise la campagne de vaccination contre la Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'aux termes du II de l'article 53-1 décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 précité « Les dépositaires peuvent livrer les vaccins aux grossistes répartiteurs, aux pharmacies d'officine, aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, des hôpitaux des armées, de l'Institution nationale des invalides, des groupements de coopération sanitaire, des groupements de coopération sociale et médico-sociale, des établissements sociaux et médico-sociaux, des services départementaux d'incendie et de secours, du bataillon de marins-pompiers de Marseille et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi qu'aux centres mentionnés au VIII bis du présent article. Les grossistes répartiteurs peuvent également livrer les vaccins aux organismes mentionnés à l'alinéa précédent. Les pharmacies d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique, les pharmacies à usage intérieur peuvent approvisionner en vaccins tous établissements de santé, groupements, établissements sociaux et médico-sociaux, les services départementaux d'incendie et de secours, le bataillon de marins-pompiers de Marseille et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi que les centres et équipes mobiles mentionnés au VIII bis du présent article » ;

CONSIDERANT que l'article 53-1 VI du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prévoit que « tout professionnel de santé, exerçant ses fonctions à titre libéral ou non, ou tout étudiant en santé, peut participer à la campagne vaccinale dans la limite de ses compétences en matière de vaccination telles qu'elles résultent des dispositions des quatrième et sixième parties du code de la santé publique » ;

CONSIDERANT qu'aux termes du VIII bis de l'article 53-1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 précité « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

CONSIDERANT qu'aux termes du VIII ter de l'article 53-1 décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 précité « Les professionnels mentionnés à l'annexe 6 peuvent injecter les vaccins dont la liste figure aux I et II de l'annexe 4 à toute personne, à l'exception des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection, sous la responsabilité d'un médecin pouvant intervenir à tout moment, à condition qu'ils aient suivi une formation spécifique à la réalisation de cet acte, dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins » ;

CONSIDERANT que la circulaire n° 6241-SG du 12 janvier 2021 du Premier ministre relative à l'accélération de la campagne de vaccination et mise en place de centres de vaccination rappelle que le déploiement de la campagne de vaccination constitue une priorité absolue de l'Etat ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai pour procéder aux dernières 2èmes injections pour des personnes ayant reçu leur première injection dans le cadre des centres expérimentaux de Vivonne et Usson du Poitou ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet de la préfète de la Vienne ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

- L'autorisation du centre expérimental de la MSP d'Usson-du-Poitou est prolongée jusqu'au 6 juillet 2021
- L'autorisation du centre expérimental de la MSP de Vivonne est prolongée jusqu'au 13 juillet 2021

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 31 mai 2021

La Préfète de la Vienne,



Chantal CASTELNOT

Délégation départementale de la Vienne

A Poitiers, le 31 mai 2021

AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA DESIGNATION DE CENTRES DE VACCINATION EXPERIMENTAUX MODERNA CONTRE LA COVID-19 DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département afin de fonder les décisions que ce dernier serait amené à prendre en vue la mise en œuvre de la campagne vaccinale.

La proposition faite par la Préfète de département de la Vienne est de prolonger l'autorisation des centres de vaccination expérimentaux MODERNA d'Usson du Poitou et de Vivonne afin de pour procéder aux dernières 2èmes injections pour des personnes ayant reçus leur première injection dans le cadre des centres expérimentaux :

- L'autorisation du centre expérimental de la Maison de santé Pluriprofessionnelle d'Usson-du-Poitou, Salle omnisport (Espace Arnaud Lepercq), Chemin du désert, 86350 USSON-DU-POITOU est prolongée jusqu'au 6 juillet 2021
- L'autorisation du centre expérimental de la Maison de santé Pluriprofessionnelle Synergie SantéViv', 5 Place des Tilleuls, 86370 VIVONNE est prolongée jusqu'au 13 juillet 2021

Cette proposition s'inscrit dans l'axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 et l'enjeu sanitaire de la protection rapide des populations de ce département. Elle permet en outre de renforcer l'offre de vaccination sur le département. Ainsi cette proposition est de nature à apporter une réponse supplémentaire et adaptée à la mobilisation qu'impose la situation en termes de vaccination.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'ARS émet un avis favorable à la proposition de la Préfète de département.

**P/ Le Directeur Général et par délégation,
La Directrice
de la délégation départementale de la
Vienne**


Dolorès TRUEBA DE LA PINTA

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2021-06-01-00001

Arrêté préfectoral portant désignation d'un
centre de vaccination pour une opération
spécifique de vaccination dans le département
de la Vienne à CHATELLERAULT

Arrêté préfectoral

Portant désignation d'un centre de vaccination pour une opération spécifique de vaccination dans le département de la Vienne à Châtellerault

La Préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 3131-1, L. 3131-8, L. 3131-16 et L. 3131-17 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU la loi 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret 2015-165 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoit ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

VU décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'avis du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} juin 2021 ;

VU la proposition de la Mairie de Châtellerault de participer au déploiement de la stratégie vaccinale ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des opérations ponctuelles puissent être réalisées sur le territoire ;

CONSIDERANT l'article 28 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui dispose que « les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation peuvent accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er, pour l'organisation des dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination » ;

CONSIDERANT que l'article 53-1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par décret n°2021-152 du 12 février 2021 organise la campagne de vaccination contre la Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'aux termes du II de l'article 53-1 décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 précité « Les dépositaires peuvent livrer les vaccins aux grossistes répartiteurs, aux pharmacies d'officine, aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, des hôpitaux des armées, de l'Institution nationale des invalides, des groupements de coopération sanitaire, des groupements de coopération sociale et médico-sociale, des établissements sociaux et médico-sociaux, des services départementaux d'incendie et de secours, du bataillon de marins-pompiers de Marseille et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi qu'aux centres mentionnés au VIII bis du présent article. Les grossistes répartiteurs peuvent également livrer les vaccins aux organismes mentionnés à l'alinéa précédent. Les pharmacies d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique, les pharmacies à usage intérieur peuvent approvisionner en vaccins tous établissements de santé, groupements, établissements sociaux et médico-sociaux, les services départementaux d'incendie et de secours, le bataillon de marins-pompiers de Marseille et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi que les centres et équipes mobiles mentionnés au VIII bis du présent article » ;

CONSIDERANT que l'article 53-1 VI du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prévoit que « tout professionnel de santé, exerçant ses fonctions à titre libéral ou non, ou tout étudiant en santé, peut participer à la campagne vaccinale dans la limite de ses compétences en matière de vaccination telles qu'elles résultent des dispositions des quatrième et sixième parties du code de la santé publique » ;

CONSIDERANT qu'aux termes du VIII bis de l'article 53-1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 précité « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé » ;

CONSIDERANT que la circulaire n° 6241-SG du 12 janvier 2021 du Premier ministre relative à l'accélération de la campagne de vaccination et mise en place de centres de vaccination rappelle que le déploiement de la campagne de vaccination constitue une priorité absolue de l'État ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, au regard des indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 et des besoins identifiés de renforcer l'offre de vaccination sur le territoire de Châtelleraut ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, le déploiement d'une opération de vaccination temporaire à Châtelleraut est de nature à apporter une réponse complémentaire et adaptée à la mobilisation qu'impose la situation en termes de vaccination dans le département de la Vienne ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet de la préfète de la Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1 : La salle Omnisports, route de Nonnes, 86100 Châtellerault est désignée comme centre de vaccination éphémère aux fins d'assurer la campagne de vaccination contre la Covid-19, en application des dispositions du décret n°2021-10 du 7 janvier 2021.

Article 2 : Les opérations de vaccination se dérouleront :

- Du 14 juin au 25 juin 2021 pour les premières injections
- Du 26 juillet au 6 août 2021 pour les secondes injections

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 1^{er} juin 2021

La Préfète de la Vienne,



Chantal CASTELNOT

Délégation départementale de la Vienne

A Poitiers, le 1^{er} juin 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA DESIGNATION D'UN CENTRE DE VACCINATION POUR UNE
OPERATION SPECIFIQUE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE DEPARTEMENT DE LA
VIENNE A CHÂTELLERAULT**

Le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département afin de fonder les décisions que ce dernier serait amené à prendre en vue la mise en œuvre de la campagne vaccinale.

La proposition faite par la Préfète de département de la Vienne est de désigner en qualité de centre de vaccination :

- Salle omnisports, route de Nonnes, 86100 Châtellerault

Les opérations de vaccination que ce centre de vaccination sera amené à réaliser se dérouleront les :

- Du 14 au 25 juin 2021 pour les premières injections
- Du 26 juillet au 6 août 2021 pour les secondes injections

Cette proposition s'inscrit dans l'axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 et l'enjeu sanitaire de la protection rapide des populations de ce département. Elle permet en outre de renforcer l'offre de vaccination sur le département. Ainsi cette proposition est de nature à apporter une réponse supplémentaire et adaptée à la mobilisation qu'impose la situation en termes de vaccination.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'ARS émet un avis favorable à la proposition de la Préfète de département.

**P/ Le Directeur Général et par délégation,
La Directrice
de la délégation départementale de la
Vienne**



Dolorès TRUEBA DE LA PINTA

DDETS

86-2021-05-28-00005

Arrêté n°2021/DDETS/PISE/SAML/053 portant
modification de la composition de la
commission de médiation du département de la
Vienne



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SAML/053

en date du 28 mai 2021

**portant modification de la composition
de la commission de médiation
du département de la Vienne**

**La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite agricole**

Vu l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation relatif aux commissions de médiation pour la mise en œuvre du droit au logement opposable (Dalo) ;

Vu les articles R. 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation relatifs à la composition et au rôle de la commission de médiation pour la mise en œuvre du Dalo ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-SG-DCPPAT-013 du 26 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DDCS/PECAD/152 du 30 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission de médiation du département de la Vienne ;

Vu la désignation de Mme Valérie VERLHAC par le directeur de la filière lutte contre les exclusions la Croix-Rouge française en remplacement de Mme Maud LOCRET ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne

ARRÊTE

Article premier : La commission de médiation, créée dans le département de la Vienne conformément à l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, est chargée d'examiner les recours amiables portés devant elle par les requérants en application du même article.

Article 2: La commission de médiation est composée comme suit, conformément à l'article R. 441-13 du code de la construction et de l'habitation :

1°) Collège composé de trois représentants des services déconcentrés de l'État dans le département, désignés par le préfet

Trois représentants de la direction départementale de la cohésion sociale – Pôle Égalité des chances et accès aux droits

2°) Collège composé des membres suivants :

Un représentant du Département désigné par le président du conseil départemental

Membre titulaire :

⇒ M. Pierre SÉNÉGAS, chargé de mission logement social et politique d'insertion sociale, direction de l'action sociale à la direction générale adjointe des solidarités

Membre suppléant :

⇒ Mme Sylvie ALBISETTI, chargée de mission majeurs vulnérables et actions collectives, direction de l'action sociale à la direction générale adjointe des solidarités

Un représentant des établissements publics de coopération intercommunale qui ont conclu l'accord collectif intercommunal mentionné à l'article L. 441-1-1 ou, pour les établissements mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, signé la convention intercommunale d'attribution mentionnée à l'article L. 441-1-6, désigné sur proposition conjointe des présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés

Membre titulaire :

⇒ Mme Elisabeth NAVEAU DIOP, vice-présidente du bureau communautaire de Grand Poitiers

Membre suppléant :

⇒ M. Pierre-Etienne ROUET, conseiller communautaire de Grand Poitiers

Un représentant des communes désigné par l'association des maires du département

Membre titulaire :

⇒ M. Jean-Claude BAUDRY, conseiller municipal à la mairie de Châtelleraut

Membre suppléant :

⇒ Mme Gwenaëlle PRINCET, conseillère municipale à la mairie de Châtelleraut

3°) Collège composé des membres suivants :

Un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L. 481-1 œuvrant dans le département, désigné par le préfet

Membre titulaire :

⇒ Mme Caroline POISSON, responsable du pôle gestion locative d'Ekidom

Membres suppléants :

- ⇒ Mme Hélène ANDREO, directrice de la gestion locative de proximité d'Habitat de la Vienne
- ⇒ M. Stéphane BERNARD, responsable territorial des Deux-Sèvres et de la Vienne d'Immobilier Atlantic Aménagement

Un représentant des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage mentionnées à l'article L.365-2 ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4, désigné par le préfet

Membre titulaire :

- ⇒ Mme Chrystelle LORIDON, directrice de Soliha Agence Immobilière Sociale Vienne

Membre suppléant :

- ⇒ Mme Virginie JATIAULT, Soliha Agence Immobilière Sociale Vienne

Un représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale, désigné par le préfet

Membre titulaire :

- ⇒ Mme Claude HUGONNAUD, responsable de pôle à Audacia

Membre suppléant :

- ⇒ Mme Gwenaëlle GEFFROY, responsable de pôle à Audacia

4°) Collège composé des membres suivants :

Un représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, désigné par le préfet

Membre titulaire :

- ⇒ Mme Michèle BELLOT-FRISQUET, représentante de l'association Force Ouvrière de défense des consommateurs et des locataires de la Vienne (AFoc86)

Membre suppléant :

- ⇒ Mme Véronique VILLENEUVE, représentante de la confédération syndicale des familles (CSF)

Deux représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, désignés par le préfet

Membres titulaires :

- ⇒ Mme Sylvie MAZIERES-GABILLY, directrice du Sisa (Service d'insertion sociale pour adultes), ADSEA (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte)
- ⇒ Mme Valérie VERLHAC, responsable du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) de la Vienne, Croix-Rouge française

Membre suppléant :

- ⇒ Mme Laetitia PEIGNELIN, coordinatrice au Sisa, ADSEA

⇒ M. Thierry GHEERAERT, directeur de la filière lutte contre les exclusions, Croix-Rouge française

5°) Collège composé des membres suivants :

Deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département, désignés par le préfet

Membres titulaires :

⇒ M. Joël SUBERATS, administrateur de l'Udaf 86 (Union départementale des associations familiales de la Vienne)

⇒ Mme Catherine POEY, Secours Catholique

Membre suppléant :

⇒ Mme Gloria IMBERT, administratrice de l'Udaf 86

6°) Une personnalité qualifiée qui assure la présidence et qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix désignée par le préfet

⇒ Mme Marie Annick PALAU

Article 3 : Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) peut assister à la commission à titre consultatif.

Article 4 : Conformément à l'article R. 441-13 du code de la construction et de l'habitation, les membres de la commission mentionnés du 1° au 5° ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une durée de trois ans. Ce délai court à compter du 1^{er} juillet 2020, date de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission de médiation. Le mandat des membres et des suppléants peut être renouvelé deux fois. La personnalité qualifiée qui assure la présidence est nommée pour une durée de trois ans renouvelable.

Les membres titulaires ou suppléants démissionnaires ou décédés sont remplacés par de nouveaux membres nommés, selon les mêmes modalités, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : La commission élit parmi ses membres un ou deux vice-présidents qui exercent les attributions du président en l'absence de ce dernier.

Article 6 : La commission délibère à la majorité simple. Elle siège valablement à la première convocation si la moitié de ses membres sont présents et à la seconde convocation si un tiers des membres sont présents.

Un règlement intérieur détermine les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission.

Article 7 : Le secrétariat de la commission, auquel sont adressés les recours, est assuré par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, 6 allée des Anciennes Serres – CS 90200 – 86281 Saint Benoît Cedex.

Article 8 : La commission se réunit en tant que de besoin sur convocation du secrétariat.

Article 9 : L'arrêté préfectoral n° 2020/DDCS/PECAD/152 du 30 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission de médiation du département de la Vienne est abrogé.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le **28 MAI 2021**

Pour la préfète de la Vienne, et par délégation

Le secrétaire général



Émile SOUMBO

DDETS

86-2021-05-05-00001

Décision 2021-012-DDETS donnant
subdélégation de signature en matière
d'inspection du travail



**DECISION n°2021-012-DDETS
DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'INSPECTION DU TRAVAIL**

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne

VU le code du travail, et notamment l'article R 8122-2 ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Pascal APPREDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur portant nomination de Mme Agnès MOTTET directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté n°2021-001-DDETS du 29 mars 2021, applicable au 1^{er} avril 2021, portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU la décision n°2021-T-NA-45 du 4 mai 2021 de Monsieur Pascal APPREDERISSE portant délégation de signature aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités et aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière d'inspection du travail ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Guillaume NICOLAS, chef du pôle « Travail-Relation à l'Entreprise » (PTRE) et à Monsieur Charlie GRIGNON, responsable de l'unité de contrôle n°1 et de l'unité de contrôle n°2 par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, les actes et décisions ci-dessous mentionnés pour lesquels la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne a reçu délégation du directeur régional :

**Pouvoirs propres du DREETS
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail**

Code du travail		
PARTIE I Relations individuelles de travail		
Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle femmes hommes	L.1143-3- et D.1143-6	Plan pour l'égalité professionnelle femmes hommes
Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle individuelle d'un contrat de travail à durée indéterminée	L.1237-14 et R.1237-3	Rupture conventionnelle individuelle de contrat de travail
Préparation de la liste des conseillers du salarié	D.1232-4	Conseillers du salarié
Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs	R.1253-19 et R.1253-22	Groupement d'employeurs
Demande de changement de convention collective	R.1253-26	Groupement d'employeurs
Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative	R.1253-27	Groupement d'employeurs
Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement	L.1253-17 et D.1253-7 à D.1253-11	Groupement d'employeurs
Code du travail		
PARTIE II Relations collectives de travail		
Décision instituant un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation au niveau départemental	L.2234-4	Dialogue social et négociation collective
Pénalité en cas de manquement à l'obligation de négociation sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise	L.2242-7 et D.2242-12 à D.2242-16	Négociation obligatoire en entreprise - Rémunération
Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant d'une section syndicale	L.2142-1, L.2143-11 et R.2143-6	Délégué syndical – Représentant section syndicale
Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	L.2143-11 et R.2143-6	Délégué syndical – Représentant section syndicale

Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du CSE et d'affectation des biens du CSE en cas de cessation définitive de l'activité de l'entreprise	R.2312-52	Comité social et économique
Détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts en cas de litige sur la décision de l'employeur prise sur le fondement de l'article L.2313-4	L.2313-5, R.2313-2	Comité social et économique
Détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts au sein d'une Unité Economique et Sociale en cas de litige sur la décision de l'employeur	L.2313-8, R.2313-5	Comité social et économique
A défaut d'accord, répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel dans les collèges électoraux	L.2314-13, R.2314-3	Comité social et économique
CSE central et CSE d'établissements : en cas de désaccord, répartition des sièges entre les différents établissements et les différents collèges	L.2316-8	Comité social et économique
Répartition des sièges entre les élus dans les collèges lorsque la moitié au moins des élus d'un ou plusieurs collèges ont été présentés sur des listes autres que syndicales	L.2333-4	Comité de groupe
Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions, dans le cas prévu au 3 ^{ème} alinéa de l'article L.2333-4	L.2333-6	Comité de groupe
Décision autorisant ou refusant la suppression d'un comité d'entreprise européen	L.2345-1, R.2345-1	Comité d'entreprise européen
Code du travail	PARTIE III Durée du travail	
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail	L.3121-21 et R.3121-10	Durée du travail
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise	L.3121-24 et R.3121-16	Durée du travail

Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou inter départementale	L.3121-25 et R.3121-14	Durée du travail
Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée Interdépartementale ou régionale	L.713-13, R.713-11 et 12, R.713-25 et 26, R.713-44 du code rural et de la pêche maritime	Durée du travail – Dispositions relevant du code rural
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail, à l'exception des demandes à portée Interdépartementale ou régionale	L.3121-25, L.3121-24, L.3121-21 du code du travail	Durée du travail – Dispositions relevant du code rural
En cas de circonstances exceptionnelles, dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne (<i>entreprises de transport public urbain de voyageurs</i>)	Art. 5 du décret n°2000-118 du 14/02/2000 modifié	Durée du travail – Transport public urbain de voyageurs
Code du travail	PARTIE III Intéressement Participation	
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne entreprise	L.3313-3, D.3345-5, D.3313-4, D.3323-7 et R.3332-6	Intéressement, participation et épargne salariale
Demande de retrait ou de modification de dispositions légales dans un accord d'intéressement, dans un accord de participation ou dans un règlement d'épargne salariale	L.3345-2	Intéressement, participation et épargne salariale
Code du travail	PARTIE IV Santé et sécurité au travail	
Local dédié à l'allaitement : autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local	R.4152-17	Santé et sécurité au travail
Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de	L.4154-1, D.4154-3 à 6, L.1242-6 et D.1242-5, L.1251-10 et D.1251-2	Santé et sécurité au travail

travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux		
Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan d'action de prévention de la pénibilité, dans les entreprises assujetties : engagement de la procédure contradictoire et décision de non sanction	L.4163-1 à 4, R.4163-4 à 8 anciens, puis L.4162-4 et R.4162-6 à 8	Santé et sécurité au travail
Travaux insalubres ou salissants : décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition des salariés des douches lorsque les travaux s'effectuent en appareil clos	R.4228-8, art. 3 de l'arrêté du 23/07/1947 modifié	Santé et sécurité au travail
Dispense concernant l'aménagement des lieux de travail relativement aux risques incendie, explosion et évacuation – maître d'ouvrage	R.4216-32	Santé et sécurité au travail
Prévention des risques d'incendie et d'explosion : dispense partielle de certaines prescriptions avec mesures compensatoires	R.4227-55	Santé et sécurité au travail
Décision autorisant ou refusant le dépassement des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques pour l'utilisation d'IRM à des fins médicales	R.4453-33 et 34	Santé et sécurité au travail
Activités pyrotechniques : approbation des études de sécurité ; demande de compléments d'information ; demande d'essais complémentaires nécessaires à l'appréciation des risques	R.4462-30	Santé et sécurité au travail
Dérogation aux dispositions des articles R.4462-10 ; 13 ; 17 à 21, R.4462-32 Dérogation en cas d'incompatibilité entre les	R.4462-36	Santé et sécurité au travail

dispositions du code du travail et les exigences fixées par d'autres réglementations en vue de la mise en œuvre d'impératifs de sécurité, avec mesures compensatoires		
Chantier de dépollution pyrotechnique : approbation de l'étude de sécurité	Art. 8 du décret n°2005-1325 du 26/10/2005 modifié	Santé et sécurité au travail
Exploitation d'une installation de produits explosifs : avis au préfet sur le dossier de demande d'agrément technique	Art. R.2352-101 du code de la défense	Santé et sécurité au travail
Présidence du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail (ICPE, PPRT)	R.4524-7	Santé et sécurité au travail
Dérogation en matière de voies et réseaux divers pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil	R.4533-6 et R.4533-7	Santé et sécurité au travail
Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L.4121-1 à L.4121-5, L.4522-1 et L.4221-1	L.4721-1 à 3	Santé et sécurité au travail
Décision de suspension ou de rupture du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune travailleur Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage après suspension Interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de moins de 18 ans, travailleurs et stagiaires	L.4733-8 à L.4733-12	Santé et sécurité au travail Jeunes travailleurs
Décision sur demande d'un employeur de lever l'interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de moins de 18 ans, travailleurs et stagiaires	R.4733-13 et 14	Santé et sécurité au travail Jeunes travailleurs

Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise	L.4741-11	Santé et sécurité au travail
Décision de nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission paritaire départementale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail mentionnée à l'article L.717-7 du code rural	Art. D.717-76 du code rural et de la pêche maritime	Santé et sécurité au travail
Décision de dérogation collective à l'échelle départementale ou infra-départementale aux règles d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles	Art. R.716-16-1 du code rural et de la pêche maritime	Santé et sécurité au travail
Code du travail PARTIE VI Formation professionnelle		
Suspension en urgence des contrats d'apprentissage	L. 6225-4, R. 6225-9	Alternance et apprentissage
Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage	L. 6225-5	Alternance et apprentissage
Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance	L.6225-6	Alternance et apprentissage
Décision sur demande d'un employeur de lever une interdiction de recruter de nouveaux apprentis	R.6225-10 à R.6225-12	Alternance et apprentissage
Code du travail PARTIE VII Spectacle vivant – Travail à domicile		
Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans	L.7124-1, R.7124-4	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode
Demande de contrôle de la comptabilité du donneur	R.7413-2	Travail à domicile

d'ouvrage		
Avis au préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution des travaux	L.7422-2, R.7422-2	Travail à domicile
Code du travail -Partie VIII Moyens d'intervention de l'inspection du travail / Droits fondamentaux		
Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII, information des personnes mentionnées dans le PV, et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre	L.8254-4, D.8254-7, D.8254-11	Contribution spéciale pour l'emploi d'étranger sans titre de travail

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Monsieur Guillaume NICOLAS, chef du pôle « Travail – Relation à l'entreprise » en matière de :

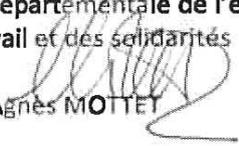
Code du travail	Transaction pénale en droit du travail
L. 8114-4 à 8 et R. 8114-3 à 6	Propositions de transactions pénales, transmission au Procureur de la République pour homologation des propositions acceptées et notification des décisions d'homologation pour exécution

Article 3 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2021-010-DDETS du 7 avril 2021.

Article 4 :

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Fait à Saint-Benoit, le 5 mai 2021
La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités


Agnès MOTTET

DDT 86

86-2021-05-27-00002

Arrêté Préfectoral concernant la réfection du
pont de l'Abbaye du Pin sur la Boivre à Béruges



Arrêté n°2021/DDT/SEB/370 en date du 27 mai 2021

Portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement concernant la réfection du pont de l'Abbaye du Pin commune de BERUGES, sur la rivière de la Boivre

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ;

VU l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-018 du 03 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne (DDT86) ;

VU la décision n°2021-DDT-05 du 1^{er} février 2021 donnant subdélégation de signature aux agents de la DDT86, sur toutes les décisions et correspondances entrant dans leur champ de compétences ;

VU le dossier de demande de déclaration déposé au titre des articles de l'article L 214-3 et suivants du code l'environnement, dans le cadre de la réfection du pont routier de l'Abbaye du Pin commune de Béruges, nécessitant la mise en place d'un batardeau dans le cours d'eau de la Boivre en aval de la section centrale afin de réaliser la réhabilitation de la voûte interne de l'arche, présenté par Grand Poitiers Communauté Urbaine, enregistré sous le n° 86-2021-00035 ;

VU la visite sur place en date du 9 février 2021 ;

VU la contribution du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité en date du 10 mai 2021 ;

Considérant que la mise en place du batardeau dans le cours d'eau de la Boivre en aval de l'arche centrale est nécessaire à l'opération de restauration de l'ouvrage ;

Considérant qu'il est nécessaire de s'assurer de l'absence d'impact sur les espèces protégées ou à forte valeur patrimoniale ainsi que sur tout habitat remarquable pour son fonctionnement écologique ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des prescriptions spécifiques pour éviter toute pollution des milieux lors du chantier ;

Considérant que les prescriptions du présent arrêté préfectoral permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, notamment en termes de répartition des écoulements ;

Considérant que l'opération de réfection de l'Ouvrage d'Art sera réalisée en corrélation avec les travaux de rétablissement de la continuité écologique dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par

le Syndicat du Clain Aval en charge de déposer un dossier Loi sur l'Eau se rapportant à la Déclaration d'Intérêt Général du programme d'actions de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Clain aval.

ARRETE

Titre I : OBJET DE LA DECLARATION

Article 1 - Objet de la déclaration

Le pétitionnaire, Grand Poitiers Communauté Urbaine, est autorisé en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser l'opération suivante :

**La réfection du pont routier de l'abbaye du Pin commune de BERUGES
sur la rivière la Boivre
nécessitant la mise en place d'un batardeau en aval de l'arche centrale.**

Les rubriques définies au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondants
3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° un obstacle à l'écoulement des crues (A) 2° un obstacle à la continuité écologique a) entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) b) entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D) Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2015

Outre les mesures spécifiques prescrites dans les articles ci-après, le pétitionnaire devra respecter les dispositions générales relatives aux rubriques visées par la présente déclaration. Les références des arrêtés de prescriptions générales sont listées dans le tableau ci-dessus.

Article 6 - Mesures de préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques

Pour garantir l'intégrité des espèces, protégées ou non, faune et flore, ainsi que de leurs habitats, les dispositions suivantes doivent être impérativement mises en œuvre :

- avant le démarrage des travaux, l'absence d'espèces protégées aquatiques (bivalves notamment et espèces végétales protégées) sera vérifiée par un organisme compétent. En présence **avérée d'une espèce protégée, et avant tout démarrage de travaux sur la zone, le service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne sera informé.** En concertation, toutes les mesures et tous les moyens seront mis en place pour, en premier lieu, éviter les travaux sur le secteur identifié, et, le cas échéant, réduire les effets des impacts des travaux (adaptation du calendrier des interventions, balisage des stations végétales...) et respecter ainsi les enjeux de biodiversité. **L'évitement sera privilégié.** S'il s'avère que malgré la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact, les travaux auront un impact résiduel sur des espèces protégées ou leurs habitats, un dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement devra être déposé et accordé en amont de toute réalisation des travaux ;
- la vérification de la présence de bivalves (moules d'eau douce) à l'endroit de la pose du batardeau ;
- aucun débris ne devra être dirigé vers le milieu aquatique ;
- les embâcles et les atterrissements éventuels retirés au droit de la zone de travaux, ainsi que les matériaux de curage extrait de la zone du fond de l'enceinte de pose seront évacués en berge puis dirigés vers une filière agréée ;
- la continuité hydraulique devra être assurée et les travaux ne devront entraîner aucune rupture d'écoulement ;
- le pétitionnaire devra veiller à ne pas relarguer de MES (Matières En Suspension) vers l'aval lors de l'opération.

Les niveaux d'eau sur la Boivre sont très bas en septembre, l'opération devrait donc être réalisée avec la pose d'un seul batardeau. Si à titre exceptionnel, un second batardeau doit être mis en place, une note explicative complémentaire devra être transmise au Service Eau et Biodiversité de la DDT. Dans ce cas une pêche électrique de sauvetage sera nécessaire.

Article 7 – Restauration de la continuité écologique

L'obligation de restaurer la continuité écologique sera réalisée avec le Syndicat du Clain Aval.

Article 8 - Moyens de surveillance du chantier

Le chantier devra être surveillé et contrôlé durant toute la durée des opérations, notamment pour prévenir le risque d'accidents ou de pollutions. Le pétitionnaire sera vigilant, consultera les prévisions météorologiques, et anticipera les risques de crue ou de montée des eaux soudaines liées à un évènement pluvieux important, même en période d'étiage.

Le pétitionnaire doit garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations du chantier en cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude.

Article 9 - Remise en état

Les chemins, les clôtures et les terrains endommagés lors des travaux devront être remis en état. L'ensemencement, si nécessaire, sera réalisé avec des essences locales. La régénération naturelle est aussi conseillée.

Article 2 - Caractéristique de l'aménagement

L'aménagement consiste en la mise en place d'un **atardeau type big-bag** en aval immédiat de l'arche centrale de l'Ouvrage d'Art. Le batardeau aura une hauteur inférieure à 50 cm et permettra d'isoler l'intervention de restauration de la voûte concernée.

Article 3 - Début et fin des travaux – Mise en service

Le pétitionnaire doit informer le service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne, instructeur police de l'eau du présent dossier, **au moins une semaine à l'avance de la date de démarrage des travaux et l'informer sur la date prévisionnelle de fin des travaux.**

Article 4 - Durée de l'accord sur la déclaration de travaux

En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de la déclaration, doivent intervenir dans un délai de **3 ans à compter de la date du présent arrêté**, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

Titre II : DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Article 5 - Modalités d'interventions en phase de travaux

Toutes les mesures et tous les moyens sont à prendre pour éviter et, le cas échéant, traiter l'effet d'une **pollution accidentelle** des eaux superficielles ou souterraines et **le respect des enjeux de biodiversité.**

À cet égard, les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre :

- **les travaux seront réalisés en période de basses eaux avant fin octobre. En cas de prolongement de la période de travaux, une demande préalable devra être adressée à la DDT de la Vienne ;**
- les mesures nécessaires pour ne pas provoquer d'impact à l'aval du cours d'eau (colmatage, départ de matières en suspension...), y compris par les zones d'installation de chantier, seront prises ;
- **les zones d'installation de chantier, de stockage de matériaux et d'hydrocarbures, d'entretien et de stationnement des engins seront situées en dehors de toutes zones humides ou d'habitat d'espèces d'intérêt écologique et en dehors du lit majeur à au moins 30 m du lieu des opérations ;**
- les opérations de nettoyage, entretien et ravitaillement des engins de chantier et camions seront réalisées de façon à interdire tout rejet d'effluents polluants au milieu naturel : imperméabilisation des aires, création de fossés étanches de récupération des eaux pluviales ou de lavage, installation de cuves de stockage, récupération de toutes matières polluantes. Le pétitionnaire devra recueillir l'autorisation préalable du gestionnaire du réseau public d'assainissement avant tout rejet des eaux issues de ces plates-formes dans le dit réseau. À défaut, elles devront être acheminées vers des lieux de traitement agréés ;
- **le rejet d'huiles, d'hydrocarbures ou toute autre substance impropre ou polluante est interdit. De même, les laits de ciment et les eaux de lavage des engins ne doivent pas être rejetées dans le milieu naturel ; en cas d'écoulement, des dispositifs de traitement des eaux ou des filtres à particules fines devront être mis en place en aval des secteurs de travaux pour retenir les matières en suspension (MES) ;**

Article 10 - Manœuvres de vannes

Les travaux auront lieu en période d'interdiction de manœuvres de vannes. Par dérogation le présent arrêté préfectoral vaut autorisation de manœuvres de vannes durant la durée des travaux. **Les manœuvres de vannes seront menées en concertation avec le syndicat du clain aval (bassin versant de la Boivre).**

Titre III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 11 - Déclaration des incidents ou accidents

Le pétitionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente déclaration, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le pétitionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 12 - Accès aux installations

Les agents habilités à la recherche et à la constatation d'infractions à la police de l'environnement auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 13 - Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 - Autres réglementations

La présente déclaration ne dispense pas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 15 - Publication et information des tiers

Une copie de la présente déclaration sera transmise pour information et affichage pendant une durée minimale d'un mois à la commune de BERUGES. Cette formalité sera attestée par un certificat d'affichage à la charge du maire qui sera adressé à la DDT de la Vienne, service eau et biodiversité, 20 rue de la Providence BP 80523 - 86020 Poitiers Cedex.

Un exemplaire du dossier de demande de déclaration sera mis à la disposition du public pour information à la Préfecture de la Vienne, ainsi qu'à la mairie de la commune de BERUGES.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État de la Vienne pendant une durée d'au moins six mois.

Article 16 - Voies et délais de recours

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers, situé 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie ;
- par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le présent arrêté lui a été notifié.

Article 17 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le maire de la commune de BERUGES, le chef du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le président du Syndicat du Clain Aval (Bassin de la Boivre), le directeur départemental des territoires de la Vienne, le Général commandant du Groupement de gendarmerie de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

A Poitiers, le 27 mai 2021

Pour la Préfète de la Vienne
Et par délégation,
La responsable de Service Eau et Biodiversité


Catherine AUPERT

DDT 86

86-2021-05-11-00012

Récépissé de déclaration concernant la création
d'un embarcadère en rive droite de la Vienne à
Dangé St-Romain



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN EMBARCADÈRE EN RIVE DROITE DE LA VIENNE, PARCELLE
CADASTRALE AK126
COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN**

DOSSIER N° 86-2021-00042

**La préfète de la VIENNE,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

**ATTENTION : CE RECEPISSE ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE
MAIS N'AUTORISE PAS LE DEMARRAGE IMMEDIAT DES TRAVAUX.**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté le 18 novembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 11 mai 2021, présenté par COMMUNE DE DANGE SAINT ROMAIN représenté par Madame la Maire, enregistré sous le n°86-2021-00042 et relatif à la création d'un embarcadère en rive droite de la Vienne, parcelle cadastrale AK126 ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**COMMUNE DE DANGE SAINT ROMAIN
5 PL DE LA PROMENADE
86220 DANGE ST ROMAIN**

concernant :

Création d'un embarcadère en rive droite de la Vienne, parcelle cadastrale AK126

dont la réalisation est prévue dans la commune de DANGE-SAINT-ROMAIN

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté Ministériel
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau: 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)	Déclaration	Arrêté du 28 novembre 2007

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant ne peut pas débuter les travaux avant le 11 juillet 2021, correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, ce montant est multiplié par 5.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé régulier, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

À cette échéance, conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé seront alors adressées à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne pour information et à la mairie de DANGE-SAINT-ROMAIN où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la VIENNE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la mairie de la commune de DANGE-SAINT-ROMAIN, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R.214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales annexées au présent récépissé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A POITIERS, le 11 mai 2021

Pour la Préfète de la VIENNE et par délégation

La responsable de l'unité
Milieux aquatiques et Biodiversité



Mathilde BLANCHON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Missions pédagogiques et éducatives
La responsabilité de l'élève

ANNEXE 19

DDT 86

86-2021-05-31-00001

Arrêté n°2021-DDT-SPRAT-ER-376 en date du 26
mai 2021

portant renouvellement d agrément pour
l exploitation d un établissement
d enseignement à titre onéreux de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière
dénommé : SHAKA SCHOOL sise à Poitiers.



Arrêté n°2021-DDT-SPRAT-ER-376 en date du 26 mai 2021

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé : SHAKA SCHOOL sise à Poitiers.

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code de la route notamment ses articles R.212-1 et R-213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté n°2016-DDT-SPRAT-953 en date du 23 juin 2016 portant création d'agrément d'un établissement d'enseignement onéreux de la conduite des véhicules terrestres à moteur dénommé : SHAKA SCHOOL, 11 bis rue de la Demi-Lune à POITIERS ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-SG-DCPPAT-018 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

Vu la décision n° 2021-DDT-1 en date du 4 janvier 2021 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la décision n° 2021-DDT-2 en date du 4 janvier 2021 donnant subdélégation de signature :
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable et du pouvoir Adjudicateur ;

Vu la demande présentée par M. Jonathan TREBUCHERE sollicitant le renouvellement de son agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis à POITIERS, 11 bis rue de la Demi-Lune ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - M. Jonathan TREBUCHERE est autorisé à exploiter, pendant une durée de 5 ans, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé **SHAKA SCHOOL sise à Poitiers**.

- raison sociale : **SHAKA SCHOOL**
- adresse : **11 bis rue de la Demi-Lune – 86000 Poitiers**
- n° d'agrément : **E 16 086 0003 0**

ARTICLE 2 - Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du **21 mai 2021**. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

ARTICLE 3 - L'établissement est habilité au vu des autorisations fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis de conduire suivantes : **AM – A1 – A2 – A - B (AAC – CS)**.

ARTICLE 4 - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions des arrêtés ministériels du 8 janvier 2001 modifié et du 18 décembre 2002.

ARTICLE 5 - L'exploitant est tenu d'informer deux mois avant toute modification, les services de l'État dès lors qu'intervient : un changement d'adresse du local, un changement de statut, une cessation d'activité, une transformation du local, une extension de formation.

ARTICLE 6 - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier susvisé.

ARTICLE 7 - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service : DDT -SPRAT-ER.

ARTICLE 8 - Le Directeur départemental des territoires de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'intéressé et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Pour la préfète et par délégation,

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Par subdélégation,
La Responsable de l'unité Education Routière


Cindy LEBAS

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-05-26-00006

Arrêté N°2021-DCL-BFLCBCB en date du 26/05/21
portant dissolution de la régie de recette auprès
de la police municipale de la commune de
CIVRAY

Arrêté n° 2021-DCL-BFLCB-082 en date du 26/05/2021

Portant dissolution de la régie de recettes auprès de la police municipale
de la commune de CIVRAY

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

VU l'article L.2212.5- 1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux régies d'État que doivent créer les communes lorsque les agents de la police municipale et ou les gardes champêtres procèdent à l'encaissement des amendes forfaitaires ;

VU le Décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019, relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993, fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'État, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou départementaux de ce ministère ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 habilitant les Préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'État auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001, relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes ;

VU la demande formulée par la commune de Civray en date du 26 mai 2021 ;

VU l'agrément préalable, en date du 26 mai 2021, donné par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2002.D3/B1.89 en date du 24 décembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de CIVRAY est **abrogé**.

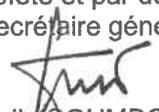
ARTICLE 2: La clôture de la régie de recettes prendra effet dès la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3: A cette même date, il sera mis fin aux fonctions du régisseur et de son suppléant. L'arrêté 2002.D3/B1.104 en date du 24 décembre 2002 modifié, portant nomination d'un régisseur d'État de recettes de la police municipale et de son suppléant est **abrogé**.

ARTICLE 4: Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 26/05/2021

Pour la préfète et par délégation
Le Secrétaire général


Émile SOUMBO

Dans un délai de deux mois à compter de la date de cette notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de la justice administrative :

- un recours gracieux adressé à Madame la Préfète de la Vienne,***
- un recours hiérarchique adressé au(x) ministre(s) concerné(s),***

Dans ces 2 cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif de Poitiers.***

Copies:

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la VIENNE
Monsieur le Maire de CIVRAY

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-05-31-00002

Arrêté n° 2021 DCL/BER 216 en date du 31 mai 2021-Modifiant l'arrêté 2021 DCL/BER- 211 en date du 26 mai 2021 instituant dans le département de la Vienne les bureaux de vote à partir du 1er janvier 2021

**Arrêté n° 2021 DCL/BER 216 – en date du 31 mai 2021
Modifiant l'arrêté 2021 DCL/BER- 211 en date du 26 mai 2021 instituant dans le département de
la Vienne les bureaux de vote à partir du 1^{er} janvier 2021**

**La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

VU le code électoral et notamment l'article R.40 ;

VU la circulaire N° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté n° 2021-SG-DCPPAT-013 du 26 mars 2021 donnant délégation de signature à M.Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

VU les demandes de modifications des lieux des bureaux de vote des maires,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Pour toutes les élections de l'année en cours, sont implantés dans chacune des communes du département de la Vienne des bureaux de vote conformément à l'annexe jointe.

Article 2 -. Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

1) un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision, en déposant :

– soit un recours gracieux auprès de la préfète de la Vienne, place Aristide Briand, 86021 Poitiers cedex ;

– soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives – place Beauvau, 75800 Paris.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux ou hiérarchique, celui-ci est considéré comme implicitement rejeté.

2) un recours juridictionnel peut être formé devant le juge administratif. Ce recours contentieux doit être déposé auprès du Président du tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86020 Poitiers cedex. À noter que depuis le 1^{er} décembre 2018, le requérant peut également déposer son recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr . Dans ce cas, il n'a pas à produire de copies de son recours et il est assuré d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les deux mois qui suivent la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Les voies de recours précitées n'ont pas un caractère suspensif.

Article 3 -. Les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, aux Sous-Préfets de Châtelleraut et Montmorillon et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le **31 MAI 2021**

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général


Emile SOUMBO

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
MONTMORILLON	10	Lussec-les-Châteaux	88001	Adriers	1	1 seul bureau de vote – Salle Polyvalente, 12 rue du chauffard
POITIERS	11	Migné-Auxances	88002	Amberre	1	1 seul bureau de vote - SALLE POLYVALENTE, située Place du 11 Novembre 1918
MONTMORILLON	09	Lusignan	88003	Anché	1	1 seul bureau de vote - Mairie - 1 place Odile Blbaud
CHATELLERAULT	12	Montmorillon	88004	Angles-sur-Anglin	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes 5 rue des frères
CHATELLERAULT	08	Loudun	88005	Angliers	1	1 seul bureau de vote - Mairie - salle des mariages
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88006	Antigny	1	1 seul bureau de vote - salle de la Mairie
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88007	Artran	1	1 seul bureau de vote - Mairie - Salle du Conseil municipal
CHATELLERAULT	08	Loudun	88008	Arçay	1	1 seul bureau de vote – Salle des Fêtes - Route de Chassigne
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88009	Archigny	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes - 38 rue Roger Furgé
POITIERS	18	Vivonne	88010	Azonnes	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	10	Lussec-les-Châteaux	88011	Azières-sur-Blour	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	06	Civray	88012	Ascie	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - Le bourg
CHATELLERAULT	08	Loudun	88013	Aulnay	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88014	Avalles-en-Châtelleraut	1	1 seul bureau de vote - Espace Culturel René Descartes, 17 rue Chémery les Deux
MONTMORILLON	08	Civray	88015	Avalles-Limouzine	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	11	Migné-Auxances	88016	Avanton	2	1er bureau - Gymnase - Electeurs de A à J Bureau centralisateur
POITIERS	11	Migné-Auxances	88016	Avanton		2ème bureau Gymnase - Electeurs de K à Z
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88017	Ayron	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente "Robert Liège" située 8, rue du Docteur Désormeaux
CHATELLERAULT	08	Loudun	88018	Basces	1	1 seul bureau de vote – Mairie et salle Colette Duval
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88019	Beaumont Saint-Cyr	3	CIRCONSCRIPTION 3 1er bureau- Salle des fêtes – 2 place du 11 novembre Bureau centralisateur
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88019	Beaumont Saint-Cyr		CIRCONSCRIPTION 3 2ème bureau - Salle des fêtes – 2 place du 11 novembre
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88019	Beaumont Saint-Cyr		CIRCONSCRIPTION 1 3ème bureau - Salle socio-culturelle - rue de la mairie
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88020	Belleville	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88022	Berrie	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	08	Loudun	88023	Berthegon	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88024	Béruges	1	1 seul bureau de vote – Salle des Fêtes place de l'église
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88025	Béthines	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes située 5 rue de la Fontaine
CHATELLERAULT	08	Loudun	88026	Beuxes	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes, rue du Négron
POITIERS	13	Poitiers 1	88027	Biard	2	1er bureau - gymnase, sis route de Bellevue à Biard - Electeurs de A à K inclus Bureau centralisateur
POITIERS	13	Poitiers 1	88027	Biard		2ème bureau - gymnase, sis route de Bellevue à Biard - Electeurs de L à Z inclus
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88028	Bignoux	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes Roland Copin - 9 rue de la Forêt
MONTMORILLON	06	Civray	88029	Blenzay	1	1 seul bureau de vote –salle des fêtes Place Jean Baillyargé
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88123	Boivre-la-Vallée	4	1er bureau - Salle de la Boivre - 2 Grand'Rue - Lavausseau Bureau centralisateur
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88123	Boivre-la-Vallée		2ème bureau - Salle des Fêtes route de la Forêt - Benassy
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88123	Boivre-la-Vallée		3ème bureau -Salle Polyvalente Avenue du 19 mars 1962 - La chapelle Montreuil
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88123	Boivre-la-Vallée		4ème bureau - salle des Fêtes "Maurice Hecault" - Montreuil-Bonnin
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88031	Bonnes	2	1er bureau - Ecole publique - Salle de réunion (rive gauche de la Vienne) et Salle des fêtes Bureau centralisateur
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88031	Bonnes		2ème bureau - Ecole publique - Cantine scolaire (rive droite de la Vienne) et Salle des fêtes
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88032	Bonneuil-Metours	2	1er bureau – SALLE FESTIVE 3 rue de l'Ancienne Gare Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88032	Bonneuil-Metours		2ème bureau - SALLE FESTIVE 3 rue de l'Ancienne Gare
MONTMORILLON	10	Lussec-les-Châteaux	88034	Bouresse	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88035	Bourg-Archambault	1	1 seul bureau de vote – Salle Polyvalente
CHATELLERAULT	08	Loudun	88036	Boumand	1	1 seul bureau de vote - Salle BASILIC, 2 Rue du Bois de Craon
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88037	Briguel-les-Chartres	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	10	Lussec-les-Châteaux	88038	Brion	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	09	Lusignan	88039	Brux	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88040	La Bussière	1	1 seul bureau de vote -salle des fêtes "Gilbert Bécaud", 2 place Gilbert Becaud.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles	8	1er bureau - Hôtel de Ville - 12 rue de l'Hôtel de Ville Place d'Aurie, Place d'Auvergne, rue L.V. Beethoven, rue H. Berlioz, rue des Bleuets, rue des coquelicots, avenue des Castors, place des Castors, allée des Cèdres, rue de la Closerie, rue Ste-Croix, rue de Datcha, rue des Ecoles, avenue de l'Entraide, rue des Fleurs, rue des Glycines, rue des Lilas, rue J.P. Rameau, place W.A. Mozart, rue des Myosotis, rue M.Ravel, rue des Roisiers, rue J.Strauss, allée des Tamaris, rue de l'Hôtel de Ville, avenue des Amandiers Bureau centralisateur,
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		2ème bureau - Garderie de l'école Jean-Marie Paratte Rue des Canaris, allée des Capucines, rue Olympie de Gouges, rue des Iris, Impasse des Iris, Allée des Mésanges, rue des Mimoses, cité des Peupliers, rue Christine de Pisan, rue du Planty, rue des Quatre Cyprés, allée du Petit Rochereuil, Impasse de la Saboterie, rue Flora Tristan, rue des Troïnes.
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		3ème bureau - Gymnase de l'école Jean Marie Paratte (rue des écoles) Rue des Acacias, Impasse des Amandiers, cité des Amandiers, Impasse des Aubépines, Parc Buxerolles, rue des Carnillas, allée du Cerisier, rue des Charmes, rue de la Charrua, , le clos du parc, rue de la Coulée, passage entre les Deux Chemins, allée des Eglantiers, allée des Lauriers, rue Louise Michel, rue des Mûriers, rue des Oliviers, avenue des Platanes, allée de Puy Miré, rue des Saules, rue Abel Tassin, rue des Tilleuls, rue du Val, rue de la Varenne, rue de la Vincenderie, Impasse Camille Girault.
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		4ème bureau - Salle d'activités Espace Marcel VARLIETTE Rue de l'Alizé, rue de l'Aquilon, Impasse de la Berre, rue de la Berre, rue Omer Bernier, allée de la Brie, rue des Buis, Clotet, rue des Côteaux de Clotet, Chemin de l'Égalité, rue Pierre Fouquet, rue des Franes, rue de la Galeme, avenue du Pas de Saint Jacques, rue de Lessart, rue de la Noblesse, Impasse des Noisetiers, Impasse du Noroit, chemin de la Grande Sablière, rue Auguste Sapin, allée de la Solidarité, rue Antoine Thimonier, avenue des Quatre Vents, rue Hippolyte Véron, Impasse Théodore Fumeron, rue des Cités, rue Camille Girault (côté pair).
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		5ème bureau - Restaurant Espace Marcel VARLIETTE Allée des Abeilles, rue Edouard Branly, rue de la Cabome, rue de Chandy, allée Charlie Chaplin, rue des Chrysalides, rue des Cigales, rue des Cocinelles, rue des Coques, rue des Criquets, place des Grillons, rue des Libellules, chemin de la Loubantère, rue des Lucioles, rue des Frères Lumière, rue des Métiers, allée Théodore Monod, route de l'Orbras, route de l'Ormeau, rue des Papillons, rue des Sables, route de la Vallée, rue des Terrageaux, rue Camille Girault (côté impair)
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		6ème bureau - Salle des sports Colette Besson. Allée Louis Aragon, rue des Hauts Bizats, rue Albert Camus, rue Chateaubriand, allée Didot, allée Paul Eluard, allée Paul Fort, rue Gutenberg, allée de l'Imprimerie, allée Alphonse de Lamartine, avenue de la Liberté, rue Guy de Maupassant, rue Frédéric Mistral, route de l'Ormeau, allée Marcel Pagnol, allée des Papyrus, allée du Parchemin, allée Jacques Prévert, rue du Versalent, rue des Vignes, rue Alfred de Vigny.
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		7ème bureau - Salle d'activités Maurice Ravel - 10 rue Maurice Ravel Rue Maryse Bastié, rue Charles Baudelaire, allée Beauregard, rue Beaucaillol, rue des Cyclamens, rue des Deux Communes, avenue de la Fraternité, rue de la Galeté, rue du Jasmin, rue des Marguerites, rue Monplaisir, allée du Muguet, rue Micheline Ostemeyer, chemin des Pépinières, rue des Plentères, rue de Plaisance, rue Roger Frison Rocha, Voie romaine, allée Eric Tabary, rue Paul Verlaine, rue Arthur Rimbaud.
POITIERS	14	Poitiers 2	88041	Buxerolles		8ème bureau - Restaurant Maurice Ravel - 10 rue Maurice Ravel Allée Jacqueline Aurioi, rue des Bergeronnettes, route de Bonneuil Matours, allée du Bouvreuil, rue de la Chariterie, rue du Colibri, rue de la Dinière, rue des Entrepreneurs, rue des Fauvettes, allée Anne Franck, avenue Charles de Gaulle, allée Marie Laurencin, avenue François Mitterand, chemin du Petit Nieu, rue Edith Piaf, rue du Pic Vert, rue du Roitelet, rue des Rosignols, rue George Sand, rue du Santier, rue Simone Signoret, allée Suzanne Valedon, rue Marguerite Yourcenar.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88042	Buxeuil	1	1 seul bureau de vote - salle des Fêtes (salle polyvalente) de Buxeuil
CHATELLERAULT	08	Loudun	88044	Ceaux-en-Loudun	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 3 rue de la mairie
POITIERS	09	Lusignan	88045	Celle-Lévescault	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Rue de Chincé et Mairie 2 rue de Chincé
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88046	Canon-sur-Vienne	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - 5 rue de Bourpogne
CHATELLERAULT	08	Loudun	88047	Cemay	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88048	Chabournay	1	1 seul bureau de vote - Salle Multi Activités - 13 Quart rue des Toumiquets
CHATELLERAULT	08	Loudun	88049	Chelais	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88050	Chalandray	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Maison du Temps Libre - route de la couture
MONTMORILLON	08	Civray	88051	Champagné-le-Sac	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	08	Civray	88052	Champagné-Saint-Hilaire	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
POITIERS	11	Migné-Auxances	88053	Champigny en Rochereau	2	1er bureau Gymnase -Rue de la Poste- canton 11 - circonscription législative 1 Bureau centralisateur
POITIERS	11	Migné-Auxances	88053	Champigny en Rochereau		2ème bureau - Gymnase -Rue de la Poste - canton 11 - circonscription législative 1
MONTMORILLON	08	Civray	88054	Champniers	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes, 7 rue buissonnière
MONTMORILLON	08	Civray	88055	La Chapelle-Bâton	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes- 4 Rue Saint Pierre
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88058	La Chapelle-Moulière	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes, centre bourg, à côté de l'école
MONTMORILLON	05	Chauvigny	88059	La Chapelle-Viviers	1	1 seul bureau de vote - la salle des fêtes située 9, rue du Vivier
MONTMORILLON	08	Civray	88081	Charoux	1	1 seul bureau de vote - Salle du Foyer Charois - Rue de Paille
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88062	Chasseneuil-du-Poitou	3	Bureau centralisateur du canton 1 1er bureau - Salle des Ecluzelles - rue Leclanché - Complexe sportif des Ecluzelles - Electeurs de A à D inclus Bureau centralisateur
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88062	Chasseneuil-du-Poitou		2ème bureau - Salle des Ecluzelles - rue Leclanché - Complexe sportif des Ecluzelles - Electeurs de E à Ma inclus
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88062	Chasseneuil-du-Poitou		3ème bureau - Salle des Ecluzelles - rue Leclanché - Complexe sportif des Ecluzelles - Electeurs de Mb à Z inclus
MONTMORILLON	08	Civray	88063	Chatain	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Rue du Centre
MONTMORILLON	08	Civray	88064	Château-Garnier	1	1 seul bureau de vote - Salle des Anciennes Halles, 1 Rue du Marché Couvert
POITIERS	18	Vivonne	88065	Château-Larcher	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - 2 Bis Rue de la Mairie

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut	24	CANTON 2 Bureau 9 -Ecole primaire Littré-Lakanel – 3 rue Emile Littré Rue de l'Abbé Lalanne, rue Aglaphie Fradin, rue Alfred de Vigny, rue Emile Littré, rue Gabriel Fauré, rue Guillaume Apollinaire, rue Jules Duveau, rue Marcel Dumas, rue Mozart, avenue Pierre Abelin (n°s impairs), allée des Rivières, résidence des Rivières, Cité Saint Vincent de Paul, rue Stendhal, Quai du 11 novembre (pairs du 2 au 12), Rue Aimé Raseteau (pairs du 2 au 12 et impairs du 1 au 26).
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut		Bureau 10 - Ecole maternelle Lavoisier (salle motricité)- 3 rue Paul Brugler - Cantine Aérodrome (route de Chauvigny), square Anatole France (n°s pairs), rue Charles Cros (n°s impairs), rue Charles Péguy, La Chevallerie, chemin du Chillou, le Chillou, rue Clément Ader, La Commanderie d'Ozon, rue Edouard Branly, rue Elle Cartan, la Fontaine O, rue Georges Rouault, La Grange d'Ozon, avenue du Professeur Guérin, La Gullbaudière, résidence Henri Farman, avenue Jean Mermoz, résidence Jules Verne, rue Lavoisier, Ecole maternelle Lavoisier, square Léonard de Vinci, route de Montholon, le Moulin d'Ozon, Ozon, route d'Ozon, rue Paul Brugler, avenue Pierre Abelin (n°s pairs), chemin des Pontareaux, les Varennes d'Ozon, place Winston Churchill, rue René Tognard, rue Anatole France, rue Marius Montfer, rue Guglielmo Marconi, square Pierre Sudreau, rue Henri Gulllaumet, rue du Pont de Molé, Pont de Molé, Nonnes, route de Nonnes, rue des Bordies (pairs de 42 à 98).
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut		Bureau 14 – La grange de Targé – 93 rue Jacques Prévert L' Aiguiseau, rue Alphonse Daudet, les Boudières, le Bourg, la Chagnarotte, le Château, le Château Fort, les Cloîtres, le Clos Claveau, le Coudray, le Coudreau, Ecotlon, la Ferme de Pétard, la Fosse Main, les Gâteaux, la Gueraudière, rue Jacques Prévert, rue Joachim de Bellay, lotissement du Château, lotissement Laurin, la Mallardière, la Maison Perdue, la Maison de Terra, rue Marcel Beauchêne, rue Marcel Pagnol, les Marmitaux, la Martinière, Mazeray, la Mitauderie, le Paradis, le Parc, rue Paul Fort, le Pautron, la Pérusserie, résidence la Pérusserie, rue Pierre de Ronsard, rue des Planches, les Porcheron, les Prés Teneaux, rue Jean Marais, rue Robert Denon, la Roche, les Sables, les Terres Fortes, les Trois Cheminées, les Vallées, rue Anne Frank, rue André Chénier, chemin de la Maison Perdue (Pairs du 2 au 98), rue Edmond Rostand (Impairs du 1 au 55), chemin de l'Aiguiseau, rue de l'Egliseau, L'Aiguiseau, résidence du Clos, Chemin dit du Moulin de Mazeray, chemin des Planches, chemin des Porcherons, rue Alexandre Dumas (Impairs du 1 au 66), avenue Pierre Mendès-France, rue Honoré Limousin, rue Louis Fabre d'Eglantine, route de Chaudet, chemin de la Gueraudière (Pairs du 2 au 10), rue Alexandre Dumas (pairs du 2 au 66), rue Alexandre Dumas (Impairs du 1 au 61), route de Targé.
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut		Bureau 17 - Ecole maternelle Paul Painlevé - 21 chemin de la Marronnerie - Salle de motricité Rue Adrienne Duchemin, Arthur Ranc (Lycée G. Sand n° 11), lotissement Cassiopée, lotissement des Coquelicots, rue des Coquelicots, la Couinière d'Auzon, rue du Docteur Schweitzer (Impairs du 1 au 61) Pont du Dorat, rue Ernest Godart, place de l'Europe, rue François Arago, rue des Gruges d'Auzon, rue Gustave Eiffel, rue Jean Richepin, rue Jean Richepin, rue Marc Andraut, chemin de la Marronnerie, avenue Paul Painlevé, avenue du Professeur Guérin, rue Raymond Piltat, les Sables d'Auzon, rue du Paradis, lotissement Casalopée, lotissement des Coquelicots, avenue Angel Pautet, vole Pierre Alcover, rue Coluche, rue Jean Marais, rue Yves Montand, rue Edith Piaf, Rue Pierre Ulmer, rue Edwige Feuillère, rue Simone Signoret, route de la Chevallerie, Chemin des Eglantiers (Pairs du 2 au 98), rue du Colonel Farron, Rue Albert Hillaire (pairs de 2 au 98), rue Gilbert Bécaud.
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut		Bureau 18 - Ecole primaire Maurice Carême - 4 rue du Maréchal Juin Résidence des Acacias, les Bordies, avenue Camille Pagé (n°s 2 à 30), rue Charles Perrault, résidence de la Clairière, résidence des Erables, l'Etang, résidence la Forêt Viennoise, Fort Clan, résidence les Hameaux de la Forêt, avenue Honoré de Balzac (n°s pairs), rue Jacques Cartier (n°s impairs), avenue Jean Moulin, rue Léo Lagrange (pairs du 2 au 12 et impairs du 1 au 17), avenue du maréchal Juin, l'Orée de la Forêt, résidence les Pavillons, résidence Pierre de Coubertin, les Renardières (P.L.R. Tour A-1, rue Charles Perrault), les Renardières (P.L.R. Tour B3 rue Charles Perrault), les Renardières (P.S.R. Bâtiments 1, 2, 3), rue René Cassin, résidence les Sablons, rue Sully Prud'homme, résidence des Thuyas, ZAC de la Forêt, résidence les Bordies, résidence de l'Etang, rue René de la Fouchardière, allée René Cassin, rue du Petit Essart, résidence des Charmes, rue des Bordies (pairs du 2 au 40).
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88066	Châtelleraut		Bureau 20 - Ecole primaire Littré-Lakanel – 3 rue Emile Littré Square Anatole France (n°s impairs), rue Auguste Rodin, allée Bernard Percevaux, rue Charles Cros (n°s pairs), rue David d'Angers, rue Docteur A. Derouau, rue Emile Georget, rue de la Gornière, rue Henri Boucher, rue Léon Petit, rue René Boylesve, Saint Exupéry.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		CANTON 3 Bureau 5 – CRD 1 rue Jean Monnet Rue de la Brelandière, rue de Colombiers, boulevard d'Estrées, Impasse de Gravelines, rue de Gravelines, rue de la Guilberie, la Haute Brelandière, rue Jean Rivière, rue Jean Robert Gatault, rue Marcel Proust, rue Maurice Utrillo, rue Maurice Waininck, rue de la Nouvelle Brelandière, rue Paul Valéry, rue Pierre Tavernier, chemin du Pré Long, Impasse Rodolphe Salis, rue Rodolphe Salis, résidence la Sauvagère, rue de la Brelandière, rue de Soyécourt, avenue des stades (stade MAC n° 91), Terre-Neuve, rue de Terre Neuve, rue Louise Michel.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 6 - Ecole primaire Edouard Herriot - 4 avenue Edouard Herriot - Gymnase L'Aiguillon, avenue Auguste Sutter, Quai Alsace Lorraine, la route d'Antran, rue d'Antran, Bellevue de la Messonne, rue Bernard Palissy, la Bindonnière, la Blanchardière, les Blanchards de Chateaufort, la Borde, le Clans, le Clos, rue Come du Cerf, Fonteville, rue des Frères Lumière, la Guichardière, rue de la Jaulais, avenue de Kaya, avenue Léonce Dutell, chemin de la Messonne, la Messonne, la Ménodière, Moury, rue des Némoux, la Cour des Philippeaux, chemin du Pin, le Pin, rue du Pin, Plaisance, la Plessis, Pont Henri IV, le Pontreau, rue Rabelais, avenue de Richelieu, route de Richelieu, Saint-Germain, Sanital, rue du Sanital, la Tapissierie, rue Thomas Edison, les Troncs, Valette, rue de Verdun, avenue Alfred Nobel, route de la Valette, rue Georges Charpak, rue Albert Einstein, allée Victor de Saint-Genis, rue des Sorbiers, rue Marcel Dassault, rue Jean Perrin, rue Georges Pompidou, chemin de l'Aiguillon, rue Pierre-Gilles de Gennes.Michel.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 7 - Maison Pour Tous – 10 rue du Nouveau Brunswick Rue des Académies, rue de l'Aiguillon (n°s pairs), rue Androuat du Cercueu, rue d'Avaucourt, place de Belgique, rue de Châteaufort, Grande Rue de Chateaufort, Grande Rue de Chateaufort (Tour Auris, Tour Gascogne, Tour Guyenne, Tour Saintonge), rue Clément Jannaquin, place Clément Krebs, rue Clément Krebs, rue Creuzé, rue du Cygne Châteaufort, avenue Edouard Herriot, rue d'Enfer, boulevard de l'Envigne, rue Ferdinand Buisson, rue Frédéric Mistral, rue Henri Barbussé (n°s 1 à 55 et 2 à 58), avenue Lamartine, rue des Loges (n°s 1 à 95 et 2 à 114), rue de Madame, rue Marcel Coubrat (HLM n°s A1/B3, C/5 - 7 et 9) avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (n°s 1 à 87 et 2 à 82), Quai des Martyrs de la Résistance, rue du 4 septembre, place de la République, rue de Thuré, rue Urbain Grandier, Square Alexis Danan, place Ferdinand Buisson, rue Jean Monnet, allée du Jardin du Directeur, rue Georges Brassens, rue Voltaire, Résidence de Lattre.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 13 - Ecole maternelle Jacques Prévert - 47 rue Alléon d'Aquitaine Rue Gustave Courbet, rue Alléon d'Aquitaine, rue Antoine de Bougainville (Maison de retraite n° 2), rue Joseph Carré, rue Jacques Cartier (n°s 8 à 98), la Commission, rue Jeanne d'Albret, avenue Honoré de Balzac (n°s impairs), rue Isabelle de Bavière, résidence Marie de Médicis, résidence Marguerite de Valois, résidence Gabrielle d'Estrées, Château de l'Etang, rue Fiandres Dunkerque 1940, résidence du Lac.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 22 - Ecole Jacques Prévert - 47 rue Alléon d'Aquitaine – Cantine Rue Léo Lagrange (école des Renardières pairs du 14 au 98 et impairs du 19 au 99), résidence de l'Orée du Bois, avenue Camille Pagé (n°s 32 et suivants et n°s impairs), résidence les Cerisiers (avenue Camille Pagé), rue Charles Plessard, les Renardières, HLM des Renardières : bdt. A, B, D, E et R, rue Saint Just, rue Agnès Sorel, rue de Turenne, rue Vauban, résidence Vert Galant, rue d'Hamilton, rue Pierre Chabrol (1918-1991), rue Jacques Brel, résidence Jacques Brel.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 16 – Gymnase Jean Macé - 24 chemin Vert de Piétard Rue de l'Aiguillon (n°s impairs), rue Roger Aubugeau, rue Henri Barbussé (n° 57 et suivants et 58 et suivants), la Bercillière, rue de la Bercillière, résidence de la Bercillière, la Bonallière, route de la Bonallière, la Petite Bruyère, chemin de la Bruyère, la Grande Bruyère, la Charlotterie, résidence de la Charlotterie, avenue de Corby, le Croix de Piétard, rue de la Croix Piétard, la Croix Rouge, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (n°s 89 et suivants et 84 et suivants), chemin de l'Envigne, la Folle de Piétard, rue Albert Girardeau (HLM F/2 - E/4 - D/6 - C/8 - B/10 - A/12), résidence de la Grande Bruyère, route de Lencloître, La Grande Maison, Piétard, rue des Loges - Résidence la Tranchée, chemin Vert des Loges, résidence André Raimbault.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 23 - Gymnase Jean Macé (Bis) - 24 chemin Vert de Piétard - Rue des Loges (n°s 97 et suivants et 118 et suivants), route de Loudun, la Maison Blanche, la Maltoterie, chemin de la Maltoterie, rue Henri Martin, rue Janine Millet (P.R.I.), rue Janine Millet, le Moulin Neuf, chemin du Moulin Neuf, rue Nouvelle de Tivoli, rue Charlotte Perdrigé, le Petit Beese, le Pontillon, rue des Romarins, rue Alphonse Rousseau, avenue de Velbert, chemin Vert de Piétard, les Gruges (route de Lencloître), Allée Robert Champigny, chemin du Pontillon, rue Lucien Jayat, résidence Georges Courtelines, rue Georges Courtelines, rue Pierre Daninos, rue Madeleine Brûlé, rue Pauline Kergomard, rue Joséphine Baker, chemin Raoul Perrault, rue des Vignes, La Haute Bercillière, Le Pavillon.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88066	Châtelleraut		Bureau 21 - Ecole primaire Jean Zay - 71 avenue Camille Pagé - Cantine entrée n° 77 La Basse Caille, Beauséjour, le Boeuf Mort, rue du Bois de Boulogne, le Bois Robin, la Caille, rue Camille Audinet, la Croix Poulaillet, rue Emile et Marie Rabeau, rue des Fougères, allée Francis Poulenc, allée Frantz Schubert, rue Joseph Mergau, les Lauriers Verts, Impasse des Lilas, rue des Lilas, rue Louis Barrier, rue Manet, avenue Pasteur Martin Luther King, rue Maurice Bourgeois, rue Muller, le Paradis, rue Pierre Fillard, rue des Platanes, rue Robert Gallard, rue Romain Rolland, rue des Tamaris, rue Toulouse Lautrec, rue des Lauriers, Les Basses Cailles, Les Hautes Cailles, rue Lucien Muller, rue de Beauséjour, rue Henri de Toulouse-Lautrec, route de la Fond Fermée.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau centralisateur des cantons 2/3/4 Bureau 1 : Clémenceau - 5 avenue Georges Clémenceau Rue de l'Adjudant Reau, rue Augustin Neveu, rue Arsène Lambert, boulevard de Blossac (Hôtel de Ville n° 78 CES n° 96), rue de la Chevretterie (n°s 2 à 96 et 1 à 59), rue Cholaïn, rue Descartes, avenue Georges Clémenceau, Impasse Georges Clémenceau, rue Gilbert, rue Léon Joanny, rue des Naunais, rue Paul Bert, rue du Faubourg Saint Jacques, rue des Sclours, place du 32ème R.I. n°s 7 - 9 - 4 - 6 - 8, avenue Trauille, Boulevard Victor Hugo, Sous-Préfecture n° 27, cour des Trois Trompettes. Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 2 - Gymnase Descartes - 21 avenue Adrien Treuille Rue de l'Abreuvoir, rue Alexandre Rivière, rue de l'Aqueduc, rue de l'Arceau, rue de la Basse Ville, Bien Nourri, rue Bourbon, Quai du Château, rue du Château, rue du Cheval Blanc, rue Coibert, rue du Collège Maison de retraite n° 1, place de la Croix Rouge, rue de la Croix Rouge, rue Deschazeaux, rue du Docteur Abel Orillard, place Duplex, place Emile Zola, boulevard Félix Faure, rue des Fossés Saint Jean, rue de la Galère, rue Gaudeau Lerpinière, Quai du 8 mai, avenue Jean Jaurès, carrefour Joyeux, rue Lafayette, rue Léon Brédif, rue des Limousins, rue Maurice Bedel, Le Turgot n° 14, Impasse de la Melette, rue de la Melette, rue des Moulins, rue Noire, place Notre Dame, rue Pouleïn, rue Roffay des Pallus, boulevard Sadi Carnot, Gare n° 6, Buffet n° 4, rue Saint André, rue Saint Jean, Petite rue Saint Jean, rue Saint Louis, rue Sainte Marthe, rue Saint Romain, place Sainte Catherine, Résidence Sainte Catherine, rue du Tabary, le Turgot n° 8, rue de la Taupanne, rue de la Vieille Poissonnerie, Quai du 19 mars 1992, rue de l'Abreuvoir du Bien Nourri.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 3 - Ancienne école primaire Henri Denard - 48 rue Arsène et Jean Lambert - Salle des archives + salle de lecture) Rue de l'Abbé Longer, rue Alfred Héraut, résidence Auguste Renoir, Beaunagar, résidence de Beauregard, Square Benoît du Roy, avenue de la Croix Merlet, la Croix merlet, rue Denise Maille, Impasse de la Fleur de Lys, rue de la Fleur de Lys, rue du Général Reibel, rue du Général Serrail, rue Guynemer, rue Jean Pidoux, avenue du Maréchal Leclerc (n°s pairs), résidence Paul Gauguin, la Renaitrie, résidence de la Renaitrie, rue de la Renaitrie, rue Villevert, rue Marcel Paul, rue des Tourterelles, Impasse des Rotulets, rue des Mésanges, allée Marcel Paul, Impasse des Moineaux, rue des Hirondelles, rue des Sittelles, rue des Rospignols, rue des Martinets.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 4 - Le 4 - 4 rue Aimé Rassezeau Rue Aimé Rassezeau (pairs du 14 au 998 et Impairs du 27 au 999), rue de l'Angelarde, boulevard Arleide Briand, place Camille de Hogues, rue Camille Lebeau, rue Chanoine de Villeneuve, rue de la Chevretterie n° 61 et suivants et n° 68 et suivants, Cité Militaire, rue du Cognat, Impasse des Cordeliers, rue des Cordeliers, rue du Cygne Saint Jacques, rue des Fronteaux, Place Gambetta, Square Gambetta, rue René Gautier, Impasse de la Guadeloupe, rue Jeanne d'Arc, Square Jeanne d'Arc, carrefour Labarre, rue Louis Braille (Caserne E.P.G. n° 34), rue des Mignons, Quai Napoléon 1er, Quai du 11 novembre (pairs du 14 au 998), rue de la Paix, rue Pierre Mittaud, rue Porte Saint-Jacques, Cour du préche, avenue du Président John Fitzgerald Kennedy, avenue du Président Roosevelt, avenue du Président Wilson, rue du 14ème R.T.A., Résidence André Gide (rue Louis Braille) (Lamarline), avenue Robert Schumann, petite rue Saint Jacques, rue Saint Jacques, rue du Souci, rue Sully, rue de Targé, place du 32ème R.I. (n°s 1-3-5), rue des Trois Pigeons, rue du Vieux Palais.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 8 - Ecole élémentaire d'Antoigné - 1 chemin de la Guillotière L'Amérique, Antoigné, chemin de la Blocque d'Antoigné, la Blocque d'Antoigné, la Bobinière, le Bois d'Anthien, route de Oyré, rue des Champs, la Chapelle d'Antoigné, allée de la Chapelle d'Antoigné, les Charbonnières, les Besses Charbonnières, la Charonnerie, le Cheval Blanc, rue du Chevalier d'Antoigné, le Clos, la Cousinière d'Antoigné, la Durauderie, la Férandière, la Fouchardière d'Antoigné, les Girouettes, la Grange Girard, le Grenadier Français partie Nord, la Grisonnière, la Guillotière, chemin de la Guillotière, la Guillemétrie, résidence Hector Berlioz, résidence Jourdain, la Loge d'Antoigné, la Maison Neuve, rue de la Maison Neuve, le Marais, les Melottières, la Moniconnerie, le Moulin à Vent, l'Oignerie, l'Orangerie, les Perrières d'Antoigné, les Peupliers, rue Pierre Loti, la Planière, rue des Plantas, le Plantis Boutin, chemin du Portail Rouge, le Portail Rouge, les Richardières, route de la Roche-Possay (partie Nord), Terrier Blanc (route de la partie Nord), chemin de la Tour Girard, la Tour Girard, résidence de la Tour Girard, la Tricocharie, les Trois cheminées, la Tuilerie, la Valetterie, chemin du Verger, Cité du Verger, Impasse du Verger, Villecourt, Allée Marcel Fuzeau, rue Maurice Fombeure, allée des Pierres Blanches, allée du Clos d'Allice, chemin du Marais, avenue du Grenadier Français (impair), chemin de la Loge d'Antoigné, rue de la Maison Neuve, chemin du Marais, rue des Hautes Perrières, rue des Coudriers, rue des Ormeaux, rue des Cormiers, résidence de la Source, rue de la Barbotterie, allée des Champignonnières, rue Paul Jamet, chemin du cheval blanc.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 11 - Centre Socio-culturel des Minimes - 17 rue des Minimes Rue Aimé Souché (Maison médicale n° 17), rue Alfred de Musset, cité des Américains, rue Arthur Raimbaud, résidence Beau Soleil, rue Blaise Cendrars, avenue des Capucines, résidence des Châtelliers, rue des Châtelliers, rue Ferdinand de Lesseps, les Gâts, chemin des Gâts, allée des Géraniums, rue Gérard Philippe, allée des Glycines, l'Herse, chemin de l'Herse, allée des Jasmins, rue Jean Charcot, allée des Jonquilles, rue Louis Jouvet, rue Marcel Prévost, avenue des Mimoses, Impasse des Mimoses, Impasse des Minimes, rue des Minimes, rue des Minimes HLM Bât D, rue des Minimes HLM Bât E, rue des Minimes HLM Bât F, résidence Pablo Picasso, rue Paul Verlain, P.R.I. des Minimes, allée des Primevères, avenue des Tilleuls, rue Jean Vilar, Impasse des Mimoses, rue de la Roseraie, rue Pierre Pielgnard, Rue du Docteur Luc Montagnier, allée des Bouleaux.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 12 - Ecole primaire Jules Ferry - 1 rue Pierre et Marie Curie - Salle de sports + cantine Rue de l'Abbé Péan, résidence Bellevue Montée du Roc, résidence du Berry, rue Boileau, Impasse des Cèdres, résidence des Cèdres, la Calvinerie, la Chamellerie, rue Cornelle, rue de la Fontaine, la Grand'Eau, rue de la Grand'Eau, rue Guillemot, rue Henri Doucet, rue Henri Dumant, allée des Iris, rue Jean-Baptiste Corot, rue Jules Ferry, rue Marcellin Berthelot, avenue du Maréchal Foch, avenue du Maréchal Leclerc (n°s impairs), Impasse du Maréchal Leclerc, rue Mollère, rue Pasteur, résidence Paul Cézanne, rue Paul Cézanne, rue Pierre et Marie Curie, avenue de Piffoux, rue Racine, chemin du Roc, clos du Roc, allée des Troïnes, rue Alain Gerbault, résidence Eugénie Nau, allée Max Pol Fouchet, cité allée des Troïnes.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 15 - Ecole maternelle Marie Carpentier - 28 avenue du Général de Gaulle - Salle de motricité Chemin de l'Alouette, Impasse des Amidoux, rue André Bouille, allée d'Argenson, avenue d'Argenson, rue d'Arsonval, allée des Aubus, les Aubus, chemin de la Baignade, la Borde, Cour des Capucins, la Croix des Aubus, rue Denis Papin, la Désirée, chemin de la Tuberie, rue des Eaux Bues, Impasse de la Fosse à Gabit, avenue du Général de Gaulle, avenue du Général de Gaulle HLM, avenue du Général de Gaulle Tour Touraine n°13, avenue du Général de Gaulle Tour Poitou n° 11, avenue du Général de Gaulle Tour Normandie n° 9, avenue du Général de Gaulle Tour Maine n° 7, la Grange, chemin de l'île, rue Louis Blériot, avenue Louis Ripault, rue Sangnier, Marie Carpentier (Ecole maternelle), rue Maryse Bastié, rue de la Passerelle, rue Santos Dumont, la Tuberie, chemin de Ronde, rue Nungesser et Coll, rue des Frères Montgolfier, rue Amédée Bollée, rue Roland Garros, rue Joseph Cugnot, rue Coste et Bellonte, Impasse des Amidoux, allée des Aubus, La Borde, cour des Capucins, La Croix des Aubus, La Désirée, chemin de la Tuberie, La Grange, chemin de l'île, la Tuberie, Impasse des Oliviers, rue de la Désirée, rue Pierre Augustin Dangeard, rue de Jusleu, rue Marie Marvingt, rue Jacqueline Auriol, chemin de la Baignade.
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 19 - Ancienne école primaire Henri Denard - 48 rue Arsène et Jean Lambert - 2 Salles de réunion Arnois, rue de la Bastille, Bel Air, Bélian, rue Bellevue de la Feuillère, chemin de la Bergerie, la Berthonnerie, Bignoux, la Bousée, le Brémalon, le Champ de l'Alouette, rue du Champ de la Croix, rue du Chant des Oiseaux, les Chapeaudières, Charlet, chemin de Charlet, rue de la Chamroie, rue des Charauls, les Chaumes, les Chaumes, le Coudray, la Cure de Pouthumé, la Dangule, rue Edmond Rostand (Pairs du 2 au 998 et Impairs du 57 au 999), la Dominerie, résidence Madame Dumoulin, l'Epine, la Feuillère, la Fontaine Bignoux, avenue du le Grenadier Français (partie Sud Pair), Rue Albert Haire (Impairs du 1 au 997), le Jau, rue Henri Lehot, rue Jean Glono, la Grand'Veux, les Grandes Vignes, rue Emile Grandin, le Pavillon, rue du Docteur Schweitzer (pairs du 82 au 998), rue Alexandre Dumas (pairs du 80 au 998), rue Alexandre Dumas (impairs du 83 au 999).
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86066	Châtelleraut		Bureau 24 - Bamum parking sud - 48 rue Arsène et Jean Lambert Les Marottes, la Martinière, les Marins, la Moralière, Le Pavillon, le Petit Poi, La Petite Vaux, le Peu, la Pichardière, la Plançonnerie, route de Pleumartin, Pouthumé, chemin de Pouthumé, allée de la Renaitrie, chemin de la Renaitrie, route de la Roche Possay (partie Sud), les Sablons, rue de la Taudière, rue du Terrier Blanc, chemin Vert de la Renaitrie, les Blanchards de Pouthumé, rue de la Martinière, Impasse de la Méliode, rue de la Grand Vaux, rue de Charlet, rue de Pouthumé, chemin du Pau, La Maison Neuve de la Bousée, la Taudière, rue de la Bousée, rue Charles Tilon, La Gulbaudière - Les Marottes, rue de la Croix Merlet, chemin de la Machine, rue Albert Dubout, rue Raymond Peynet, rue Moos, rue Alfred Lamignat, rue Olivier de Serres, rue Féodor Jelenc (1911-2001), rue Buffon (1707-1788), rue Arthur Young, rue des Rouges Gorges, Impasse Jean-Jacques Sempé, Impasse Stéphane Grappelli, chemin de la Maison Perdue (Impairs du 1 au 999), chemin de la Guerjauldière (pairs du 12 au 998 et impairs du 1 au 999), Chemin des Eglantiers (impairs du 1 au 999).
MONTMORILLON	08	Lusignan	86068	Chaunay	1	1 seul bureau de vote - salle des Fêtes - Place du Marché
CHATELLERAULT	08	Loudun	86069	La Chaussée	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny	8	Bureau centralisateur du canton 5 1er bureau -Théâtre « Charles Trenet » - Avenue de la Vienne Avenue du Moulin des Dames, rue de Saint Savin, place du Marché, rue du Moulin à Tan, rue de la Puye, rue de la Paix, rue de Châtelleraut, La Croix Chambert, rue du Marché, rue Vassalour, rue Jean Arnault, rue Faldeau, rue des Champs Margais, rue de Banfors, place des Victimes de Bâlabre, rue du Berry, rue André Malraux, rue des Trois Rois, allée du Capitaine Blanchier, rue du Moulin St Léger, rue du Moulin St Just, rue des Corderies, rue des Ribaudes, rue des Bantières, impasse Faldeau, place de la Poste, rue des Frères Callié, rue Pouzillard, Square du 8 mai, les Rivaillères, rue de Geisenheim, rue du Pavillon, la Clé des Champs, allée Maxime Aubrun, impasse du Talbat, quai du Maquis, impasse de Châtelleraut, rue du Berry, avenue du Moulin des Dames, allée M. Deshoulières, impasse de la Paix, place de la Varenne, la Caronnière, la Brigère, Bois de St James, la Guyonnière, rue Neuve du Bas Bourg, les Hauts Fessais, rue des Bomes la Caronnière, rue des Lavandiers la Caronnière, rue des Terriers Moutons la Caronnière, rue des Agutis la Caronnière, rue des Terrageaux, rue des Lamandiers la Caronnière, chemin des Blés Dorés la Caronnière, chemin des Lamandiers la Caronnière, rue de Montauban. Bureau centralisateur
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny		2ème bureau - Salle de la Poterie - Avenue de la Vienne Avenue Aristide Briand, rue d'Artiges, rue du Port, rue du Pôrier, impasse de la Maladrerie, rue de l'Ancien Pont, la Roche Hennequin, rue de la Maladrerie, rue de la Maison Rouge, avenue de la Vienne, rue de Lussac, rue de Bellevue, rue de la Varenne, avenue Jean Jaurès, rue des Châtelliers, rue du Charaudoux, rue du Petit Pont, allée des Géraniums, rue des Ageasses, rue de la Vichoune, les Eglises, la Rivière aux Chénets, rue Alfred Vallat, rue de la Dîme, rue Vallée de Lussanne Villeneuve, allée du Servon, rue des Rôges, allée de la Grondine, chemin de la Roche Hennequin, rue de l'Abreuvoir, place Jacques Bré, place du Dauphin, place du Tilleul, cité Renard, rue de Mezère, rue des Clotières Villeneuve, la Bourdauderie, allée des Roses, le Moulin Millon, la Chauvalière, rue de la Triaudière Villeneuve, la Croix Blanche, la Moutonnerie, rue des Chardonnerets Villeneuve, rue de Massard, rue des Quatre Vents, la Millonnière, rue des Roches David, rue de Chalonge, Chalonge, rue des Charmes La Croix Blanche, rue du Lavoir Villeneuve, rue de la Lune Villeneuve, Villeneuve, Raguillet, rue du Moulin Millon, la Triaudière Villeneuve, rue des Petites Echelles, rue des Pensées, allée de la Grondine, chemin de la Petite Croix Blanche, allée des Pensées Villeneuve, place de la Varenne, la Pierre Fromagère, impasse du Moutardier, rue des Jardins.
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny		3ème bureau - Ecole Saint Martial - Rue Saint-Martial - Ville Haute Rue de la Fontaine, chemin de la Barre, boulevard des Châteaux, rue Antoine de St Exupéry, rue du Talbat, les Barbaillères, rue de la Grande Ecole, rue de l'Aviation, rue St Martial, les Courils, les Brières route de la Puye, rue des Pruniers, la Fontaine Talbat, rue Maurice Genevoix, rue Pol Jouteau, le Clos Berland, la Pontonnière, rue de Gata Rape, rue Porte Chevreau, rue de Bretagne, Beauvais, rue St Pierre, le Clos Ragon, rue de la Tuilerie, rue de Cocagne, chemin du Châtaignier, place St Pierre, la Barre, Vernelle, rue de la Ciromette, rue Porte Brunet, impasse St Pierre, rue Léo Malet, rue des Puy, rue des Alouettes, la Perche, le Châtaignier, route des Courils, Château-Gaillard, Chantegay, la Tanière, Tessec, les Traits, place du Vieux Marché, Chamon, rue des Rampes, la Maison Neuve, les Davières, les Fosses, Chantranne, la Grenouille, Pourreau, place du Donjon, Picourtault, rue Vital Guérin, la Garanne, les Champs, Charaud-Bornaud, impasse St Martial, route de la Puye, rue des Mésanges La Barre, place Louis Pagenaud, rue des Feuillettes La Barre, rue des Pinsons la Barre, rue des Fauvettes la Barre, rue des Bergeronnettes la Barre, rue des Hirondelles la Barre, les Plantis route de la Puye.
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny		4ème bureau - Préau Ecole Jean-Arnault - 4 rue Michel Deshoulières Rue Arthur Rimbaud, les Groges, place des Martyrs Châteaubriant, rue des Erables, rue des Cerisiers, rue du Bas-Bourg, rue des Noyers, rue des Rocas, rue de la Vallée des Goths, rue Louis Daquin, rue Max Pol Fouchet, rue Marcel Camé, rue de Montmorillon, rue Paul Verlain, rue de Chantegréoux, rue de la Talbatière, rue des Grande-Champs, chemin de la Caronnière, rue de la Norale, rue Noire, la Loge maison forestière, l'Espinasse, le Planty, Fresnelais, l'Etat, place du Bourg, rue Gilbert Becaud, Luchet, la Grande Métairie, la Gelzière, le Marais, la Moille, Allie, les Vaux, Bois-Clerbeut, les Granges, Beaumarchais, chemin de l'Etat, Virec, la Courance, Epran, le Querreux, la Brelazière, Bois-Joubert, chemin des Grêles, Aguzon, Bois-Clair, la Bremaudière, l'Epine, le Guet, l'Ane Vert, Taillegout, les Essarts, les Houillères, le Pin, rue du Planty, rue de la Caronnière, chemin de Chantegréoux, rue du faubourg de l'Aumônerie, lotissement le Champ des Pruniers, rue Claude Hélène, rue des Clozures l'Espinasse, rue de la Loterie l'Espinasse, rue des Terres Noires l'Espinasse, rue de la Mareuil l'Espinasse, chemin des Ormeaux l'Espinasse, rue de la Métairie l'Espinasse, rue des Vignes l'Espinasse, rue de la Poterie l'Espinasse, rue d'Allie l'Espinasse, impasse des Froux l'Espinasse, rue du Bas Village l'Espinasse, impasse des Chenevières l'Espinasse, le champ Epran.
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny		5ème bureau - Ecole primaire des Guinaudières - Rue des Pignons Blancs Rue du Château d'Eau, rue de Poitiers, rue du Groleau Pressac, rue de Peuron, rue des Chaumes, rue des Pignons Blancs, avenue de la Commune de Paris, rue de Justice, Bois-Sennebeut, rue Bel Air le Breuil, avenue de la Gare, rue de l'Ancien Chemin de Poitiers, place Albert Camus, rue de la Croix-Aynault, cité de Peuron, rue des Petites Clois, le Breuil, rue de la Folle, rue des Treilles, rue du Grelin, rue des Sapins le Breuil, rue des Sables, rue Jean-Paul Sartre, rue des Basses Pierres, rue du 19 mars 1982, rue des Bois Gaillants, rue des Clozurons, allée Paul Eluard, le Charreau de Boussec, rue des Chirons, Boussec, rue de la Blaquerie, impasse du Grelin, Pressac, place Louis Pasteur, allée des Vignes, place Camille Guérin, La Bedourie, rue du Grelin, chemin du Gouffre, rue Gabrielle Colette, place Joffot Curie, avenue de la Gare, rue de la Logerie le Breuil, rue de la Verrerie, rue de la Fosse à Boire, route de Poitiers, lotissement La Grelin, rue Paul Eluard, ZI de Peuron.
POITIERS	05	Chauvigny	88070	Chauvigny		6ème bureau - Chemin des Muralles à la salle des fêtes de Pouzioux Route de Lussac les Châteaux Pouzioux, les Brelazières de Pouzioux, route de Villeneuve Pouzioux, le Pradeau Pouzioux, les Misesandières Pouzioux, chemin du Viviers Pouzioux, route de Chauvigny, la Molnerie Pouzioux, Peumartin, la Richarderie Pouzioux, le Charnaut Pouzioux, la Chaise Pouzioux, le Bouchaud Pouzioux, chemin des Roches Pouzioux, le Terrier Pouzioux, route de Fontprévoir Pouzioux, rue Pierre Champion Pouzioux, Charasseon Pouzioux, la Polrignonnerie Pouzioux, les Callauds Pouzioux, le Chêne Pouzioux, la Gaudinière Pouzioux, rue du Bourg Pouzioux, la Roche Pouzioux, place Albert Maître, les Chaumes Pouzioux, Laudonnière Pouzioux, la Forge Pouzioux, Cayenne Pouzioux, le Mazeau, la Gamière Pouzioux, la Bonneterie Pouzioux, la Paraderie Pouzioux, le Ry Pouzioux, Villiers Pouzioux, les Grêles Pouzioux, le Bourg Pouzioux, route de la Chapelle Viviers Pouzioux, chemin de la Guiltotrie Pouzioux, la Fativière Pouzioux, Champesau Pouzioux, Chantegay Pouzioux, le Breuil de Pouzioux, Fontprévoir Pouzioux, les Terniers Pouzioux.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	04	Châtellerault 3	88072	Chenevelles	1	1 seul bureau de vote – Salle polyvalente
POITIERS	11	Migné-Auxances	88073	Cherveux	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88074	Chiré-en-Montreuil	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente-Rue des Tranchées
POITIERS	08	Loudun	88075	Chouppes	1	1 seul bureau de vote - salle multi-activités aise Rue des Moulins
POITIERS	11	Migné-Auxances	88076	Cisé	3	1er bureau - Salle Polyvalente Michel BOUCHET Bureau centralisateur - Salle Polyvalente Michel BOUCHET
POITIERS	11	Migné-Auxances	88076	Cisé		2ème bureau - Salle Polyvalente Michel BOUCHET
POITIERS	11	Migné-Auxances	88076	Cisé		3ème bureau - Salle Polyvalente Michel BOUCHET
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88077	Civaux	1	1er bureau - salle des Fêtes – 2 place de Gomeange
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88077	Civaux		2eme bureau- salle des Fêtes – 2 place de Gomeange
MONTMORILLON	06	Civray	88078	Civray	2	Bureau centralisateur du canton 6 1er bureau - Gymnase Beauséjour, Rue Guy Texereau (électeurs de A à K) Bureau centralisateur
MONTMORILLON	06	Civray	88078	Civray		2ème bureau - Gymnase Beauséjour, Rue Guy Texereau (électeurs de L à Z)
CHATELLERAULT	08	Loudun	88079	La Roche-Rigault	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes , rue du stade
POITIERS	09	Lusignan	88080	Cloué	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
CHATELLERAULT	02	Châtellerault 1	88081	Colombiers	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes
POITIERS	09	Lusignan	88083	Coulombiers	1	1 seul bureau de vote - Salle Socioculturelle – 1 le Champ de Foire
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88084	Coulonges	2	1er bureau - Salle des fêtes de Coulonges, Place Sully Bourg, le Prieuré, la Pacherie, Benatze, Coulougette, la Vergne, Travail Gogain, le Bagueau, Noyette, la Patronnière, la Bergerie, le Pau de Tilly (maison de la partie droite du CD 121 et allant vers Tilly). Bureau centralisateur
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88084	Coulonges		2ème bureau – Salle des fêtes des Hérolles, Chemin du Pilon Les Hérolles, les Grandes Hérolles, le Pin, le Pau du Pin, la Porte, le Pavillon, l'Effie, Thélisset, L'Agebouraud, la Jarrige, le Pau de Tilly (maison à gauche du CD 121 en se dirigeant vers Tilly).
POITIERS	08	Loudun	88085	Coussay	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
CHATELLERAULT	04	Châtellerault 3	88086	Coussay-les-Bols	1	1 seul bureau de vote - la salle polyvalente, 20 chemin des Préaux
CHATELLERAULT	08	Loudun	88087	Craon	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	13	Poitiers 1	88088	Croutelle	1	1 seul bureau de vote - Espace Loisirs - 31 Grand'Rue
POITIERS	11	Migné-Auxances	88089	Cuhon	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente située 11 rue Jules Ferry .
CHATELLERAULT	08	Loudun	88090	Curçay-sur-Dive	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes – place d'Aumetz
POITIERS	09	Lusignan	88091	Curçay-sur-Vonne	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - place de l'Eglise
CHATELLERAULT	03	Châtellerault 2	88092	Dangé-Saint-Romain	3	1er bureau – Salle des fêtes- Place de la Promenade De la lettre A à G avant la Vienne Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	03	Châtellerault 2	88092	Dangé-Saint-Romain		2ème bureau - Foyer Culturel - Rue de la Grenouillère Du côté de Saint Romain et écarte après la Vienne
CHATELLERAULT	03	Châtellerault 2	88092	Dangé-Saint-Romain		Salle des fêtes- Place de la Promenade De la lettre H à Z avant la Vienne
CHATELLERAULT	08	Loudun	88093	Dercé	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	18	Vivonne	88094	Dienné	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente, Route de Verrières
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88095	Dissay	3	1er bureau - Salle Polyvalente - Gymnase - Esplanade du 14 juillet- Avenue du clain -Electeurs de A à D Inclus Bureau centralisateur
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88095	Dissay		2ème bureau - Salle Polyvalente - Gymnase – Esplanade du 14 juillet- Avenue du clain - Electeurs de E à M Inclus
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88095	Dissay		3ème bureau - Salle Polyvalente – Gymnase - Esplanade du 14 juillet - Avenue du clain - Electeurs de N à Z Inclus
CHATELLERAULT	08	Loudun	88098	Doussay	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes (dernière Mairie-Route de Saires)
MONTMORILLON	06	Civray	88097	La Ferrière-Airoux	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	05	Chauvigny	88098	Fleix	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes 4 rue de l'école
POITIERS	18	Vivonne	88099	Fleuré	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	13	Poitiers 1	88100	Fontaine-le-Comte	3	1er bureau - Salle Raymond Sardet - 12 rue du stade - Electeurs de A à D Inclus Bureau centralisateur
POITIERS	13	Poitiers 1	88100	Fontaine-le-Comte		2ème bureau - Salle Raymond Sardet - 12 rue du stad - Electeurs de E à M Inclus
POITIERS	13	Poitiers 1	88100	Fontaine-le-Comte		3ème bureau - Salle Raymond Sardet - 12 rue du stad - Electeurs de N à Z
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88102	Frozes	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 4 place de la Croix
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88103	Gençay	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	06	Civray	88104	Genouillé	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes
POITIERS	18	Vivonne	88105	Gizay	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes Claude Pacion – Route de Nieull
CHATELLERAULT	08	Loudun	88108	Glénouze	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88107	Goux	1	1 seul bureau de vote – Salle socio-culturelle
CHATELLERAULT	08	Loudun	88108	La Grimaudière	3	1er bureau - salle des fêtes, 18 rue Charles de Gaulle Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	08	Loudun	88108	La Grimaudière		2ème bureau - Mairie annexe de Notre Dame d'Or - Route de Frontenay
CHATELLERAULT	08	Loudun	88108	La Grimaudière		3ème bureau - Mairie annexe de Verger-sur-Dive - Rue des Porches

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	08	Loudun	86109	Guenes	1	1 seul bureau de vote - Ancienne classe (Mairie) - 2 rue de la Mairie
MONTMORILLON	12	Montmorillon	86110	Haims	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 14 Route de Béthines
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	86111	Ingrandes	2	1er bureau - Salle Polyvalente - 5 rue des Eccles Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	86111	Ingrandes		2ème bureau - Salle Polyvalente - 5 rue des Ecoles
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	86112	L'Isle-Jourdain	1	1 seul bureau de vote - salle des Fêtes - 3 avenue de Lussac.
POITIERS	18	Vivonne	86113	Iteuil	2	1er bureau - Complexe Socio-culturel et sportif H. MANTEAU - Rue des Genèbres - Electeurs de A à G Bureau centralisateur
POITIERS	18	Vivonne	86113	Iteuil		2ème bureau - Complexe Socio-culturel et sportif H. MANTEAU - Rue des Genèbres - Electeurs de H à Z
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	86114	Jardres	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes, route d'Anzec.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88115	Jaunay-Marigny	5	Bureau centralisateur du canton 7 1er bureau - Espace Agora - Avenue Gérard Girault Allée sous Clan, avenue de Bordeaux, avenue Gérard Girault, chemin de l'abreuvoir, chemin des Abordages, chemin de la Gerenne, cité de l'Arée, Clos du Cadran, Clos de l'Hermitage, Clos des Champs de Pêles, Impasse du Moulin, le Clos des Genêts, les Hauts de Clan, Lycée Pilote Innovant, rue de l'Arée, rue de Grémont, rue de la Haute Payre (de la rue de la Payre à la RN 10), rue de Poitiers (de la Grand maison à la RN 10), rue des 4 rivières, rue des champs de Brain, rue des Ecoles, rue des Tamaris, rue des Vinaigriers, rue du 11 novembre, rue du 8 mai 45, rue du Clair Soleil, rue du Moulin, rue Georges Sand, rue Jules Verne, rue Rabelais, rue René Descartes, rue St Exupéry, square Charles Gounod, square Claude Debussy, square Maurice Ravel. Bureau centralisateur
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88115	Jaunay-Marigny		2ème bureau - Espace Agora - Avenue Gérard Girault Avenue de Paris, chemin des Grands Champs, Grand'rua, Impasse de Venise, Impasse des Thermes, Impasse des Forges, I.PARC, place de la Fraternité, place de la Fontaine, place du Marché, rue A.Sutter, rue Jacques Babinet, rue de Beaumont, rue de Bourcarin, rue de Chandolan, rue de l'ancienne mairie, rue de la Croix Girard, rue de la Grand'Mare, rue de la Grand'Raise, rue de la Renaissance, rue de la Viaube, rue de l'Industrie, rue de la République, rue de Parigny, rue de Plaisance, rue des Pérasées, rue des Perdrix, rue du bois des Bellanges, rue du Château, rue du 19 mars 1962, rue du Temple, rue du Vert Coteau, rue Etienne Moreau, rue Louis Méline, rue Montgruel, Puy Grenier.
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88115	Jaunay-Marigny		3ème bureau - Espace Agora - Avenue Gérard Girault Allée Annette de Chalembert, Allée des Carriers, Allée des Tourterelles, avenue du Parc du Futur, chemin de Percebaud, chemin du Trait, chemin du Clos des Cyprès, Clos des Cyprès, Impasse de l'Etoile, Impasse de la Basse Payre, Impasse de la Giraudière, Impasse des Ilmouins, Impasse des Pirogues, la Basse Payre, route de Neuville, rue de Bellevue, rue Beau Site, rue de Brin, rue de Chalembert, rue Chante Ajouette, rue de Poitiers (de la Grand'Rue à la Grand maison), rue de la Grand maison, rue de la Payre, rue de la Haute-Payre (de la rue de la Payre à l'A.10), rue de l'Ormeau, rue des Chardonnetis, rue des Couvraillies, rue des Hauts de Chalembert, rue des Mésanges, rue des Méthues, rue des Rouge-Gorges, rue du Belvédère, rue du Clos des Vignes, rue du Donjon de Brin, square des Fauvettes.
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88115	Jaunay-Marigny		4ème bureau Espace Agora - Avenue Gérard Girault Villages de : Chincé, Parigny, Lounell, Train. Ecarte de : Bel Air, Lioux, Monte-à-Bouche, rue du Grand Tillet
POITIERS	07	Jaunay-Clan	88115	Jaunay-Marigny		5ème bureau Salle des fêtes – place Elle Fournier
POITIERS	09	Lusignan	88116	Jezeneuil	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes et Foyer de la Salle des fêtes
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88117	Jouhet	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente rue des sables
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88118	Jouhet	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	06	Civray	88119	Joussé	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes « Fabien Irribarren » Place des tilleuls
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88120	Lathus-Saint-Rémy	2	1er bureau - Salle des Fêtes de Lathus - 27 route du Dorst Bureau centralisateur
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88120	Lathus-Saint-Rémy		2ème bureau - Salle des Fêtes de Saint Rémy - 4 place de l'Eglise
POITIERS	12	Vouneuil-sous-Biard	88121	Lathus	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - rue du docteur Roux
MONTMORILLON	19	Chauvigny	88122	Lathiers	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente
POITIERS	05	Chasseneuil du Poitou	88124	Lavoux	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes
CHATELLERAULT	01	Châtelleraut 3	88125	Leigné-les-Bois	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente-15 rue de l'Ecole
MONTMORILLON	04	Chauvigny	88126	Leignes-sur-Fontaine	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes - 6 route de Pindray
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88127	Leigné-sur-Usseau	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88128	Lencloître	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88129	Lésigny	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes - Route de Coussay les Bois
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88130	Leugny	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes – place de l'église
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88131	Lhommaizé	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes de Lhommaizé - Route de Poitiers (derrière l'école primaire)
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88132	Liget	1	1 seul bureau de vote - Salle des Associations, située 2 Route de la Croix du Pommier Roux
POITIERS	17	Poitiers 5	88133	Ligugé	2	1er bureau - Complexe sportif Jean-Paul Gomez - rue Paul Claudel Bureau centralisateur
POITIERS	17	Poitiers 5	88133	Ligugé		2ème bureau - Complexe sportif Jean-Paul Gomez - rue Paul Claudel
MONTMORILLON	06	Civray	88134	Linezay	1	1 seul bureau de vote - salle des fetes - 5 rue saint hilaire
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88135	Liniers	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes Sonia Delaunay - rue des Liniers
MONTMORILLON	06	Civray	88136	Lizant	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente située au 1 rue écoliers
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun	6	Bureau centralisateur du canton 8 1er bureau - Hôtel de Ville - Rue Gambetta Différentes rues du centre-ville, une partie de l'avenue d'Anjou, l'avenue de la Gars, rue et Impasse du Clos Saïé, rue des Saules, rue du grand Champ, le boulevard du Maréchal Leclerc, la place du Portail Chaussé, le lieu-dit : Beaufort. Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun		2ème bureau - Lycée Guy Chauvet - Rue de l'Eperon Différentes rues du centre-ville, boulevard Jean Pascault, boulevard Guy Chauvet, le quartier de la Croix peinte, de la Maison à la Jolie, les nouvelles rues du quartier route de Monts-sur-Guesnes, tout le quartier de la route de Poitiers.
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun		3ème bureau - du Marigny - Boulevard du 8 Mai Différentes rues de la ville, tout le quartier Grillemont, lieux-dits : Beauvoil, Bel Air, la Cocharderie, Lesesy, route de Moncontour, Nlré le Dolent, la Québrie, la Roche Plumseau, route de Thouars.
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun		4ème bureau - Hall d'accueil de l'IME de Veniers L'ancienne commune de Veniers, une partie de l'avenue d'Anjou et les nouvelles rues de ce quartier.
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun		5ème bureau - Ancienne Mairie de Rossay L'ancienne commune de Rossay.
CHATELLERAULT	08	Loudun	88137	Loudun		6ème bureau - Ecole maternelle "Le chat Boté" - Boulevard Loche et Matras Différentes rues de la ville, rue des Fontaines blanches, des Quatre Croix, du Moulin Patron, boulevard du 11 novembre, l'avenue de Touraine, la rue du 19 mars 1962, rue du Stade, l'avenue du Val de Loire, rue de la Croix Moquet, le secteur rue des Caves, le boulevard Loche et Matras, les lieux-dits : Valons, Niorteseu, Préau, les Vaux, la Jaitière, Gâtine, Gaisbourne et Bataviende.
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88138	Luchapt	1	1 seul bureau de vote -Salles des fêtes – Grand Rue

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	09	Lusignan	88139	Lusignan	2	Bureau centralisateur du canton 9 1 ^{er} bureau Mairie - Place du 8 Mai 1945 Agglomération - nom des rues : d'Alfred, de l'Amourette, Babinet, impasse des Berches, des Châtelliers, Carnot, Enjambes, Galice du n° 18 au n° 28 et du n° 1 au n° 5, Galice (petite Rue), de la Gare, de la Guilbauderie, Fon de Cé (Cité des), Olivier de Serres, de Jazaneuil (route), de la Libération, rue de Chypre du 1 au 31 et du 2 au 68, des Halles (place), du 8 mai (place), Notre Dame (du 1 au 13), du Pont de Tôle, de la Rangonnière, Raymondin, de la Roche Grolleau, de Saint Gerrier (route), Saint Martin, de Saintonge (avenue), des Vallées, des Vallées (impasse), de Vauchiron, de Versailles, de Vivonne (route), rue Pasteur, rue Françoise Dolto, rue Pierre et Marie Curie. Ecarte, lieux-dits : La Basse Vallée, Bourdeverre, Breuil, la Bruyère, les Brousses, le Bulesonnat, la Cannellière, la Champzière, la Chêne, la Corberais, la Fule, la Georginière, la Grailère, Grandchamps, la Grande Lande, la Petite Lande, la Groustinière, les Jardes, Maisonnelle, la Martinière, Mauprier, Mongadon, Montiorge, le Moulin de la Touche, le Murait, le Négret, la Nortièrre, le Parc, le Petit Pin, le Vieux Pin, le Plantis, la Postrie, la Souche, la Touraine, les Verrines. Bureau centralisateur
POITIERS	08	Lusignan	88139	Lusignan		2 ^{ème} bureau -SALLE MELUSINE- Place du Ball Agglomération - nom des rues : d'Aquitaine, de Bellevue, de Bretagne, Chebroux, de Cloué (route), de la Fée Méliaine, Galice du n° 2 au n° 16, rue de Chypre du n° 33 et du n° 70, du Payré, du Petit Pont, des Pins (route), du Ball (place), du Gouverneur (place) Notre Dame du n° 15 et du n° 2, de Poitiers, de Pranzay (Cité de), de Puy Berger, Saint Louis, d'Anjou, du Berry, de Savoie, de Touraine, de Provence, d'Auvergne, de Bourgogne. Ecarte, lieux-dits : la Barbaudière, Bel'Air, Bob-J-Bob, la Cartellère, le Chaffaud, le Chalet du Parc, la Coudrière, la Cuelle de Pranzay, le Four de Pouffon, le Grand Pouffon, le Logis de Pouffon, la Grange, la Guinaudière, l'Ormeau, les Grands Pins, la Plantivière, la Potière, la Royauté, la Touche des Pins, Touffou, Vauchiron. Cité de la plaine : rue des coudrriers, rue des marais, rue des robiniers, rue des corniers, rue des châtaigniers, rue des ailiers.
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88140	Lussac-les-Châteaux	2	Bureau centralisateur du canton 10 1 ^{er} bureau - La salle des Fêtes Michel MAUPIN - 18 rue du Quai Bureau centralisateur : La salle des Fêtes Michel MAUPIN
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88140	Lussac-les-Châteaux		2 ^{ème} bureau- La salle des Fêtes Michel MAUPIN - 18 rue du Quai
MONTMORILLON	08	Civray	88141	Magné	1	1 seul bureau de vote - salle communale - place Jean Bousseau
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88142	Maillé	1	1 seul bureau de vote - Salle plurifonctionnelle - 3 allée des Voies
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88143	Mairé	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente
POITIERS	11	Migné-Auxances	88144	Maisonneuve	1	1 seul bureau de vote -salle polyvalente
POITIERS	18	Vivonne	88145	Marçay	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	18	Vivonne	88147	Marigny-Chemereau	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 3 rue du Parc
POITIERS	18	Vivonne	88148	Mamay	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88149	Marizé	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
POITIERS	11	Migné-Auxances	88150	Massognea	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	08	Loudun	88151	Maulay	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	08	Civray	88152	Mauprévoir	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88153	Mazerolles	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88154	Mazeuil	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88156	Messemé	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - rue de l'église
POITIERS	16	Poitiers 4	88157	Mignaloux-Beauvoir	4	1 ^{er} bureau - Salle des fetes 192 allée des Magnais, 88550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
POITIERS	16	Poitiers 4	88157	Mignaloux-Beauvoir		2 ^{ème} bureau - Salle des fetes 192 allée des Magnais, 88550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
POITIERS	16	Poitiers 4	88157	Mignaloux-Beauvoir		3 ^{ème} bureau - Salle des fetes 192 allée des Magnais, 88550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
POITIERS	16	Poitiers 4	88157	Mignaloux-Beauvoir		4 ^{ème} bureau - Salle des fetes 192 allée des Magnais, 88550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances	6	Bureau centralisateur du canton 11 1 ^{er} bureau - Salle Jean Ferrat - Rue du 8 mai 1945 Allée Pierre Blanchard, chemin de Marcoux, impasse d'Auxances, rue Daniel Mesmain, rue d'Avanton, rue de la Croix de Sigon, rue de la Vauchèvre, rue de Limbre, rue de Montfleury, rue de Richelieu, rue de Saurmur, rue de Sigon, rue des Lourdières, rue du Martouret, rue du Moulin de Sigon, rue Guille Bellette, rue J. Baptiste Berger, rue Paul Braut, rue sur Celle, rue Zamanski, rue des fardiens, rue des bleuets, rue des coquelicots, rue des chaumes, Bureau centralisateur
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances		2 ^{ème} bureau - Salle Jean Ferrat - Rue du 8 mai 1945 Allée des Buis, allée des Fusains, allée des Troènes, place du 11 novembre, rue de Giroir, rue de la Biguerie, rue de la Combarie, rue de la Creuzette, rue de la Croix Bailion, rue de la République, rue de Poitiers, rue des Bouteaux, rue des Coudres, rue des Frênes, rue des Peupliers, rue des saules, rue des Sorbiers, rue du 8 mai 1945, rue du Centre, rue du Pilat, rue du Quéreux, rue Georges Brassens, chemin des Coudres, allée du centre
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances		3 ^{ème} bureau - Ecole Robert Deanos - 98, rue de Nanteuil Allée des Agates, allée des Fougères, allée des Oryx, Allée des Opales, allée des Topazes, allée des Turquoises, allée des Vendangeurs, allée du Jardinot, allée Mandé Genneteau, allée Norbert Proust, allée Pierre Lindet, allée R.A. de Réaumur, places des Vignes, rue de Bann, rue de Château Galliard, rue de la Castouards, rue de la Tourmaline, rue de la Vallée Sèche, rue de l'Obaldienne, rue de l'Ouillette, rue des Bas Marisoux, rue des Diamants, rue des Emeraudes, rue des Hauts de Nanteuil, rue des Rochereaux, rue des Rubis, rue des Saphirs, rue du Charreau, rue du Douzil, rue du Haut Bourg, rue du Pont Chaussé, rue du Preesoir, rue Jules Abonneau, rue Louis Roux, allée de Bellevue.
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances		4 ^{ème} bureau - Ecole Robert Deanos - 98, rue de Nanteuil Allée de la Daumade, allée des Ramuets, avenue de Châtelleraut, la Folle RN 10, rue Camille Demarçay, rue de Chaussac, rue de la Longeroüe, rue de l'Abreuvoir, rue de Lavaud, rue de Nanteuil, rue de Portreau, rue des Cosses, rue du Moulin Neuf, rue du Moulin Vieux, rue du Petit Bois, rue du Pont de Chardonchamp, rue du Temps Perdu, rue Joseph Huguet, rue Louis Plaud, rue de la levée sainte Ioubette, allée des Hauts de Lavaud, rue de la Folle, rue du Moulin Berthaut.
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances		5 ^{ème} bureau - Ecole V. Schoelcher - 13, rue Louis Juvet Avenue de la Loge, chemin Montée du Porteau, rue Antoine de Lavoisier, rue Auguste Naudin, rue de Chardonchamp, rue de la Bellefère, rue de la Garenne, rue de la Peninguette, rue de l'Erable, rue de Salvat, rue St Nicolas, rue des Hauts de la Garenne, rue des Landes, rue du Centre, rue du Parc, rue du Porteau, rue Georges Bizet, rue Henri Matisee, rue Honoré de Balzac, rue Horace Chavigneau, rue Jean Mermoz, rue Louis Juvet, rue Louis Pasteur, rue Michel Nourry, rue Lucie Aubrac, rue France Bloch-Serazin, rue Danièle Casanova, rue des Entreprises, rue du Souvenir, rue Germaine Tillon., allée champ dinard, rue Michèle Moët Agriol
POITIERS	11	Migné-Auxances	88158	Migné-Auxances		6 ^{ème} bureau - Ecole de Limbre - Rue des Chilloux Allée des Challes, impasse de la Porette, impasse de Montauban, impasse O.M. Chauvet, rue Alfred de Curzon, rue de Beauvoir, rue de la Croix de Limbre, rue de la Dibbe, rue de la Galmenderie, rue de la Roche aux Chats, rue de Moullinet, rue de Puy Lonchard, rue de Verneuil, rue de Voullé, rue des Boisses, rue des Chilloux, rue des Erondes, rue des Fréchours, rue des Quarts, rue des Rochers, rue du Moulin de Limbre, rue Gué de Montfoulon, rue Marcellin Maury, rue Tombe Graneau, allée du terrier, rue André Biale-Sauvêtre,
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88159	Millicac	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes au 7 rue Baptiste Toussaint
POITIERS	11	Migné-Auxances	88160	Mirebeau	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 2 rue de la Mutualité
CHATELLERAULT	08	Loudun	88161	Moncontour	4	1 ^{er} bureau - Salle polyvalente - 18 rue porte aux dames Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	08	Loudun	88161	Moncontour		2 ^{ème} bureau - Salle des Fêtes (Messale)
CHATELLERAULT	08	Loudun	88161	Moncontour		3 ^{ème} bureau - Salle des Fêtes d'Ouzilly-Vignoles
CHATELLERAULT	08	Loudun	88161	Moncontour		4 ^{ème} bureau - Salle des Fêtes de Saint Chartes
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88162	Mondion	1	1 seul bureau de vote -Salle des fêtes
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88163	Montamisé	3	1 ^{er} bureau - Groupe scolaire Charles Choise - Rue de l'Ancien Porche Electeurs de A à D Bureau centralisateur
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88163	Montamisé		2 ^{ème} bureau - Groupe scolaire Charles Choise - Rue de l'Ancien Porche Electeurs de E à M
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88163	Montamisé		3 ^{ème} bureau - Groupe scolaire Charles Choise - Rue de l'Ancien Porche Electeurs de N à Z
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88164	Montholon	1	1 seul bureau de vote - Mairie

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88165	Montmorillon	4	<p>Bureau centralisateur du canton 12</p> <p>1er bureau - Hôtel de Ville - 15 rue du Four Allée des Agenêts, rue des Agenêts, Impasse des Agenêts, route de Lavaud, rue de l'Allochon, rue du Chemin des Dames, rue Charles Dubois, rue Léon Dardant, rue Fontaine le'Ecole, rue Fontaine des Miracles, rue de la Fonderie, rue des Fosses, rue de la Fosse Blanche, rue du Four, rue de la Fule, avenue du Général de Gaulle, allée du Général de Gaulle, place Grasseveau, rue des Iris, rue des Jardins, rue des Lilas, rue Ernst Mallet, rue de la Marna, rue Montebello, rue de la Papeterie, rue des Peux, Allée des Peux, rue des Récollets, avenue de la République, rue des Roitiers, rue des Rossillères, boulevard de Strasbourg, avenue Fernand Tribot, allée Fernand Tribot, rue du Vieux Pont, rue d'Ypres, Impasse des Récollets, chemin des Malbattes, chemin des Ecurieux, rue Abel Pinsud, rue des Ecurieux, chemin des Butières, rue des Augustins, rue de la Carillonnerie, route de Lussac, route de la Loge Fradet, allée des Maçons, Impasse de la Croix Rouge, rue des Buttes, avenue du Moulin des Dames, rue Jules Ferry, rue Vieille des Granges, rue de la Grande Garenne, lotissement « Les Petits Ecurieux », rue des Echelles, avenue de la Résistance, allée Abel Pinsud. Bureau centralisateur</p>
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88165	Montmorillon		<p>2ème bureau - Espace Gartempe - 16 boulevard du Terrier Blanc Rue Baden Powell, route de Bourg-Archambault, rue du Cheval Blanc, rue de la Cuelle, rue des Cherrons, rue Winston Churchill, rue Henri Dunant, rue de la Foase, boulevard Gambetta, rue de la Goudonne, Grand'Rue, rue Grand'Mont, Impasse Grand'Mont, rue des Ilettes, chemin des Ilettes, place du Maréchal Leclerc, rue Albert de Montplenet, Impasse Montbarban, rue du Moulin Roy, rue du Palais, rue du Plan de l'Etoile, rue de la Poëlerie, rue Prépaudière, rue Puits Chausée, rue Puits-Cornet, rue Sciférino, rue Saint Christophe, rue Saint Martial, Impasse Saint Martial, Petite Place Saint Martial, Petite rue Saint Martial, le Séjour, le Terrage, rue des Veigneux, ZI les Mâts, les Arcs, la Ballonnère, la Barrière, la petite Barrière, la Beuille, Biard, Boubraut, la Briquetterie, la Chaise, les Chaumes, les Combes, Concée, l'Etoile, la Ferrière, Galvess, Gatebourse, les Grands Moulins, chemin des Grands Pâces, les Hauts Fourmeaux, la Lande, les Mâts, la Maisonnets des Mâts, la Loge Montell, Mousac, Néchaud, Pravel, les Portes, le Plateau, les Pins, Rechinvoisain, la Rue, le Petit la Rue, la Frissonnière, PN 285 les Mâts, le Pinier, Bienvenue, la Grange, chemin des Côteaux, chemin de la Capette, rue Nouvelle, la Pierre Soupèze, Lavergne, le Trait Pointu, chemin de l'Etoile, route de Sillars, les Finetteries, allée des Vignes, rue Gilbert Auboyer, rue de Concise, Petite rue Champien, rue du 8 mai 1945, rue Champien, rue Bernard Harent, rue de la Clôture, place Saint Martial, rue des Coases, avenue Pasteur, rue Parmentier, rue Claude Bernard, allée et chemin de la Rochette, chemin de la Source, de Coupé, de Gatebourse, des Rie, rue St Pou, de l'ancienne Chapelle, des Papillons, route de Pindray, rue et allée de la Gartempe, Lavaud, les Touches, Sainte Lucie, rue des Grêles, rue des Combes, route d'Haims, Sainte Anne, rue du Gué, rue des Châzaigniers, place Henri Talbot, la Mauvie, Sainte Marie, passage du Moulin Roy, boulevard du Terrier Blanc, rue des Combes, rue Daniel Comier, rue André Marault, rue Pierre Pegenaud, Impasse des Bambous.</p>
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88165	Montmorillon		<p>3ème bureau - Ecole André Rousignol - 13 rue Champ de Foire Chemin du Blanc, rue du Cadran, rue Camot, rue des Champs de foire, rue des Clavières, rue des Croix, rue Croix Blanche, rue Croix Pallion, rue des Courais, rue des Feuilles d'Ingrandes, rue des Fossés Gaudrons, avenue Victor Hugo, allée Victor Hugo, rue de Latre de Tassigny, avenue Jean Moulin, rue Raoul Mortier, rue de Néchaud, place Georges Pironnet, cité des Varennes, rue des Varennes, allée des Fleurettes, place de la Victoire, rue des Voillbouufs, allée des Clavières, ZI La Barre, rue de la Barre, Ferme des Varennes, Rocade Nord - rue des Mines, avenue de Miremont, chemin de la Croix Charraud, rue des Pommiers, rue des Mériers, rue du Verger, rue des Erabies, rue des Tilleuls, rue des Ormeaux, route de la Chaise, chemin des Pruniers, rue Georges Friedrich Handel Weg, rue des Roseaux, rue des Tennis, rue des Ateliers, chemin des Pâturages, Square Wadem, rue Hector Berlioz, rue Jacques Offenbach, rue de la Sabotière, rue des Artisans, rue Charles Gounod, rue des Mésanges, rue des Jaumes, rue de la Duchenerie, rue du Beaujour, rue du Pré de la Vigne, rue des Alouettes.</p>
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88165	Montmorillon		<p>4ème bureau - Annexe Complexe Sportif Jean Guillot - Rue Saint Nicolas Rue d'Anjou, rue d'aquitaine, rue de Belgique, rue du Berry, rue de Bretagne, rue des Charentes, rue Château Gaillard, avenue de Chauvigny, rue du Port du Soud, rue du Contour, rue du Dauphiné, avenue de l'Europe, rue Guynemer, rue de la Jacquerie, rue Alsace Lorraine, rue des Lacoux, rue du Limousin, rue de la Marche, rue de la Moutte, chemin de la Moutte à Bontemps, rue du Poitou, rue des Poirières, avenue de Provence, rue de la Sablière, rue du Séminaire, rue Saint Denis, rue Saint Eupéry, rue Saint Mathelin, rue Saint Nicolas, rue de Touraine, rue de la Verderie, place du Vieux marché, rue du Château Ringuet, Maison Dieu, les Maisonnelles, rue des Réclants, chemin de l'Etang, route de la Loge Montell, rue de Savoie, allée du Languedoc, chemin des petits Bois, rue d'Auvergne, rue du Roussillon, rue de la Haute Ville, place du Haut Poitou, chemin des Trois Comières, rue du Vieux marché, chemin du Mouton, rue des Fauvettes, rue de Bel Air, chemin de la Croix Curée, Impasse Maison Dieu.</p>

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	08	Loudun	88167	Monts-sur-Guesnes	1	1 seul bureau de vote – 3 allée des Maronniers (salle des fêtes)
CHATELLERAULT	08	Loudun	88169	Morton	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - rue de la Mczellerie
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88170	Moullaines	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88171	Moussac	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente - 4 Impasse des Bureaux
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88172	Moutarné-sur-Bloirde	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	08	Loudun	88173	Moutarné-Silly	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes - 12 Rue Saint Maxmin
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88174	Naintré	5	1er bureau - Salle des Fêtes « Robert Sauvion » - Place Gérard Philippe Electeurs de A à Ce Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88174	Naintré		2ème bureau - salle des Fêtes « Robert Sauvion » - Place Gérard Philippe Electeurs de Cf à F
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88174	Naintré		3ème bureau - Salle des Fêtes « Robert Sauvion » - Place Gérard Philippe Electeurs de G à L
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88174	Naintré		4ème bureau - Salle des Fêtes « Robert Sauvion » - Place Gérard Philippe Electeurs de M à Pr
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88174	Naintré		5ème bureau - Salle des Fêtes « Robert Sauvion » - Place Gérard Philippe Electeurs de Ps à Z
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88176	Nailers	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88178	Nérignac	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 15A rue de la Mairie
POITIERS	11	Migné-Auxances	88177	Neuville-de-Poitou	4	1er bureau - Jean DOUSSET- 9 rue de la jeunesse Bureau centralisateur
POITIERS	11	Migné-Auxances	88177	Neuville-de-Poitou		2ème bureau - Jean DOUSSET- 9 rue de la jeunesse
POITIERS	11	Migné-Auxances	88177	Neuville-de-Poitou		3ème bureau - Espace Jean DOUSSET- 9 rue de la jeunesse
POITIERS	11	Migné-Auxances	88177	Neuville-de-Poitou		4ème bureau - Espace Jean DOUSSET- 9 rue de la jeunesse
POITIERS	18	Vivonne	88178	Nieul-Espoir	2	1er bureau -Salle de jonction - Allée du Champ de Foire et la salle polyvalente Bureau centralisateur
POITIERS	18	Vivonne	88178	Nieul-Espoir		2ème bureau salle socioculturelle située Allée du champ de foire et la salle polyvalente
POITIERS	18	Vivonne	88180	Nouaillé-Maupertuis	2	1er bureau - Maison pour tous - 2, chemin de l'Aumônerie Bureau centralisateur
POITIERS	08	Vivonne	88180	Nouaillé-Maupertuis		2ème bureau - Maison pour tous - 2, chemin de l'Aumônerie
CHATELLERAULT	03	Loudun	88181	Nueil-sous-Faye	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente - Place Saint Georges
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88182	Orches	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88183	Les Ormes	2	1er bureau - Salle des fêtes – 31 route nationale Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 2	88183	Les Ormes		2ème bureau - Salle des fêtes-31 route nationale
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 1	88184	Ouzilly	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes, 5 place de l'Église
CHATELLERAULT	05	Châtelleraut 2	88188	Oyré	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - 3 route de Laugny
MONTMORILLON	06	Chauvigny	88187	Paizay-le-Sec	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	10	Civray	88189	Payroux	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - 3 rue du Pont Cormier
MONTMORILLON	12	Lussac-les-Châteaux	88190	Penac	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - place de l'église
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88191	Pindray	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente - 2 rue du Lavoir
MONTMORILLON	04	Montmorillon	88192	Plaisance	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente - route de Lathus
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88193	Pleumartin	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes – 3 place de l'Hôtel de Ville
POITIERS	15	Poitiers 3	88194	Poitiers	53	CIRCONSCRIPTION 1 BUREAU N°9 GYMNASÉ PAGANEL, ALLEE GILBERT DE LA PORREE Canton Poitiers 3 (88-15) Rue Paul Bert, rue Jean Bouchet, rue de la Bretonnerie, rue de la Chaîne, Impasse Chasseigne, à partir du 28 rue de la Chaussée, rue de l'Hôtel Dieu, du 2 au 20 côté pair avenue de l'Europe, rue de l'Intendant Foucault, rue Franklin, cité Honoré Gabillet, rue Honoré Gabillet, parvis Saint Germain, rue Saint Germain, cité de Luaignan, rue du Mouton, allée Gilbert de la Porree, rue Pierre Rat, rue de Rochereuil, rue du Général Serrail, rue Guillaume Sept le Troubadour, rue du Moulin à Vent, Impasse de la Petite Vilette.
POITIERS	15	Poitiers 3	88194	Poitiers		BUREAU N°10 GYMNASÉ PAGANEL, ALLEE GILBERT DE LA PORREE Canton Poitiers 3 (88-15) Côté Impair boulevard Jeanne d'Arc, côté pair place Jean de Berry, rue des Carmélites, côté Impair boulevard du Grand Cerf, rue de Champagne, du 1 au 87 boulevard Chasseigne, côté pair Chemin des Crêtes, place Duguesclin, rue Dom Fonteneau, boulevard de l'Abbé Georges Fremont, rue Jean Macé, place Prosper Mérimée, rue Grignon de Montfort, place Montmeuf, à partir du 3 côté Impair rue de l'Intendant Le Nain, rue du Puits Cl-Près, rue des Trois Rois, du 1 au 119 côté Impair rue des Quatre Roues, du 2 au 68 côté pair rue des Quatre Roues, côté Impair boulevard Soferino, promenade Sœur Marie Louise Trichet.
POITIERS	14	Poitiers 2	88194	Poitiers		BUREAU N°11 Gymnase Charles Perrault 4 boulevard des hauteurs Canton Poitiers 2 (88-14) Rue de la Cuelle Aigue, côté pair rue de Bourgogne, allée de la Cerisale, rue de la Clergeonnerie, Jardin des Couronneries, rue de la Dauvergne, côté Impair chemin des Grandes Dunes, rue de Normandie, rue de la Pâpière, du 2 au 8 côté pair avenue Georges Pompidou, côté pair rue de Provence, chemin des Romains, rue Jules Verne.
POITIERS	15	Poitiers 3	88194	Poitiers		BUREAU N°12 ECOLE ELEMENTAIRE MICROMEGAS, 4 RUE FRANCOIS VOLTAIRE Canton Poitiers 3 (88-15) Rue Salvador Allende, rue Babeuf, rue Bars, du 15 au 155 côté Impair rue de Bignoux, du 22 au 158 côté pair rue de Bignoux, rue de la Croix du Bourdon, allée de la Camagnole, rue de Chalons, square de la Citoyenneté, allée Fabre d'Eglantine, place Fabre d'Eglantine, rue de Fleurus, allée Olympe de Gouges, avenue Hoche, rue Kleber, rue Rouget de Lisle, rue Toussaint Louverture, rue Nelson Mandela, du 20 au 70 côté pair rue de Bonneuil Matours, côté Impair avenue de Northampton, rue du Clos de l'Oie, avenue le Peletier, allée de l'Abbé Sleyes, rue de Valmy.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°13 ECOLE ELEMENTAIRE MICROMEGAS, 4 RUE FRANCOIS VOLTAIRE <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Rue d'Alembert, allée Armonville, rue André Chénier, rue Diderot, rue d'Elne, rue de Saint Eloi, rue d'Elincourt, rue de l'Elom, rond-point de l'Egalité, rue d'Elven, rue le Gendre, rue Jemappes, boulevard Marat, du 72 à 118 côté pair rue de Bonneuil Matours, rue Théroigne de Méricourt, rue Monge, rue Gabriel Morain, allée des Terres Pures, rue Voltaire, rue du 14 Juillet 1789.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°11 ECOLE MATERNELLE MICROMEGAS, 8 RUE FRANCOIS VOLTAIRE <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Rue Bailly, rue Brissot, rue Couthon, rue des Sans-Culottes, allée Danton, rue Darthe, avenue du Tiers Etat, cours du Tiers-Etat, avenue de la Fraternité, place de la Fraternité, allée des Girondins, rue Henriot, rue des Jacobins, rue de l'Abbé Jallet, boulevard Saint Just, du 120 au 190 côté pair rue de Bonneuil Matours, rue des Montagnards, rue Montesquieu, place Montesquieu, rue du Serment du Jeu de Paume, avenue de la Révolution, allée Robespierre, rue Robespierre, place Robespierre, rue Thourat, rue Vergraud, rue Viale.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°14 ECOLE DU BREUIL MINGOT, 4 RUE DE LA GIREE <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Rue du Champ Berland, rue Colette Beason, à partir du 170 côté pair rue de Bignoux, à partir du 183 côté impair rue de Bignoux, rue de Haut Bois, rue Grilles des Petits Bois, route de Bonnes, rue Edouard Branty, allée de la Croix du Breuil, résidence du Petit Breuil, rue de la Tour du Breuil, rue du Bois Carré, rue Régine Cavagnoud, allée des Conifères, rue des Coquelicots, rue du Cormier, rue de la Coutellère, rue de Cussec, parc de Saint Eloi, rue Laurent Fignon, rue de la Croix Galipeau, allée des Genévriers, rue de Geniec, rue de la Glrée, rue de la Grelère, rue des Groges, rue de Grosin, rue du Bois Jallais, route de Jappeloup, rue Susanne Lenglet, à partir 175 côté impair rue de Bonneuil Matours, à partir du 192 côté pair rue de Bonneuil Matours, rue de Mervant, rue des Mauniers, rue Alice Millet, rue de la Minauderie, rue du Brault Mingot, rue du Cerisier Negret, côté pair avenue de Northampton, rue Micheline Ostarmeyer, rue de la Pichaudrie, rue du Poitier, rue François Prat, rue du Prunier, rue des Raimonnières, rue Henri Serandour, rue du Pré de la Tour, rue de la Vallée.t.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°19 GYMNASSE DE BEAULIEU, RUE CHAMPLAIN (1667-1635) <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Rue de Beaupuy, place Philippe le Bel, place Jean le Bon, place des Capétiens, allée de Chitré, place de Fontevault, place de la Grand Goule, avenue de Lafayette, rue Lavoisier, place Richard Coeur de Lion, rue des Frères Lumière, rue Gay Lussac, allée de Marigny, rue de la Messardière, allée Antoine Parmentier, allée Diane de Poitiers, rue des Pompiers, rue du Pré des Rosées, rue des Rosiers, place des Templiers, place Jean Sans Terre, allée de Touffou, rue de Tregual.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°20 GYMNASSE DE BEAULIEU, RUE CHAMPLAIN (1667-1635) <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Allée de Boisrouge, place Pépin le Bref, rue du Bois Dousset, allée de Bois Gourmont, avenue de l'arcelev, rue de la Jaille, rue de Marconney, allée de Montpensier, allée d'Olron, rue Denis Papin, allée du Pin, allée de la Réau, boulevard Saveri, allée de Vayres, allée de la Vervollère.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°21 GYMNASSE DE BEAULIEU, RUE CHAMPLAIN (1667-1635) <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Allée d'Algne, rue d'Artigny, rue de Boismorand, rue Neuma Fehines Borges, rue Jean Carbonnier, boulevard René Casan, allée de Cercigny, rue Champlain (1667-1635), allée Jeanne Chauvin, rue du Haut Clairvaux, rue de la Foucaudière, Rue d'Harcourt, avenue de l'assy, place du Jutreau, rue Théodore Lefebvre, allée du Manège, rue de Marville, rue de la Motte, à partir du 93 côté impair avenue du Recteur Pineau, rue du Purnon, rue de la Raulière, place de Rochemaux, cité des Rosiers, rue de Valencay, allée de Villenon, rue de Villesaem.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°22 GYMNASSE DE BEAULIEU, RUE CHAMPLAIN (1667-1635) <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Rue Jean Bernard, impasse du Petit Bois, rue Prosper Boissonnade, rue Georges Bonnet, rue Madeleine Bras, impasse du Briandon, rue du Briandon, rue Abel Brillanceau, rue Pierre Brousse, rue Michel Brunet, rue Raymond Cantel, rue du Clos des Cavaliers, rue Germaine Poinco-Chapuis, rue Charles-Claude Chenou, chemin Emma Chenu, à partir du 41 côté impair avenue Jacques Cosur, rue de la Maison Coupée, chemin Julie-Victoire Daubie, rue de la Devinière, place Françoise Dolto, rue Françoise Dolto, rue Marcel Dore, rue Shirin Ebad, rue Raoul Follereau, rue Jacques Fort, rue Michel Foucault, rue Marie-Andrée Well-Halle, place du Haras, rue Carole Heltz, rue Jean Jablonski, rue Marie-Louise Dubreuil-Jacotin, rue Henri Laborit, rue Tony Lainé, chemin Louise-Amélie Lablote, rue du Pied de Marc, allée Jean Monnet, allée du Cadre Noir, rue des Terras Nôres, rue du Pâté, chemin Bernard Pavis, rue Madeleine Pelletier, du 23 au 91 côté impair avenue du Recteur Pineau, à partir du 28 côté pair avenue du Recteur Pineau, rue des Prairies, place des Sablons, chemin Adrien Saigne, rue France Bloch-Serazin, rue Albert Turpain, rue Pierre Vertadler.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°36 ECOLE JEAN MERMOZ, 8 RUE DE LARNAY <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> côté pair boulevard Jeanne d'Arc, à partir du 27 rue Rique Avoine, côté impair place Jean de Berry, à partir du 58 côté pair rue du Capitaine Bès, côté pair boulevard du Grand Cerf, du 1 au 27 rue de la Chaussée, impasse de la Chauvinerie, rue Roland Garros, rue Gerhard Hansen, rue Maryse Hilez, de 1 à 8 rue de Larnay, du 1 au 29 côté impair rue de Mallochon, du 2 au 8bis côté pair rue de Mallochon, du 22 au 48bis côté pair rue Jean Mermoz, rue des Frères Morane, côté pair rue de l'Intendant le Nain, du 1 à 101 côté impair avenue de Nantes, du 27 au 95 côté impair rue de Quincay, rue Emile Roux, rue Alexandre Yersin.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°40 ECOLE JEAN MERMOZ, 8 RUE DE LARNAY <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Rue Clément Ader, du 1 au 21 côté impair rue de l'Aérodrome, du 1 au 65 côté impair rue de l'Aéropostale, du 24 au 40 côté pair rue de l'Aéropostale, rue Jacqueline Aurioi, du 1 au 9 côté impair et 20 place de la Blaiserie, rue Adrienne Bolland, chemin des Bonnes, rue Hélène Boucher, rue Louie Breguet, rue des Frères Caudron, rue François Coll, rue Henri Farman, rue Henri Guillaumet, à partir du 9 rue de Larnay, rue Henri Latécoère, rue Hubert Latham, rue Charles Lindbergh, allée du Champ Millard, rue des Frères Montgouffer, rue Edouard de Nieupert, square des Trois Ormeaux, côté impair rue des Trois Ormeaux, rue Henri Potaz, à partir du 97 côté impair rue de Quincay, rue Jean Tulane, rue Jules Védrières, rue des Frères Voisin.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°41 GYMNASSE CONDORCET, AVENUE DE LA PAIX <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> du 2 au 56 côté pair rue du Capitaine Bès, rue Chauveau, rue de la Chauvinerie, rue des Coteaux, rue Alfred de Curzon, place Charles Elle de Ferrières, rue Clément Jansquin, rue de la Levée, rue de Sainte Loubette, du 43 au 123 côté impair rue Jean Mermoz, du 80 au 170 côté pair avenue de Nantes, du 179 au 243 côté impair avenue de Nantes, du 244 au 300 côté pair avenue de Nantes, résidence de la Paix, avenue de la Paix, résidence du Clos de la Roche, rue du Clos de la Roche, rue du Plan de la Roche, rue de la Roche, rue de la Petite Roche, impasse de la Roche, résidence des Rocs, du 1 au 87 côté impair boulevard des Rocs, du 2 au 122 côté pair boulevard des Rocs, rue Saint Sernin, allée Saint Sernin, rue Louis Vierna.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°42 GYMNASSE CONDORCET, AVENUE DE LA PAIX <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Rue de l'Aviation, rue Camille Baelle, rue Joseph Breesollette, rue André Brouillet, impasse Condorcet, rue Condorcet, rue de l'Abbé de l'Estang, rue Louis Gauffier, allée de la Cité Sainte Jeanne, rue de la Cité Sainte Jeanne, du 1 au 41 côté impair rue Jean Mermoz, du 2 au 20 côté pair rue Jean Mermoz, côté impair rue de la Cuellie Mirebalaise, du 2 au 78 côté pair avenue de Nantes, du 245 au 307 côté impair avenue de Nantes, du 302 au 346 côté pair avenue de Nantes, rue Léon Perrault, jusqu'au 25 rue de Quincay, du 26 au 84 côté pair rue de Quincay, rue des Dames des Roches, rue du Fief des Rocs, à partir du 89 côté impair boulevard des Rocs, à partir du 124 côté pair boulevard des Rocs, plan de la Sagesse, place Choquin de Sarzec, impasse Serpentine, parvis Henri Roi Tanguy, rue Sainte Thérèse, rue Jacques Thibault.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°43 GYMNASSE CONDORCET, AVENUE DE LA PAIX <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Rue de l'Abreuvoir, Impasse de la Rue de Bel Air, rue de Bel Air, rue Auber, du 1 au 26 rue Rique Avoine, rue de la Blaiserie, du 1 au 51 rue de la Bugellerie, rue de l'Hôpital des Champs, rue Dieudonné Costes, rue Chaume de la Cuëlle, place Charles Martel, rue de la Martinique, côté pair rue de la Cuëlle Mirebalaise, du 1 au 89 côté impair rue Faubourg Cuëlle Mirebalaise, du 2 au 100 côté pair rue Faubourg Cuëlle Mirebalaise, du 348 au 408 côté pair avenue de Nantes, du 309 au 367 côté impair avenue de Nantes, du 1 au 75 côté impair avenue de Paris, du 2 au 82 côté pair avenue de Paris, à partir du 86 côté pair rue de Quincoy, résidence Olivier de Serres, rue du Trait Taboufau, du 1 au 53 côté impair rue de la Vincenderie.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°44 ECOLE ELEMENTAIRE LA GRANGE SAINT PIERRE, 37 RUE DE SALVERT <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> rue du Moulin Apparent, chemin du Moulin Apparent, rue Antoine Becquere, rue Marcellin Berthelot, rue des Bonnetiers, rue des Mille Bosses, place de Dion Bouton, rue des Campeurs, rue du Carreau, rue Eugène Chevreul, rue des Cosées, rue Joseph Cugnot, rue Irène Joliot-Curie, rue Gaston Dez, chemin du Quai d'Embarquement, rue des Entrepreneurs, rue de la Folle, rue Maurice Fombeure, rue Marcel Fromenteau, rue Gallie, rue du Fief de la Grange, rue Victor Grignard, rue Albin Haller, rue des Imprimeurs, rue de Merie, rue du Soleil de Midi, rue Paul Milton, rue Henri Molesan, allée Henri de Montfeld, rue du Chant des Oiseaux, à partir du 77 côté impair avenue de Paris, à partir du 94 côté pair avenue de Paris, rue de la Grange Saint Pierre, Impasse de la Grange St Pierre, rue du Porteau, rue de la Poupinière, rue Louis Proust, rue des Renardières, rue de la République, rue des Sables Rouges, rue de la Sablière, du 1 au 36 bis rue de Salvart, à partir du 79 côté impair rue de Salvart, à partir du 70 côté pair rue de Salvart, allée Henri Stendhal, rue du Thalweg, allée André Theuriot, rue des Transporteurs, rue de Vauchardon, à partir du 55 côté impair rue de la Vincenderie.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°82 ECOLE ELEMENTAIRE LA GRANGE SAINT PIERRE, 37 RUE DE SALVERT <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Du 2 au 22 côté pair rue de l'Aéropostale, à partir du 42 côté pair rue de l'Aéropostale, à partir du 69 côté impair rue de l'Aéropostale, allée Jehan d'Auton, rue Claude Berthollet, du 2 au 18 côté pair place de la Blaiserie, allée résidence de la Blaiserie, rue de la Croix de Bois, rue des Petits Borneis, rue Jean Baptiste Bousseingault, à partir du 52 rue de la Bugellerie, plan de la Bugellerie, rue Henri le Chatelier, rue des Chênes, rue Bernard Courtois, plan de la Cuëlle, avenue Marcel Dessault, rue Henri Ste Claire Deville, rue de l'Écoir, rue Champ des Fougères, avenue du Plateau des Gilères, rue des Landes, rue de la Demi-Lune, allée des Millépertuis, à partir du 91 côté impair rue Faubourg Cuëlle Mirebalaise, à partir du 102 côté pair rue Faubourg Cuëlle Mirebalaise, rue de la Mouselliette, à partir du 389 côté impair avenue de Nantes, à partir du 410 côté pair avenue de Nantes, rue Alfred Nobel, rue de Norois, côté pair rue des Trois Ormeaux, route de Parthenay, rue Louis Pergaud, rue de la Cité Saint Pierre, rue des Champs de Saint Pierre, allée de la Croix Pinguet, rue de Pouzdoux, rue de Ravageon, du 37 au 77 côté impair rue de Salvart, du 38 au 66 côté pair rue de Salvart, rue des Cent Septiers, rue Olivier de Serres, Impasse Olivier de Serres, chemin de Vaugrand, rue de Vermaul, rue des Champs Verts.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°48 Gymnase Charles Perrault 4 boulevard des hauteurs <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Place de Bretagne, à partir du 85 rue des Couronneries, allée de la Gartempe, résidence du Mail, côté impair rue de Marbourg, allée de la Marche, côté impair rue de Provence, place de Provence, avenue Robert Schuman.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°46 Gymnase Charles Perrault 4 boulevard des hauteurs <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Côté impair chemin des Crêtes, du 2 au 76 côté pair rue des Quatre Cyprès, rue nouvelle des Quatre Cyprès, côté pair chemin des Grandes Dunes, rue Léon Edoux, du 3 au 21 côté impair avenue de l'Europe, à partir du 22 avenue de l'Europe, boulevard des Hauteurs, rue des Mauges, allée de Moncontour, allée du Parc, du 3 au 9 côté impair avenue Georges Pompidou, à partir du 9 avenue Georges Pompidou, rue de Tiffauges.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°47 Gymnase Charles Perrault 4 boulevard des hauteurs <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Allée d'Aunis, rue du Grand Buisson, avenue Winston Churchill, côté pair rue de la Clouère, du 2 au 68 côté pair rue des deux Communes, du 1 au 84 rue des Couronneries, rue Haute des Quatre Cyprès, à partir du 78 côté pair rue des Quatre Cyprès, place de Gascogne, allée de la Gâtine, place de Guyenne, allée des Mauges, allée du Périgord, rue de Québec, allée de Retz, allée de Saintonge, allée de Touraine, place de Touraine, allée de Vendée, rue des Prés Verrets.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°48 ECOLE ALPHONSE DAUDET, 10 RUE ALPHONSE DAUDET <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Côté impair rue de la Clouère, place Coimbra, du 82 au 106 côté pair rue des deux Communes, rue Alphonse Daudet, rue Alexandre Dumas, rue du Fief des Hausées, 1 avenue John Kennedy, côté pair rue de Marbourg, rue de Nimègue, rue Marcel Paul.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°49 ECOLE ALPHONSE DAUDET, 10 RUE ALPHONSE DAUDET <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Rue Henri Dunant, allée du Nivernais, rue de Picardie, du 1 au 21 rue de Slovénie.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°80 ECOLE ALPHONSE DAUDET, 10 RUE ALPHONSE DAUDET <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Du 61 au 75 côté impair rue de Bourgogne, allée des Buissons, du 1 à 45 côté impair rue de la Charletterie, rue Pierre de Coubertin, du 64 au 75 avenue John Kennedy, rue du Languedoc, du 21 au 65 côté impair rue de Bonneuil Matours, rue de Moullère, allée du Rondy, du 22 au 100 rue de Slovénie.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°63 – Gymnase de CONDORCET - AVENUE DE LA PAIX <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> <i>Bureau de rattachement dérogatoire</i>
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		CIRCONSCRIPTION 2 Bureau centralisateur du canton 13/14/15/16/17 BUREAU N°1 HOTEL DE VILLE, Salle du Blason, 16 PLACE DU MARECHAL LECLERC <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Rue Boncerne, passage Boncerne, rue Bourbeau, Impasse de la Binette, 1 et 3 rue Carnot, du 2 au 10 côté pair rue Carnot, rue de la Celle, rue Cleveulier, rue des Cordeliers, rue des Grandes Ecoles, côté pair rue des Ecoles, rue de l'Eperon, rue du Flet d'Esain, rue Gambetta, côté impair rue Charles Glé, rue Edouard Grimeux, rue Paul Guillon, côté impair rue Victor Hugo, à partir du 16 côté pair rue Victor Hugo, rue Gaston Huin, Impasse des Jésuites, rue Labasles, place du Maréchal Lédere, place Alphonse Lapell, rue Saint Louis, Impasse de la Merne, du 1 au 31 côté impair rue de la Merne, à partir du 37 rue de la Merne, côté pair rue Saint Nicolas, rue du Chaudron d'Or, rue Henri Oudin, rue du Palais, rue Henri Pétionnet, rue Saint Porchaire, rue du Puygareau, rue Louis Renard, du 1 au 26 côté impair rue Théophraste Renaudot, du 2 au 16 côté pair rue Théophraste Renaudot, rue René Savatier. Bureau centralisateur

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		<p>BUREAU N°2 HOTEL DE VILLE, Salon d'Honneur, 15 PLACE DU MARECHAL LECLERC <i>Canton Poitiers 3 (05-15)</i></p> <p>A partir du 29 côté impair rue Monseigneur Augouard, à partir du 34 côté pair rue Monseigneur Augouard, rue du Général Berton, rue des Vieilles Boucheries, à partir du 39 côté impair rue de La Cathédrale, à partir du 44 côté pair rue de la Cathédrale, rue de l'ancienne Comédie, rue du Marché Notre Dame, rue du Colonel Denfert, rue René Descartes, rue Sylvain Druait, rue des Flageolles, rue des Gallards, place Charles de Gaulle, place de la Liberté, 1 et 2 Voie André Mairaux, rue Scavoie de Sainte Marthe, rue de la Tête Noire, rue d'Oléron, rue Sainte Opportune, rue des Baïances d'Or, du 2 au 22 côté pair rue Arène Orillard, à partir du 24 rue Arène Orillard, rue de l'Echelle du Palais, rue de Penhièvre, rue Cloche Perse, rue de la Prévôté, rue de la Regnatarie, côté pair rue Riffault, Passage de la Petite Roue, du 174 au 202 côté pair Grand Rue, du 175 au 193 côté impair Grand Rue, place Charles Sept, rue du Trottoir, rue de l' Université.</p>

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°3 HOTEL DE VILLE, Salle des Mariages, 15 PLACE DU MARECHAL LECLERC <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Côté pair boulevard François Albert, du 1 au 15 côté impair rue Jean Alexandre, côté pair rue Jean Alexandre, rue de l'Arceau, rue d'Argent, rue Roche d'Argent, Passage du Belvédère, rue de la Croix Blanche, rue du Puits de la Calle, rue Sainte Catherine, Petite rue Sainte Catherine, plan de la Calle, à partir du 11 rue Paschal Le Coq, Impasse du Pont Saint Cyprien, du 1 au 13 côté impair rue du Pont Saint Cyprien, rue Saint Cyprien, du 1 au 5 côté impair rue du Maréchal Foch, boulevard Anatole France, côté impair rue Girouard, du 2 au 18 côté pair rue Girouard, du 1 au 17 côté impair rue Saint Grégoire, rue du Jardin, côté impair rue Jean Jaurès, rue de la Laïcité, du 1 au 9 côté impair rue de Magenta, rue Saint Vincent de Paul, rue Saint Pierre le Puellier, plan Saint Simplicien, rue Saint Simplicien, rue de la Trinité, Impasse de la Trinité.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°4 HOTEL DE VILLE, Salon d'honneur, 15 PLACE DU MARECHAL LECLERC <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Rue du Pré l'Abbesse, du 1 au 27 côté impair rue MONSEIGNEUR AUGOUARD, du 2 au 32 côté pair rue MONSEIGNEUR AUGOUARD, rue des Carmes, place du Clos des Carmes, passage du Clos des Carmes, du 33 au 37 côté impair rue de la Cathédrale, du 34 au 42 côté pair rue de la Cathédrale, à partir du 68 boulevard Chasseigne, rue Saint Denis, rue des Feuillants, passerelle Alexandre Fradet, rue des Minimes, rue Montgautier, du 1 au 23 côté impair rue Arsène Orillard, rue Saint Paul, rue du Jardin des Plantes, rue des Pouples, côté impair rue Riffault, à partir du 98 côté pair rue des Quatre Roues, à partir du 121 côté impair rue des Quatre Roues, du 153 au 173 côté impair Grand Rue, du 162 au 172 côté pair Grand Rue, rue Georges Servant, boulevard Maréchal Lattre de Tassigny, rue du 19 Mars 1952.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°5 HOTEL DE VILLE, Salle Polymathique, 15 PLACE DU MARECHAL LECLERC <i>Canton Poitiers 3 (86-15)</i> Square du Chanoine Aigrain, boulevard Béjon, rue Barbatte, rue du Pigeon Blanc, rue des Caillons, rue des Carolus, Impasse de la Cathédrale, du 1 au 31 côté impair rue de La Cathédrale, du 2 au 32 côté pair rue de la Cathédrale, du 1 au 10 rue Paschal le Coq, place Sainte Croix, rue Sainte Croix, rue Emile Faguet, rue Saint Fortunat, rue Des Herbaux, côté pair rue Jean Jaurès, boulevard du Pont Joubert, rue Saint Malxent, rue Arthur de la Mauvinière, Impasse Saint Michel, place Cathédrale et Cardinal Pie, rue Plorry, place Sainte Radegonde, Impasse Sainte Radegonde, rue Sainte Radegonde, du 1 au 151 côté impair Grand Rue, du 2 au 160 côté pair Grand Rue, rue du Soud, rue du Tourniquet, rue Vauvert.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°6 GYMNASSE DU DOLMEN, 71 RUE DU DOLMEN <i>Canton Poitiers 3 (86-16)</i> Impasse de l'abreuvoir, rue de Beaulieu, rue du Général Catroux, boulevard Colligny, à partir du 39 Rue Cornet, à partir du 24 côté pair rue du Père de la Croix, à partir du 75 côté impair rue du Père de la Croix, du 1 au 33 côté impair rue du Dolmen, du 2 au 36 côté pair rue du Dolmen, rue du Capitaine Dreyfus, rue des Dunes, chemin du Parc à Fourrages, chemin de l'Hyppogée, côté impair rue de la Pierre Levée, place Radlo Londres, du 1 au 67 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, 1 au 21 côté impair avenue du Recteur Pineau, rue du Petit Polygone, du 1 au 13 côté impair rue Saint Saturnin, du 2 au 20 côté pair rue Saint Saturnin.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°7 GYMNASSE DU DOLMEN, 71 RUE DU DOLMEN <i>Canton Poitiers 3 (86-16)</i> Rue de Bablen, boulevard du Colonel Berthal, rue William Booth, allée des Brunettes, rue des Brunettes, Impasse des Communaux, du 1 au 38 rue Cornet, du 1 au 73 côté impair rue du Père de la Croix, du 2 au 22 côté pair rue du Père de la Croix, Allée du Dolmen, à partir du 35 côté impair rue du Dolmen, à partir du 38 côté pair rue du Dolmen, Impasse Jardins du Dolmen, résidence de la Frappière, rue de la Frappière, allée Eugène Freysinet, rue des Groies, allée Martin Luther King, rue de la Vallée aux Loups, rue Auguste Maître, allée Marcel Pagnol, cité Saint Saturnin, à partir du 15 côté impair rue Saint Saturnin, à partir du 22 côté pair rue Saint Saturnin, cité de Vaudouzil, allée de Vaudouzil, rue de Vaudouzil.
POITIERS	15	Poitiers 3	86194	Poitiers		BUREAU N°8 GYMNASSE DU DOLMEN, 71 RUE DU DOLMEN <i>Canton Poitiers 3 (86-16)</i> Du 1 au 10 rue de Bignoux, rue des Blondines, boulevard de la Digue, Impasse de la Digue, rue Marceau, du 1 au 19 rue de Bonneuil Matours, rue Mirabeau, côte de Montbernage, place de Montbernage, rue de Montbernage, allée de la Pilardière, rue de la Pilardière, allée du Bois de Pimpaneau, chemin de Pimpaneau, rue du Rondy, rue de la Croix Rouge, rue du Touffenet.
POITIERS	14	Poitiers 2	86194	Poitiers		BUREAU N°15 GYMNASSE CONDORCET, AVENUE DE LA PAIX <i>Canton Poitiers 2 (86-14)</i> Du 172 au 242 côté pair avenue de Nantes, Impasse des coteaux.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°16 GYMNASSE EVARISTE GALOIS, RUE EVARISTE GALOIS <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Allée Pierre Béranger, rue de la Chapelle Braudelle, rue Georges Bizet, côté impair route de Gencay, allée de la Guérinière, côté impair chemin du Lavoir, du 2 au 10 côté pair rue du Clos Marchand, du 1 au 151 côté impair route de Nouaille, avenue du 11 Novembre, cité des Pavillons, rue Arthur Rimbaud, rue Camille Saint Saens, rue du Petit Tour, chemin du Petit Tour, rue Paul Veraine, passage Veraine, rue des Villas, rue Emile Zola, rue d'Anjou, du 1 au 39 côté impair avenue Jacques Coeur, du 2 au 50 côté pair avenue Jacques Coeur, rue de la Ganterie, rue Henri Huyard, du 94 au 188 côté pair rue de la Pierre Levée, rue du Maine, du 2 au 26 côté pair avenue du Recteur Pineau, rue Justin Telesie, allée du Petit Tour, allée du Verger, à partir du 162 côté pair rue du faubourg du Pont Neuf, à partir du 175 côté impair rue du faubourg du Pont Neuf.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°17 GYMNASSE EVARISTE GALOIS, RUE EVARISTE GALOIS <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Rue de la Bousaie, du 2 au 112 côté pair route de Nouaille, résidence Camille Guérin Impasse de la Bousaie, allée du Pollen, à partir du 28 côté pair rue Joachim du Bellay, à partir du 29 côté impair rue Joachim du Bellay, rue Rémy Belleau, allée du Rabbin Elie Bloch, rue Paul Cézanne, côté impair rue Chantemerle, Impasse Chantemerle, allée Félicia Barbanel-Combaud, du 1 au 4 rue Paul Gauguin, rue de la Gibauderie, du 1 au 19 côté impair rue Vincent Van Gogh, du 2 au 20 côté pair rue Vincent Van Gogh, rue Etienne Jodelle, allée Henri Matéssé, rue Montaigne, avenue Mozart, allée de la Piéride, allée de la Providence, rue de La Providence, Impasse de la Rochefoucauld, à partir du 53 côté impair rue de la Rochefoucauld, à partir du 62 côté pair rue de la Rochefoucauld, rue Victor Schoelcher.
POITIERS	16	Poitiers 4	86194	Poitiers		BUREAU N°18 GYMNASSE EVARISTE GALOIS, RUE EVARISTE GALOIS <i>Canton Poitiers 4 (86-16)</i> Rue François de Malherbes, rue Agrippa d'Aubigné, rue des Aubépines, rue Jean Antoine Belf, rue des Champs Balaïs, allée des Champs Balaïs, du 1 au 27 côté impair rue Joachim du Bellay, du 2 au 24 côté pair rue Joachim du Bellay, résidence les Boquets, rue des Boquets, rue des Grands Champs, allée des Petites Champs, rue des Chamilles, allée de la Chênevière, rue des Chénottes, à partir du 52 côté pair avenue Jacques Coeur, allée Jacques Coeur, rue Jean Dorat, rue du Père Jean Fleury, rue Evariste Galois, rue des Genêts, allée Louise Labé, rue Eugène Landais, rue de la Milétrie, rue des Passes Roses, du 1 au 51 côté impair rue de la Rochefoucauld, du 2 au 60 côté pair rue de la Rochefoucauld, allée Jean Jacques Rousseau, résidence le Studel, rue du Studel.
POITIERS	17		86194	Poitiers		BUREAU N°23 ECOLE PAUL BLET, 24 BOULEVARD FRANCOIS ALBERT <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Du 3 au 17 rue de la Jambe à l'Ane, du 18 au 40 côté pair rue de la Jambe à l'Ane, rue Basse, à partir du 15 côté impair rue Jean Richard Bloch, allée René Collin, allée du Clos des Cours, allée Marie et Pierre Curie, côté pair rue du Pont Saint Cyprien, à partir du 15 côté impair rue du Pont Saint Cyprien, du 1 au 101 côté impair rue du Faubourg Saint Cyprien, du 2 au 124 côté pair rue du Faubourg Saint Cyprien, rue Emile Duclaux, côté impair rue des Erables, allée Francis Garnier, rue Joseph Meister, du 2 au 112 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, rue Louis Pasteur, allée des Sycomores, côté pair avenue des Terrasses, allée Traversière, côté impair rue Brouette du Vinaigrier, allée Brouette du Vinaigrier, chemin Brouette du Vinaigrier.
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°24 ECOLE PAUL BLET, 24 BOULEVARD FRANCOIS ALBERT <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Côté impair boulevard François Albert, 1 et 3 avenue du Parc d'Artillerie, du 2 au 22 côté pair avenue du Parc d'Artillerie, du 1 au 25ter côté impair boulevard sous Blossac, côté impair chemin de la Cagouillère, chemin de la Grotte à Calvin, rue des Jardins du Clair, promenade des Cours, du 2 au 8 rue du Fief de Grimoire, rue du Colonel Honorat, résidence Tour à l'Oiseau, chemin des Orillères, chemin du Pré Roy, rue du Bas des Sables, du 1 au 81 côté impair rue du Haut des Sables, du 2 au 74 côté pair rue du Haut des Sables, chemin dit du sémaphore, côté impair boulevard Tison, chemin de Tison, rue du Tison

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°25 ECOLE TONY LAINE, 5 AVENUE RHIN ET DANUBE <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Rue Blanche Albane, rue Louis Aragon, place des Trois Cîtes, rue Jacques Copeau, à partir du 140 côté pair rue du Faubourg Saint Cyprien, rue de l'Ancien Emetteur, allée de l'Envigne, allée Roger Martin du Gard, rue du Cioe Gauthier, rue des Gravières, place Léon Jouhaux, rue Francis Jourdain, rue Wanda Landowska, rue Marie Laurendn, rue Fernand Léger, rue André Léo, rue du Cherche Midi, rue de la Vallée Monnaie, place de Moundou, rue Normandie Nîemen, allée des Pervenches, rue Plosoff (Georges Et Ludmilla), place des Potagers, rue des Potagers, rue Diego Rivera, rue Romain Rolland, rue Jean Rousselet, à partir du 150 côté pair rue du Haut des Sables, à partir du 163 côté Impair rue du Haut des Sables, rue de la Sablette, Rue George Sand, rue Alexandre Tansman, Rue Elsa Triolet, allée des Vignes, rue Charles Vildrac, rue Stefan Zweig.
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°26 ECOLE TONY LAINE, 5 AVENUE RHIN ET DANUBE <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> A partir du 5 côté Impair avenue du Parc d'Artillerie, à partir du 24 côté pair avenue du Parc d'Artillerie, chemin du Parc d'Artillerie, allée des deux Cèdres, allée des Colombes, allée Paul Couderc, avenue Rhin et Danube, allée de la Dive, rue Geneviève Fauconnier, allée du Fief De Grimoire, à partir du 7 rue du Fief de Grimoire, allée du Vergar de Grimoire, rue du Pied de Grolle, allée du Pied de Grolle, allée des Hirondelles, allée des Ifs, rue de la Mergotte, rue de la Piquetterie, allée du Haut Poitou, allée de la Ruchetière, petit chemin du Bas des Sables, du 76 au 148 côté pair rue du Haut des Sables, du 83 au 161 côté Impair rue du Haut des Sables, rue des Sablonnières, allée de la Vonne.
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°27 ECOLE JACQUES BREL, 11 RUE DU COMMERCE <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Du 1 au 14bis rue Jean Richard Bloch, du 16 au 38 côté pair rue Jean Richard Bloch, rue Boileau, rue des Canadiens, rue Puvis de Chavannes, du 1 au 20 boulevard de la Concorde, rue Pierre Cornille, du 103 au 131 côté Impair rue du Faubourg Saint Cyprien, du 126 au 138 côté pair rue du Faubourg Saint Cyprien, côté pair rue des Erables, du 1 au 26 rue Franchet d'Esperey, rue Saint Exupery, rue des Fleurs, rue Jean de la Fontaine, rue des Lises, du 1 au 26 rue du Maréchal Lyautay, rue Molière, chemin de la Botte Molle, rue d'Osmoy, rue des Péchers, rue des Hameaux de la Plaine, rue Racine, rue Richelleu, rue Pierre de Ronsard, rue de Beau Site, rue du Chemin Vert.
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°28 ECOLE JACQUES BREL, 11 RUE DU COMMERCE <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Rue de l'Acadie, du 21 au 41 côté Impair rue de la Jambe à l'Âne, du 43 au 89 rue de la Jambe à l'Âne, à partir du 40 côté pair rue Jean Richard Bloch, rue de la Chetonnerie, allée des Chèvrefeuilles, allée de la Courpointe, rue Maxime Dumoulin, côté de l'Hypogée, rue de l'Hypogée, impasse du Lavoir, côté pair chemin du Lavoir, du 2 au 62 côté pair rue de la Pierre Levée, rue Maginot, du 69 au 173 côté Impair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 114 au 160 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 38 au 101 rue de la Plaine, allée Prosper Puleay, allée Antoine Taiffet, côté Impair avenue des Terrasses, côté pair rue Brouette du Vinaigrier.
POITIERS	17	Poitiers 5	86194	Poitiers		BUREAU N°29 ECOLE JACQUES BREL, 11 RUE DU COMMERCE <i>Canton Poitiers 5 (86-17)</i> Rue des Abricotiers, rue des Ajeasons, rue René Amand, du 90 au 130 rue de la Jambe à l'Âne, rue des Cerisiers, rue Jean Coll, rue du Commerce, du 22 au 80 boulevard de la Concorde, rue de Coleda, place de France, côté pair route de Gençay, allée des Jardinières, rue Jacques et Roger Levraut, rue de la Grand Maison, rue Hilarret Mellaud, rue des Nolâters, rue Paul Painlevé, du 1 au 37 rue de la Plaine, rue du Pontreau, rue des Rapettes, place des Robiniers, rue des Robiniers.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°30 ECOLE ERNEST PEROCHON, RUE DE L'ABBE DE L'EPEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Rue des Alouettes, résidence de l'Aqueduc, rue Phineas Taylor Dit Bamum, cité Bellejouanne, rue de Bellejouanne, place W. Cody Dit Buffalo Bill, rue des Bouvreuils, allée Aristide Callieud, rue du Docteur Calmette, rue Henri Carré, rue du Docteur Charcot, rue des Chardonnerets, rue Camille Claudel, boulevard Georges Clémenceau, rue de la Cîte, rue Michel Colucci dit Coluche, du 2 au 24 côté pair rue Denizot, à partir du 39 côté Impair rue Denizot, rue des Engoulevents, côté Impair rue de l'Abbé de l'Epée, à partir du 16 côté pair rue de l'Abbé de l'Epée, rue des Fauvettes, allée René Goschny, rue des Grives, allée Alexis Grass, du 1 au 29 côté Impair rue Lamartine, rue Pierre Loti, rue Medrano, rue Louise Michel, rue Ernest Pérochon, rue Edith Piaf, avenue Guillaume Poulie, côté Impair rue des Rataudes, rue du Grand Rondeau, rue Jean Valade, les Petites Vallées, rue des Petites Vallées.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°31 ECOLE ERNEST PEROCHON, RUE DE L'ABBE DE L'EPEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Allée des Aulnes, rue de Beauspaire, rue Beauséjour, rue Guillaume Bouchet, rue Elme Marie Caro, rue du Hameau de Chaumont, rue de Chaumont, rue des Cigales, allée du Grand Cioe, rue des Duos, rond-point des Ecuseaux, rue des Ecuseaux, rue des Frères Filleau, rue Saint Gervais, rue Jurgen Holtz, allée Chapelle Saint Jacques, rue de la Jeunesse, résidence des Joncs, impasse des Joncs, rue des Joncs, allée des Jonquilles, allée du Champ du Lac, impasse des Prés Mignons, rue des Prés Mignons, résidence du Vieux Noyer, allée de l'Osier, rue Blaise Pascal, résidence des Rataudes, rond-point du Traité de Rome, allée des Roseaux, rond-point de la Saulaie, route de la Saulaie, rond-point du Petit Saule, rue du Souvenir, allée Roger Tagault, résidence des Tilleuls, rue de la Grande Vacherie, rue de Vouneuil.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°32 ECOLE ERNEST PEROCHON, RUE DE L'ABBE DE L'EPEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Rue du Bois d'Amour, rue Pierre Bersuire, rue Théodore Botrel, allée Louis Braille, à partir du 37 côté Impair route de la Cassette, du 16 au 34 côté pair rue Chevrier, du 63 au 69 côté Impair rue Chevrier, rue Delaunay, rue Tramways Départementaux, côté Impair chemin de l'Ermitage, rue des Frères, rond-point de la Gerenne, rue de la Gerenne, rue des Hêtres, rue Georges Leclanché, du 73 au 163 côté Impair avenue de la Libération, du 116 au 182 côté pair avenue de la Libération, chemin de la Matauderie, rue Paul Mérins, chemin de Mezeau, rue Marc Niveaux, rue de la Pallerie, rue de la Pierre Plastique, rue Jules Robuchon, rue du Traité de Rome, impasse Serge Rouault, rue Serge Rouault, rue du Petit Ruissseau, rond-point Porte Sud, avenue du 8 Mai 1945.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°33 SALONS DE BLOSSAC, 9 RUE DE LA TRANCHEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Allée de la Bolvre, rue de la Bolvre, du 2 au 86 côté pair route de la Cassette, résidence de la Chanterie, allée de la Chanterie, rue de la Chanterie, du 1 au 61 côté Impair rue Chevrier, du 2 au 14 côté pair rue Chevrier, rue de Chilvert, du 1 au 37 côté Impair rue Denizot, du 4 au 14 côté pair rue de l'Abbé de l'Epée, rue de Fleury, 1 rue Georges Guynemer, rue Valentin Haüy, rue Saint Jacques, du 2 au 36 côté pair rue Lamartine, du 1 au 71 côté Impair avenue de la Libération, du 2 au 114 côté pair avenue de la Libération, rue du Versant Ouest, rue Bernard Palissy, rue des Remparts, rue de la Souche, chemin de Trainebot, rue de la Madeleine.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°34 SALONS DE BLOSSAC, 9 RUE DE LA TRANCHEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Du 44 au 86 côté pair boulevard Pont Achard, du 77 au 157 côté Impair boulevard Pont Achard, petite rue du Pont Achard, rue Pierre Blanchet, côté pair boulevard sous Blossac, à partir du 27 côté Impair boulevard sous Blossac, rue Jean Brunet, côté pair chemin de la Cagouillère, allée Clovis, rue du Cuyrier, côté pair rue du Général Demarcay, rue des Douves, rue du Doyenné, impasse d'Enghien, impasse Jules Ferry, rue Jules Ferry, rue Saint Hilaire, rue Lecasse, cité Mélecois, rue Jules Plocuit, rue Léopold Thézard, à partir du 21 côté Impair rue de la Tranchée, à partir du 22 côté pair rue de la Tranchée, rue de Blossac, du 1 au 4 rue du Général Chêne.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°35 SALONS DE BLOSSAC, 9 RUE DE LA TRANCHEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Du 1 au 75 côté Impair boulevard Pont Achard, du 2 au 36 côté pair boulevard Pont Achard, rue Allénor d'Aquitaine, place Aristide Briand, à partir du 5 côté Impair rue Carnot, à partir du 14 côté pair rue Carnot, côté Impair rue du Général Demarcay, impasse des Ecossais, côté Impair rue des Ecossais, côté pair rue Charles Glde, rue Jacques de Grailly, du 2 au 14 côté pair rue Victor Hugo, du 2 au 32 côté pair rue de la Marne, impasse Arthur Ranc, rue Arthur Ranc, à partir du 20 côté pair rue Théophraste Renaudot, à partir du 27 côté Impair rue Théophraste Renaudot, côté pair boulevard Scelfino, rue Thibaudou, rue de la Traversée, boulevard de Verdun.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°36 SALONS DE BLOSSAC, 9 RUE DE LA TRANCHEE <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> A partir du 17 côté Impair rue Jean Alexandre, place Henri Barbussé, rue du Petit Bonneveau, rue Bourcan, rue du Charoîne Durst, impasse du Maréchal Foch, côté pair rue du Maréchal Foch, à partir du 7 côté Impair rue du Maréchal Foch, à partir du 18 côté pair rue Girouard, passage Saint Grégoire, côté pair rue Saint Grégoire, à partir du 19 côté Impair rue Saint Grégoire, rue du 125 Reg. Infanterie, rue Scheurer Kestner, rue Alsace Lorraine, résidence Magenta, côté pair rue de Magenta, à partir du 11 côté Impair rue de Magenta, côté Impair rue Saint Nicolas, rue Rabelais, rue des Arènes Romaines, rue André Tiraqueau, du 1 au 19 côté Impair rue de la Tranchée, du 2 au 20bis côté pair rue de la Tranchée, place Appel du 18 Juin 1940.

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°37 ECOLE MONTMIDI, 24 RUE DE MONTMIDI <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> A partir du 51 côté impair rue de l'Aérodrome, du 1 au 25 côté impair rue de l'Ageasse, du 2 au 30 côté pair rue de l'Ageasse, rue des Amandiers, rue Sainte Bernadette, square Marcel Brunier, du 1 au 35 côté Impair route de la Casette, du 88 au 172 côté pair route de la Casette, rue François Charles, rue du Chanoine Chollet, rue René Coinde, rue Santos Dumont, rue de l'Emouchet, chemin du Petit Etang, chemin du Petit Gazon, à partir du 2 rue Georges Guynemer, rue des Jardins, rue Paul Langevin, jusqu'au 37 côté Impair chemin du Soleil Levant, jusqu'au 42 côté pair chemin du Soleil Levant, jusqu'au 37 côté Impair rue du Soleil Levant, jusqu'au 42 côté pair rue du Soleil Levant, du 10 au 86 côté pair rue de Maillochon, du 31 au 83 côté Impair rue de Maillochon, rue du Maquis, rue Jean Moulin dit Max, rue Jean Perrin, rue des Réalistes, rue des Tamaris, rue de la Tourelle.
POITIERS	13	Poitiers 1	86194	Poitiers		BUREAU N°38 ECOLE ELEMENTAIRE MONTMIDI, 24 RUE DE MONTMIDI <i>Canton Poitiers 1 (86-13)</i> Du 23 au 48 côté Impair rue de l'Aérodrome, rue Caroline Aigle, rue André Ampère, côté Impair rue du Capitaine Bès, rue du Lt Colonel Braud, Impasse du Lt Colonel Braud, rue Louis Blériot, rue Edouard Boubat, rue Aimé Césaire, rue Bessie Coleman, chemin de Roule Cul, rue Robert Doisneau, rue Jeanne Fayolle, rue Edouard Glissant, à partir du 39 côté Impair chemin du Soleil Levant, à partir du 44 côté pair chemin du Soleil Levant, à partir du 39 côté Impair rue du Soleil Levant, à partir du 44 côté pair rue du Soleil Levant, rue Admiraüt, rue Logerot, à partir du 48 côté pair rue Jean Mermoz, à partir du 125 côté Impair rue Jean Mermoz, rue de Montmidi, résidence des Montgorges, rue des Hauts Montgorges, rue des Montgorges, du 103 au 177 côté Impair avenue de Nantes, rue Suzanne Noël, rue de la Bessie Roche, rue Jane Rogeon, rue Léopold Sédar Senghor, rue Alfred Perlat, rue Germaine Tillon, rue Héliène Pissais-Vieillard, Rue Léo Lagrange, rue Louise Lavigne.
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	86195	Port-de-Piles	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	08	Loudun	86196	Pouançay	1	1 seul bureau de vote - Salle communale (à côté de la Mairie)
CHATELLERAULT	08	Loudun	86197	Pouant	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente rue de la Forge
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	86198	Pouillé	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - Route de Jardres (en face de la mairie, le long de la RD153)
MONTMORILLON	06	Civray	86200	Pressac	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	06	Loudun	86201	Prinçay	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
POITIERS	12	Montmorillon	86202	La Puye	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes Pin-Gendreau - Place de la Mairie
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	86203	Queeux	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	86204	Quinçay	2	1er bureau - Complexe polyvalent - 1 place champ de la bataille Bureau centralisateur
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	86204	Quinçay		2ème bureau - Complexe polyvalent - 1 place champ de la bataille
CHATELLERAULT	08	Loudun	86205	Ranton	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - 2 rue du Coin du Lierre
CHATELLERAULT	08	Loudun	86206	Rasiay	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - 2 rue de la Mairie
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86207	La Roche Posay	2	1er bureau - Salle Multivalente ACROPOLYA rue des Chaumettes Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	86207	La Roche Posay		2ème bureau - Salle Multivalente ACROPOLYA rue des Chaumettes

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	18	Vivonne	86209	Roche-Prémarie-Andillé	2	1er bureau - Mairie Le bourg des Roches Prémarie, le Hameau de Reboué, la Nougerale, Pouzac, les Renardières, Chaumelonge, les Touches, Toucheronde, la Vallée Moreau, Abiet et les Euilées. Bureau centralisateur
POITIERS	18	Vivonne	86209	Roche-Prémarie-Andillé		2ème bureau - Ancienne école d'Andillé Hameau d'Andillé, Chézeau, l'Hôpital, la Planche, la Porchallère, le Fay, la Cillelle, la Piacherie, le Grand et le Petit Bord.
CHATELLERAULT	06	Loudun	86210	Roffé	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - 3 place d'Aumetz
MONTMORILLON	09	Lusignan	86211	Romiagne	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - rue du Vigneau
POITIERS	09	Lusignan	86213	Rouillé	2	1er bureau - des Fêtes - Place Camille Lombard Bureau centralisateur
POITIERS	09	Lusignan	86213	Rouillé		2ème bureau - Salle des Fêtes - Place Camille Lombard
POITIERS	17	Poitiers 5	86214	Saint-Benoît	4	1er bureau - Ecole Irma Jouenne (restaurant scolaire et garderie) - 54 route de Poitiers Chemin de la Mérigotte (côté pair) jusqu'à la limite de Poitiers en passant par les Sabies, Saint Cyprien, la Grand Maison, rue du Clos Marchand, Route de Nouaillé jusqu'à la commune de Mignoloux Beauvoir, rue de la Berionnière, Le Petit Château, route de Fontamaud, chemin du Val Béni, rue du Puy Joubert, chemin de Gennebry, rue du Petit St Benoît, route de Gençay (dans sa globalité), chemin du Petit Rocier, chemin des Lonjoles, rue des Sarcelles, rue des Tourterelles, route de Poitiers (n° pairs à partir du 116, n° impairs à partir du 76). Bureau centralisateur
POITIERS	17	Poitiers 5	86214	Saint-Benoît		2ème bureau - Salle du Gravier - 68 route de Poitiers (avec transfert éventuel à proximité : salle du Gravier en cas d'élections multiples). Chemin de la Mérigotte (côté impair), route de Poitiers (n° pairs du 16 au 76, n° impairs du 9 au 73), allée du 19 mars 62, rue de la Cure, avenue de Lorch, route de Monrepos depuis la base de canoë kayak jusqu'à la commune de Mignoloux Beauvoir, rue de la commune de Ligugé, rive droite du Clain jusqu'à la commune de Smarves, de la limite communale de Smarves depuis le Clain jusqu'au pont de « La Cardinerie » en limite des communes de Mignoloux Beauvoir et Nouaillé Maupertuis, de la limite communale de Mignoloux Beauvoir du pont de « La Cardinerie » jusqu'à la route de Flée, chemin de la Braudière, de la route de Flée au chemin de la Cadoulière, La Cossonnière, de la route de Gençay (pas de numéros) à l'avenue du Général de Gaulle (dans sa globalité).
POITIERS	17	Poitiers 5	86214	Saint-Benoît		3ème bureau - Ecole primaire de l'Ermitage (Préau) - 28 rue de l'Ermitage Rue de la Chaume, rue de Magnac, route de Ligugé (côté impair jusqu'au 97) et rue Deiaunay (côté impair), chemin de l'Ermitage jusqu'au Clain (rive gauche), le Clain (rive gauche) jusqu'à la Rocade Sud-Est.
POITIERS	17	Poitiers 5	86214	Saint-Benoît		4ème bureau - Ecole primaire de l'Ermitage (restaurant scolaire) - 28 rue de l'Ermitage Route de Ligugé (côté pair), rue des Chardonnerets, allée des Mésanges, allée des Pions, Rocade Sud-Est, le Clain (rive gauche) jusqu'au Vieux Moulin, du Vieux Moulin à la route de Mon Repos (côté coteau) jusqu'à la limite communale avec Ligugé, de la route de Mon Repos au Chemin de la Metauderie (limite Ligugé), Chemin de la Metauderie jusqu'à la Rocade Sud-Est, Rocade Sud-Est jusqu'à la rue de la Metauderie (côté impair).
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	86217	Saint-Christophe	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
CHATELLERAULT	06	Loudun	86218	Saint-Claire	1	1 seul bureau de vote - salle des Fêtes - Le bourg
MONTMORILLON	06	Civray	86220	Saint-Gaudent	1	1 seul bureau de vote - salle de foyer rural
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	86221	Saint-Genest-d'Ambière	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	07	Jaunay-Claon	86222	Saint-Georges-lès-Baillegeaux	3	1er bureau - Salle des Fêtes - Place de la Mamot Allée des Acaïas, rue du Bocage, Impasse des Bouleaux, rue Marco de Canaveses, Place Jacques Carie, allée des Chardonnerets, rue du Commerce, place Marie Curie, allée des Cytises, allée Michel Delazy, rue Roger Deléang, allée Demarçay, avenue de Dennead, impasse Grange des Dimes, rue Raymond Dubois, Chemin des Ecluzelles, rue St Eupéry, rue du Champ de foire, Libreville Gabon, allée des Gains, avenue de la Gare, avenue de la Gratteigne, rue Gilles Grolier, rue Fernand Guérin, allée des Hirondelles, rue des Hospitaliers, avenue Victor Hugo, rue René Laennec, avenue de la Libération, avenue de la Liberté, allée des Lilas, allée Jean Looefeld, rue de la Mairesse, rue du 19 mars 1962, allée Jacques Morisset, avenue Mozart, rue du Clos de l'Ormeau, Paradou, rue Blaise Pascal, avenue Pasteur, allée des Pions, rue Henri Piory, rue Régis Renard, allée des Roselgnois, rue Jean Roy, rue Sierck les bains, allée des Sycomores, allée des Tilleuls, rue de la Vallée, Impasse de la Mairie, rue Simone Veil, rue Lucie Aubrac, place Suzanne Lenglen, place Florence Arthaud Bureau centralisateur
POITIERS	07	Jaunay-Claon	86222	Saint-Georges-lès-Baillegeaux		2ème bureau - Espace associatif - Place de la Liberté Place d'Aille, route de la Fontaine Aille, Aille, allée René Allamachère, allée des Amphores, rue de l'Artisanat, impasse Marc Aurèle, impasse du Bail, la Bazinière, chemin de la Bazinière, rue Ernest Berger, rue du Château, rue des Cours, route de Dieay, rue du Dolmen, route du Dolmen, Impasse du Dolmen, place du Souvenir Eglise, avenue de l'Europe, allée de l'ancienne Ferme, Fontaine, Frouzille, route de Frouzille, route de Champ de Gain, Impasse ancienne gendarmerie, rue Léon Gilbert, Lotissement les Gripeaux, allée des Gripeaux, Impasse Hadrien, Lafond, allée de la Petite Mamot, allée Jean Monnet, oute de Montamisé, route du Peu, Impasse des Pions, Impasse Antonin le Pieux, route de Poitiers, route des Grands Prés, rue Guy Renard, voie romaine, rond point de l'Europe, rue des Sigillées, chemin des Sources, rue de la Tonnelie, Impasse Trajan, route du bois de Vayres, Vayres, route du château de Vayres, vallée Vernet, Z.A Les six Voies, Impasse du Porche, Allée des Carriers, Rue des Métiers, Rue de l'Industrie, Rue des Magnolias, Allée des Erables, Impasse des Lauriers, Rue des Eglantiers, Rue des Saules, Rue des Amandiers, Rue des Frères, Place de la Genêts, Place de la Aubépine, Place de la Seringate, Rue de la Baillege, Rue des Cotzas, Rue des Vignes Rue du Fanum
POITIERS	07	Jaunay-Claon	86222	Saint-Georges-lès-Baillegeaux		3ème bureau - Salle du Peu - Route de l'Ancienne Ecole Route de l'Ancienne Ecole, Route du curé Baillet, de la route Grande Bâtonnière, la Grande Bâtonnière, la Bernarderie, l'Âne blanc, la Cannière, la Chaignerie, la Chamollière, route de Closures, Coulin, Chemin de la Cour, la Duchenderie, la Fauquerie, Chemin de Ferbeau, route de Fontaine, Forges, route de Forges, route de la Fouquetière, Champ de Gain, Chemin de la Gillière, route de la Croix Girault, route de la Jailaerie, la Jailaerie, route de Lardiller, route de l'Ancienne Mare, la Merronière, la Monétérie, route de Moulière, route de la Moussie, route de la Papeterie, le Peu, Allée du Clos du Peu, route de la Picardière, allée de la Roberderie, route de la Roberderie, route de la Roysauté, route du Télégraphe.
MONTMORILLON	12	Montmorillon	86223	Saint-Germain	1	1 seul bureau de vote - ESPACE CHAMBERT-SALLES SOCIO-EDUCATIVES-10 RUE DU VIEUX PONT
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	86224	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes (24 rue Charles Marchand)
CHATELLERAULT	06	Loudun	86225	Saint-Jean-de-Sauves	2	1er bureau - Mairie de Saint Jean de Sauves 1 place de la mairie 86330 St Jean de Sauves Bourg de St Jean de Sauves, villages et lieux dits Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	08	Loudun	86225	Saint-Jean-de-Sauves		2ème bureau - Salle des association - 4 rue de la Cure Frontenay sur Dive (ancienne commune) 4 grand rue 86330 Frontenay Sur Dive Bourg de Frontenay sur Dive, Villiers, Gué des Thibets
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	86226	Saint-Julien-l'ars	2	1er bureau - Salle Polyvalente (grande salle) - Place Henri Huyard et Bureau Elections Régionales Salle Omnisports 12 rue de Beauleu Bureau centralisateur
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	86226	Saint-Julien-l'ars		2ème bureau - Salle Polyvalente (petite salle) - Place Henri Huyard et Bureau Elections Régionales Salle Omnisports 12 rue de Beauleu
CHATELLERAULT	08	Loudun	86227	Saint-Leon	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	86228	Saint-Laurent-de-Jourdes	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	06	Loudun	86229	Saint-Léger-de-Montbrillais	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes : 1 Rue des Lédégariens
MONTMORILLON	12	Montmorillon	86230	Saint-Léomer	1	1 seul bureau de vote -salle des fêtes
MONTMORILLON	06	Civray	86231	Saint-Macoux	1	1 seul bureau de vote - Mairie

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
MONTMORILLON	05	Chauvigny	88233	Vaidivienne	3	1er bureau - Gymnase - n°5 les genêts chemin de Pastrineaut ; chemin de Montauban ; Impasse des colombes ; Impasse des frères ; Impasse des frères ; Impasse des méanges ; Impasse des paysans ; Impasse des rosiers ; Impasse du ferre ; Impasse du moulin ; la goudolzière ; le moulin brault ; les roches ; rue du chambon bas ; place de st martin ; résidence du potier chré ; résidence le clos Adler ; route de chauvigny ; route de la chevrolière ; route de lussac ; rue de la bousée au voleur ; rue de la coopérative ; rue de la croix charlier ; rue de la grange à bailu ; rue de la mare ; rue de la pierre aux vieux ; rue de l'abbé Arnaud ; rue de l'égalité ; rue des lils ; rue des lupins ; rue des murs ; rue des paons ; rue des tilleuls ; rue des vendangeurs ; rue du carroué ; rue du clos Adler ; rue du moulin ; rue du muguet ; rue du parc ; rue du turluret ; rue du village ; rue Paul Lebon ; rue René Casain ; Bureau centralisateur
MONTMORILLON	05	Chauvigny	88233	Vaidivienne		2ème bureau - Gymnase - n°5 les genêts Chantaloup ; chemin de chez bibi ; forges moulière ; la crénaulière ; la donallière ; la fosse ; la goupillière ; la jordonnière ; la maisonnauve ; la mailée ; la péquerie ; la picarderie ; la tronchonnière ; la vaussourde ; la versée ; la vigne du château ; le pré ; les bruns ; les genêts ; les terres de la biguerle ; moulin neuf ; pinchaud ; résidence la picarderie ; rue chandos ; rue de bourpeuil ; rue de la chalette ; rue de la Chapelle-Morthemar ; rue de la Cousue ; rue de la Dame Blanche ; rue de la Gare ; rue de l'aumônerie ; rue des Douves ; rue du Baron de Soubeyran ; rue du Château ; rue du Lavoir ; rue du Moulin Bourgeois ; rue du Terrier de la Fontaine ; rue René Poitevin ; Tiron ; le charault ; la Touche ; la touche barrault Chemin de la vitrie ; chemin neuf ; coulé ; Impasse de la paix ; Impasse du chemin creux ; Impasse du gué ; la baillière ; la christopherie ; rue de l'écluse ; le fouilloux ; le grand champ guérin ; le petit champ guérin ; le poison ; les champs de la fosse ; les charbonnières ; route de pain perdu ; route de téré ; rue de bonneuil ; rue de la colline ; rue de la prunerie ; rue de la traverse ; rue de la vergne ; rue de la vitrie ; rue des aulnes ; rue des bornais ; rue des forges ; rue des longères ; rue des sablons ; rue des vignes ; rue du bois demoiselle ; rue du courtloux ; rue du petit clos ;
MONTMORILLON	05	Chauvigny	88233	Vaidivienne		3ème bureau - Gymnase - n°5 les genêts Beau peu ; les Coudrières ; chemin de la Bourbonnerie ; chemin de la Lavée ; chemin de la Morine ; chemin de la rivière ; chemin des plantes ; chemin des prés ; Clairé ; Clairéau ; Fresaines ; Impasse de la Tranchaye ; Impasse des rochers ; Impasse des roitelets ; Impasse du bas village ; Impasse du moulin de Chabannes ; Jaunoux ; la Bréchonnière ; la Ferdotterie ; la grange aux grilliers ; la vitrière ; le Charrault Bourgeois ; le Pau ; le Peu Gauvin ; les Boucauderies ; les Herbages ; les Thibauderies ; Pain-Perdu ; résidence Tutela ; résidence des templiers ; résidence Grand Pièce ; route de la Bréchonnière ; route de Lhommaizé ; route des Sables ; Rue de la Chapelle-Viviers ; Rue de Chavignat ; rue de la Croix Caraque ; rue de la Haute Tranchaye ; rue de la ligne du tram ; rue de la Poirière ; Rue de la Roussallière ; rue de l'abreuvoir ; rue des anciens métiers ; rue des basses vallées ; rue des bonnelles ; rue des callades ; rue des cantaires ; rue des colverts ; rue des entrepreneurs ; rue des lavandières ; rue des murailles ; rue des pêcheurs ; rue des sablières ; rue des vieux chênes ; rue du bac ; rue du catalpa ; rue du chillou ; rue du figuier ; rue du fournil ; rue du gaschard ; rue du moulin boulin ; rue du temple ; rue du vieux puits ; rue la vallère ; rue levallette ; rue rivalée ; Saint Grué ; traîneau les bois ; Impasse de la neullère
MONTMORILLON	08	Civray	88234	Saint-Martin-l'Ars	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente - rue du plan d'eau
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88235	Saint-Maurice-la-Clouère	1	Salle Yves Girard 9 rue Beffabre
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88236	Saint-Pierre-de-Mailé	1	1 seul bureau de vote - salles des associations rue du 8 Mai 1945
MONTMORILLON	08	Civray	88237	Saint-Pierre-d'Exdeuil	1	1 seul bureau de vote - Salle du cèdre - route de chaunay
POITIERS	05	Chauvigny	88238	Sainte-Radégonde	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88241	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes, située Place André Chicot
MONTMORILLON	08	Civray	88242	Saint-Romain	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes, 12 route de Jousé
POITIERS	09	Lusignan	88244	Saint-Sauvant	1	1 seul bureau de vote - Mairie 1 Place de la Mairie
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88245	Senillé-Saint-Sauveur	2	1er bureau - École élémentaire de Saint-Sauveur : 4 rue de la côte du Pin Saint-Sauveur Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88245	Senillé-Saint-Sauveur		2ème bureau - Salle polyvalente du Berry : 38 Rue du Berry Senillé
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88246	Saint-Savin	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	08	Civray	88247	Saint-Savio	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - 1 rue de la Mairie
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88248	Saint-Secondin	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88249	Saizès	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - rue René Monory - face à l'ancienne mairie
CHATELLERAULT	08	Loudun	88250	Saix	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88252	Sammarçolles	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes - 3 rue du moulin guillot
POITIERS	09	Lusignan	88253	Sanxay	1	1 seul bureau de vote - Salle municipale de Sanxay Le Bourg
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88254	Saulgé	1	1 seul bureau de vote - Salle Espace 2000 (19, Rue de la Vergnade).
MONTMORILLON	08	Civray	88255	Savigné	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88256	Savigny-Lévescault	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes des Grassinières
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88257	Savigny-sous-Faye	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88258	Scorbé-Clairvaux	1	1 seul bureau de vote - SALLE POLYVALENTE NUMERO 1 PLACE ETIENNE CHERADE de MONTBRON
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88260	Sérigny	1	1 seul bureau de vote - Maison des Associations - 1, Le Bourg
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88261	Sèvres-Arnaumont	2	1er bureau - Salle Polyvalente - Route de Bignoux Bureau centralisateur
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88261	Sèvres-Arnaumont		2ème bureau - Salle Polyvalente - Route de Bignoux
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88262	Sillars	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes
POITIERS	18	Vivonne	88263	Smarves	2	1er bureau - Gymnase de la rue des Ecoles Bureau centralisateur
POITIERS	18	Vivonne	88263	Smarves		2ème bureau - Gymnase de la rue des Ecoles
MONTMORILLON	08	Civray	88264	Sommières-du-Clain	1	1 seul bureau de vote - SALLE SOCIO-CULTURELLE - Rue Emile Moine
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88265	Sossals	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes - route de Saint Gervais
MONTMORILLON	08	Civray	88266	Surin	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes 8 rue de la Tour
POITIERS	01	Chasseneuil du Poitou	88268	Tercé	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes du Frisula
CHATELLERAULT	08	Loudun	88269	Temay	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente, rue des lamberts
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88270	Thollet	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes , rue de l'écluse. 05 49 81 68 70
POITIERS	11	Migné-Auxances	88271	Thurageau	1	1 seul bureau de vote - Salle polyvalente 7 rue de la Gannerie

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88272	Thuré	3	1er bureau - Mairie de Thuré (Salle des Mariages) Habitants du bourg, rue du Rinty, rue Paul Gauguin, rue du Porche, rue de la Reue, rue Jacques Brat, rue René Faulcon, rue des Blanchards, la Marvellière, rue des Crapaudins, le Carol Bernard, la Pentière Godeau, la Girondelle, Guittière, le Châlon Rousseau, les Saunnières. Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88272	Thuré		2ème bureau - Préau fermé de l'école Anne Frank – 10 rue Anne Frank Habitants du Hameau de Besse.
CHATELLERAULT	02	Châtelleraut 1	88272	Thuré		3ème bureau - salle Jean Louis Dupuy – sis rue des Blanchards Tous les autres lieux-dits.
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88273	La Trémouille	1	1 seul bureau de vote - salle polyvalente – 18 route de Joumat.
CHATELLERAULT	08	Loudun	88274	Les Trois-Moutiers	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88275	Ussau	1	1 seul bureau de vote - Mairie
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88276	Usson-du-Poitou	1	1 seul bureau de vote - Salle Polyvalente, Espace Arnaud Lepercq, Chemin du Désert
MONTMORILLON	09	Lusignan	88082	Valence-en-Poitou	5	1er bureau - Salle des fêtes - Rue Hemmoor - Couhé Bureau centralisateur
MONTMORILLON	09	Lusignan	88082	Valence-en-Poitou		2ème bureau - salle des fêtes- Ceux-en Couhé
MONTMORILLON	09	Lusignan	88082	Valence-en-Poitou		3ème bureau - Salle du conseil - Châtillon
MONTMORILLON	09	Lusignan	88082	Valence-en-Poitou		4ème bureau - Salle des fêtes - Payré
MONTMORILLON	09	Lusignan	88082	Valence-en-Poitou		5ème bureau - salle des fêtes et salle de la bibliothèque - 1, rue du 19 mars – Vaux-en-Couhé
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88279	Vaux-sur-Vienne	1	1 seul bureau de vote - Mairie
CHATELLERAULT	03	Châtelleraut 2	88280	Vellèches	1	1 seul bureau de vote - salle des albizias - 1, bis rue de l'étang
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu	7	1er bureau - canton 7 - Mairie de Vendœuvre-du-Poitou-15 route de Lencloître- Vendœuvre-du-Poitou Chateaux, La Cité Chemin Brochereau, Cité Erables, Impasse Abbé Pigouillet, Ile aux Fleurs, Petit Gué, Petites Roches, Les Roches, Pace Puits Tarf, place Georges Compain, Place Raoul Peret, La Petite Rochebeuf La Rochebeauf, Route Chânesché, Route Lencloître (n° 1 au n° 45), Route Lursault, Route Poitiers, Route Signy, Route Sablières, Rue Albert Botreau, Rue Chef de Ville, Rue l'Evescault, Rue Pierre qui Vire, Rue Tivoli, Rue des Genetes, Rue Sables Verts, Rue Trois Puits, Rue 14 Juillet, Rue Chemin Vert, Rue général Chemineau, Rue Tramway, rue Jehan Foucault, Venelle du Moulin, Vieux. Bureau centralisateur Mairie de Vendœuvre-du-Poitou
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		2ème bureau - canton 7 - Ecole élémentaire Gérard Gauthier - 4 rue Chemin Vert Bois Beaulieu, Bonrivet, Bourg-Neuf, Clos Roussais, Impasse Pataury, L'Arceau, La Boutinière, , La Colauderie, La Fondra, La Galle Bourae, la Grande Allée, La Grisière, La Gruge, , La Rigane, , La Servanterie, La Tour de Bousais, Le Chardon Blanc, Le Chêne, Le Moulin à Vent, Le Panier, Le Pau, Le Thell, Les Blonnes, Les Prés Secs, Les Varennes, Lot. Chêne Vert, Mavault, Mendric, Moulin Ravard, Origny, Ravard, Roussais, Route d'Ouzilly, Route de Chinca, Route de Jaunay-Clan, Route de Lencloître 5N° 102 au n° 108), Route de Ravard, Route de St Léger, Route de Thurageau, Route Pouzeret, Route du Stade, Route Haute Boutinière, Rue Combatis, rue Fosse Picaut, Rue Rigane, Rue Ruette, Rue Vangely, Rue Châtiffé Champs, Rue Vienne, Rue Bas Bousais, Rue Chemin creux, Rue Colombier, Rue Pataury.
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		3ème bureau - canton 7 - Ecole maternelle Gérard Gauthier - 2 rue du Chemin Vert Batelle, Bois de la grève, Chemin Priéuré, Cloître, Fressenay, L'Abellière, la Font, La garenne, La Grimaudière, La Grève, La Harpe, La Joubardière, La Roussière, Le Petit Cloître, Les Quatre Vents, Passais, Petit Couture, Place Girondeau, Purnaud, Route Chaboumay, Route Fressenay, Route La Rendouze, Route Neuville, Route Deux communes, Rue de l'Industrie, Rue de la Gare, Rue des Ecoles, Rue des Treilles, Rue des Venelles, Rue du Château, Rue du Coteau, Rue du Courfoux, Rue du Gué, Vaurais.
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		4ème bureau - canton 7 - Salle des fêtes de Blaslay
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		5ème bureau – canton 7 – groupe scolaire de Charrais-Ecole maternelle et école primaire
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		6ème bureau - canton 7 - Salle des fêtes de Chânesché – 2 Impasse cloche de Bré – Chânesché
POITIERS	07	Jaunay Marigny	88281	Saint Martin la Pallu		7ème bureau - canton 7 - Salle de la Mairie de Varennes
POITIERS	18	Vivonne	88284	Vernon	1	1 seul bureau de vote - Salle Socio-culturelle
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88285	Verrères	1	1 seul bureau de vote - salle socio-culturelle Jean-Alain Lochon - 2 place de Courme
CHATELLERAULT	08	Loudun	88286	Verve	1	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes
CHATELLERAULT	08	Loudun	88287	Vézères	1	1 seul bureau de vote – Salle des Fêtes rue de la Croute
CHATELLERAULT	04	Châtelleraut 3	88288	Vicq-sur-Gartempe	1	1 seul bureau de vote – Salle des fêtes-1 route de la Forest
MONTMORILLON	10	Lussac-les-Châteaux	88289	Le Vigean	1	1 seul bureau de vote - Mairie - Salle Mairie des Pradelles
POITIERS	18	Vivonne	88290	La Villevieille-du-Claïn	1	1 seul bureau de vote -Salle Polyvalente avenue des Bosquets
MONTMORILLON	12	Montmorillon	88291	Villemort	1	1 seul bureau de vote - Salle de Réunion - 9 rue de l'Ecole
POITIERS	11	Migné-Auxances	88292	Villiers	1	1 seul bureau de vote - Salle des fêtes-Rue de la Gare
POITIERS	18	Vivonne	88293	Vivonne	3	Bureau centralisateur du canton 18 1er bureau - SALLE DES FETES Avenue Henri Pétionnet (du n°1 au 7 et du n°2 à la « descente de la plage »), Grande Rue (du n°1 au 59 et du n°2 au n°26), Rue Michel Lambert, Rue du Château, Rue des Halles, Rue de la Mairie, Avenue de Bordeaux, Rue de la Vallée, Rue Marcel Bourmeau, Rue des Carnes, Chemin de St Aubin, Côte de Jorigny, Rue des Bances, Rue du Pas de St Georges, Route de Champagné Saint Hilaire, Impasse du Manoir, Rue sur Verdet, Rue du Four, Rue du Bois de la Brie, Rue Boutiller du Rétail, Rue de la Tête Noire, Impasse St Michel, Place du Marché, Rue des Courmillères, Place de la Mairie, Résidence de la Vonne, Chemin de la Grande Gache, Résidence du Palais, Rue des Coquellots, Chemin de la Treille, Les Champs Rabeaux, Impasse des Halles, Place du Champ de Foire, Impasse du Bois de la Brie, Impasse St Hilaire, Le Priéuré St Georges, Rue des Lys, Rue des Marguerites, Rue de Chanteloup, Venelle des Bances de la Boucherie, Venelle de l'Ancienne Gendarmerie, Venelle de l'Abr, Chemin du Coteau Les Ecartés : Boilecouter, Peuchault, Le Recloux (Route de Voulon, Rue du Recloux Haut, Rue du Recloux Bas, Chemin du Recloux, Chemin de l'Ancienne Ferme), la Groie (Route de Voulon, La Groie), Touchillon, Rompéchine (Route de Champagné St Hilaire, Chemin de Villepeasant), Villepeasant (Rue du Champ de la Vigne, Rue de la Cite, Rue des Groyes, Rue de la Ringette, Chemin des Reclaudis), Le Saucours, La Motte de Garne (Rue de la Chaume, Rue du Coussat, Rue des Esnards, Champs des Noyers, Rue de la Motte, Rue du Bois Juré, Plan du Sémaphore), Cercigny (Impasse Jeanne de Tavannes, Rue de la Chapelle), Le Vieux Cercigny (Impasse des Grands Champs, Rue du Clos des Noëls), Chavagné (Impasse de Rachaume, Impasse des Prés Longs, Rue du Pont Eiffel, Rue du Claïn), Bisset (Rue du Pont Eiffel, Rue de la Rivière, Rue des Prés Grands), Vaumartin, Nouzières (Route de la Plaine, Rue des Champs Rouges, Rue de la Poterie, Rue Rocq, Impasse des Vigneaux), Les Brandes de Cercigny, Le Peu de Thy (Allée des Noyers, Rue de la Fontaine, Rue du Puits, Rue de la Mare), Chemin du Gué de Hiale, La Maison Brûlée, le Petit Fenloux, les Aulnées, RN10, La Salle (Rue de la Place d'Armes, Rue des Rouchères, Impasse du Lavoir, Rue du Gite), le Champ du Chail. Bureau centralisateur

Arrondissement	Numéro du Canton	Nom Du Canton	Code INSEE	Commune	Nombre de Bureaux De vote	Lieux des bureaux de vote
POITIERS	18	Vivonne	88283	Vivonne		2ème bureau – COMPLEXE SPORTIF Avenue de Paris, Rue des Portes Rouges, Rue Langevin Wallon, Rue Pierre et Marie Curie, Impasse Bellevue, Avenue de Bellevue, Rue Fernand Giraud, Rue des Vaucelles, Place des Tilleuls, Chemin de la Fontaine, Rue Louise Courtin, Impasse Louise Courtin, Rue Maurice Rat, Avenue Henri Pétionnet (du n°9 à 19 et du n°14 au n°32), Avenue de la Plage, Rue de Picartème, Place du Cadran, Impasse du Cadran, Rue Laurent Brisson, Rue Henri IV, Rue de la Brique, Rue des Cypres, Rue du 8 Mai, Impasse Beaugerard, Impasse de Biard, La Grande Rue (du n°81 au 113 et du n°28 à 76), Le Verger, Rue des Pommiers, Rue des Poiriers, Rue des Amandiers, Rue des Pruniers, Rue des Carriers, Rue de Champ Pichot, Rue du Chevalot, Chemin de Chassais, Rue de la Roche Cartier, Rue de Chassais, Rue du Bois de Chassais, Rue des Vignes, Impasse des Châtaigniers, Rue des Châtaigniers, Rue des Ludes, Chemin de Praire, Rue des Hauts de Grenives, Chemin des Ludes. Les Ecartés : Nouzillon
POITIERS	18	Vivonne	88283	Vivonne		3ème bureau - Médiathèque - 99 Grand Rue Chemin de la Carrière, Chemin de Goupllon, Chemin des Sablons, Rue des Sablons, Chemin sous la Porte, Choué, La Carrière, Le Champ des Groiles, Impasse de Goupllon, Résidence du Coutelet, Route de Luignan, Route de Marçay, Rue de Goupllon, Rue de la Vieille Eglise, Rue de Maupet, Rue de Sals, Rue des Alouettes, Rue des Bergeronnettes, Rue des Chardonnerets, Rue des Fauvettes, Rue des Mésanges, Rue des Moineaux, Rue des Pinsons, Rue des Meris, Rue des Rosignols, Rue des Bouvreuils, Sels. Les Ecartés : Abiré-Le Chêne (Chemin de la Source, Chemin d'Abiré, Le Chêne, Rue de la Futaie, Rue des Petits Prés, Rue du Chêne, Rue du Logis, Ruelle des Chanoines), L'Anjoulière, (Impasse du Bois des Chaumes, Rue du Bois de la Chaume, Impasse des Prinaux, Rue de la Charbonnière), ZA L'Anjoulière, La Bancelière (Rue de la Bancelière, Rue des Faucherles, Impasse du Clos, Chemin du Lavoir, Chemin du Bois Muraire, Chemin de la Petite Lialère), La Bramière, Le Meurdon, Le Treuil, Les Béchées, Les Brétignières, Les Chapes Noires, Goupllon, Grenive (Chemin de Grenive), Ouzine, Pommeroux, La Planche (Chemin du Beugnon, Le Murier, Route de Danlot, Route d'Heul, Rue de l'Anclenne Métairie, Rue des Epoux Soleil, Rue du Château de la Planche, Rue du Moulin de Danlot) Les Braudes (Allée des Braudes, Les Braudes, Chemin des Braudes, Impasse des Braudes), Les Verennes, Naélin (Rue de la Boque, Rue du Bois Brûlé, Rue du Petit Naélin).
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88284	Vouillé	2	1er bureau - Salle Polyvalente - 9 rue de Braunsbach - Electeurs de A à H Bureau centralisateur
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88284	Vouillé		2ème bureau - Salle Polyvalente - 9 rue de Braunsbach - Electeurs de I à Z
MONTMORILLON	06	Civray	88285	Voullême	1	1 seul bureau de vote - salle des fêtes
MONTMORILLON	09	Luaignan	88286	Voullon	1	1 seul bureau de vote - salle des associations – place de la Mairie
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88287	Vouneuil-sous-Biard	4	Bureau centralisateur du canton 19 1er bureau- Gymnase Colette Besson - Rue de la Boivre Bureau centralisateur
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88287	Vouneuil-sous-Biard		2ème bureau - Groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau, 74 rue Firmin Petit (nord du champ de tir, Pouzloux la Jarrie) - Electeurs de A à G
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88287	Vouneuil-sous-Biard		3ème bureau - Gymnase Colette Besson - Rue de la Boivre
POITIERS	19	Vouneuil-sous-Biard	88287	Vouneuil-sous-Biard		4ème bureau - La Maison des Arches – 1 rue de l'église St Joseph (Pouzloux la Jarrie) - Electeurs de H à Z
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88288	Vouneuil-sur-Vienne	2	1er bureau - Salle des Fêtes, 9 avenue Jean Jaurès Avenue Jean Jaurès, Avenue Mendès France, Chaumont, Chemin des Carriers, Chemin des Pêcheurs, Châtre, Frefore, Impasse des Chambons, Impasse Marcel Pagnol, Impasse Simone de Beauvoir, la Briaudière, la Chamoleerie, la Durvauderie, la Guignardière, la Marauderie, la Pocterie, la Renaudière, la Ridellère, la Rodrie, le Bas Village, le bas Villiers, le Haut Villiers, le Noyer Jaune, le Piraau, le Port de Ribes, le Prieure de Savigny, les Ardentes, les Breiloux, les Brochallères, les Chicards, les Duplais, les Friches du Parc, les Quatre Vents, les Saudières, les Savoies, les Tuilles, Passage de Chabonnes, Place de la Libération, Ribes, Route Canon sur Vienne, Route de Canon, Route de Chauvigny, Route de Montholon, Rudepeire, Rue Albert carnus, Rue Buéssonnière, Rue de Bel Air, Rue de Chabonnes, Rue de l'Huberie, Rue de l'île Corbet, Rue de la Bigottière, Rue de la Doue, Rue de la Durvauderie, Rue de la Fontaine du Gain, Rue de la Girarderie, Rue de la Petite Gare, Rue de la Poste, Rue de Rudepeire, Rue des Ardentes, Rue des Audinettes, Rue des Bruyères, Rue des Chambons, Rue des Fauvettes, Rue des Petites Rivières, Rue du Bas Bourg, Rue du Bas Villiers, Rue du Centre, Rue du Four, Rue du Haut Villiers, Rue du Pinaël, Rue du Pont, Rue du Porche, Rue du Port de Ribes, Rue du Puits, Rue Elie Triclot, Rue Jacques Bral, Rue Pablo Neruda, Rue René Cassin, Savigny, Schloss Strasse, Sperberstrabe 46-D-8812 B, la Grande Aubue, les Rabottes, Moussele, rue des Mouzons. Bureau centralisateur
CHATELLERAULT	05	Chauvigny	88288	Vouneuil-sur-Vienne		2ème bureau - Salle Communale de Montgamé Allée de la Tour, Chemin de la Baudette, Chemin de la Ferme, Chemin de la Petite Aubue, Chemin de Velaudon, Chemin des Pouges, Chemin des Tulleries, Isles les Inchères, la Chambonnerie, la Grande Aubue, la Torerie, la Varenne, Launay, le Creux Chemin, le Portereau, le Saut de la Via, les Babins, les Boières, les Clercs, les Inchères, les Picaudières, les Quenets, les Rabottes, les Volbières, Montgamé Moussele, Pied Sec, Route des Châtaigniers, Route de Richelieu, Rue de Pied Sec, Rue des Abricotiers, Rue des Babins, Rue des Boières, Rue des Mouzons, Rue des Pigeonniers, Rue du 18 Juin 1940, Rue du Riveau, Rue du Vivier, Rue Marcellin Berthelot, Vieillefonds, Avenue Mendès France, l'Ormeau, Rue Jacques Bral.
POITIERS	11	Migné-Auxances	88289	Vouzailles	1	1 seul bureau de vote - Mairie
POITIERS	11	Migné-Auxances	88300	Yversay	1	1 seul bureau de vote - Mairie

453

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-05-26-00008

Arrêté n° 2021 DCL/BER- 212 bis en date du 26 mai 2021 modifiant l' arrêté n°2021 DCL/BER- 212 en date du 26 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département de la Vienne suite au renouvellement intégral des conseils municipaux

26 MAI 2021

**Arrêté n° 2021 DCL/BER- 212 bis en date du
modifiant l'arrêté n°2021 DCL/BER- 212 en date du 26 mai 2021 portant nomination des
membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du
département de la Vienne suite au renouvellement intégral des conseils municipaux**

La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

VU le code électoral et notamment son article L.19 et ses articles R.7 à R.11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'arrêté n° 2021-SG-DCPPAT-013 du 26 mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 modifiée relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les délégués désignés par le président du tribunal judiciaire de Poitiers ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

L'arrêté n°2021 DCL/BER- 212 en date du 26 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département de la Vienne suite au renouvellement intégral des conseils municipaux est modifié comme suit.

Article 1 : L'annexe 1 est modifié comme suit :

1/ pour la commune de Berrie :

Monsieur Jean-Marie PUCHAUD délégué de l'administration
Monsieur Robert GIRARD délégué du tribunal judiciaire

2/ pour la commune Ingrandes :

Monsieur Roger AUFFRAY conseiller municipal de la majorité

Monsieur Claude GUERINEAU conseiller municipal de la majorité

Monsieur Jacques BOURDET conseiller municipal de la majorité

Monsieur Nicolas GOURDONNEAU conseiller municipal de la seconde liste

Madame Catherine LATRY conseiller municipal de la seconde liste

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié aux maires du département qui en porteront connaissance aux délégués ci-dessous désignés au sein de leur commune.

Poitiers, le

26 MAI 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture


Emile SOUMBO

SDJES

86-2021-05-21-00001

Arrêté N°2021/DSDEN/SDJES/03 en date du
21/05/2021 portant renouvellement de la
composition du CDJSVA

ARRETE n° 2021/DSDEN/SDJES/03 en date du 21 MAI 2021

**Portant renouvellement de la composition du conseil départemental
de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

**LA PREFETE DE LA VIENNE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite agricole**

VU le code du sport, notamment son article L. 212-13 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-10 et L. 227-11 ;

VU la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 8 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

VU l'ordonnance 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète de la Vienne - Mme Chantal CASTELNOT ;

Vu de décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU les articles N°1 et N°2 de l'arrêté n°2010/DDCS/JSVA/01 en date du 5 février 2010 portant création du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

VU l'arrêté n° DDCS-JSVA-006 en date du 15 avril 2020 portant renouvellement du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

VU le protocole départemental conclu entre la préfète de la Vienne et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine en date du 15 décembre 2020

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du CDJSVA est la suivante :

1. Représentants des services déconcentrés de l'Etat :
 - Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
 - Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant ;
 - Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse de la Vienne ou son représentant ;
 - Le directeur départemental de la sécurité publique de la Vienne ou son représentant ;
 - Le commandant du groupement de gendarmerie départemental de la Vienne ou son représentant ;
 - La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ou son représentant ;
 - Un personnel du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
2. Représentants des organismes assurant à l'échelon départemental la gestion des prestations familiales :
 - Madame la présidente de la caisse d'allocations familiales ou son représentant ;
 - Monsieur le président de la mutuelle sociale agricole ou son représentant.
3. Représentants des collectivités territoriales
 - Monsieur le président du conseil départemental de la Vienne ou son représentant ;
 - Madame la présidente de l'association des maires de la Vienne ou son représentant.
4. Représentants de la jeunesse engagés dans des activités associatives, âgés d'au moins seize ans et d'au plus vingt-cinq ans à la date de leur nomination et proposés par le directeur académique des services de l'éducation nationale :
 - Madame Emeline BARBIN ;
 - Monsieur Aurélien JACQUET.
5. Représentants des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire agréés :
 - Monsieur le président de la Fédération des œuvres laïques de la Vienne ou son représentant ;
 - Monsieur le président des Francas ou son représentant ;
 - Monsieur le président de l'UFCV ou son représentant ;
 - Monsieur le président des Scouts et guides de France ou son représentant.
6. Représentants des associations familiales et des associations ou groupements de parents d'élèves :
 - Pour l'UDAF : Madame Estelle LACOMBE, titulaire, ou Madame Aïda JAAFAR, suppléant ;
 - Pour la Fédération des conseils de parents d'élèves de la Vienne : Madame Bernadette SANDRIER, titulaire, ou Madame Séverine BARDEAU, suppléante.
7. Représentants des associations sportives :
 - Monsieur Jean HAMACHE du Stade poitevin judo ;
 - Monsieur Stéphane GREMILLON du comité départemental de Volley-ball.

8. Représentants des organisations syndicales de salariés et employeurs exerçant dans le domaine du sport :
 - Pour la CFDT : Monsieur Pierre DANIAULT ;
 - Pour la COSMOS : Monsieur Jean-Paul PARNAUDEAU.
9. Représentants des organisations syndicales de salariés et employeurs exerçant dans le domaine de l'animation :
 - Pour la CGT : Monsieur Vincent BOHAN ;
 - Pour la CNEA : Monsieur Alexandre GALLIQUE.

ARTICLE 2 :

Lorsque les travaux du CDJSVA s'inscrivent dans ceux du conseil national de la jeunesse, la préfète ou son représentant ne réunit que les membres mentionnés au 9 de l'article 1.

ARTICLE 3 :

Lorsque le CDJSVA donne un avis sur les interdictions d'exercer, la préfète réunit, sous sa présidence ou celle de son représentant, une formation spécialisée appelée « commission de sauvegarde » qui comprend les membres suivants :

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant ;
- Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse de la Vienne ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- Le commandant du groupement de gendarmerie départemental de la Vienne ou son représentant ;
- Madame la présidente de la caisse d'allocations familiales ou son représentant ;
- Monsieur le président de l'UFCV ou son représentant ;
- Monsieur le président des Scouts et guides de France ou son représentant ;
- Monsieur Jean HAMACHE ;
- Monsieur Stéphane GREMILLON ;
- Madame Estelle LACOMBE, titulaire, ou Madame Aïda JAAFAR, suppléant, représentant l'union départementale des associations familiales ;
- Madame Bernadette SANDRIER, titulaire, ou Madame Séverine BARDEAU, suppléante, représentante de la fédération des conseils de parents d'élèves de la Vienne ;
- Monsieur Pierre DANIAULT représentant la CFDT ;
- Monsieur Jean-Paul PARNAUDEAU représentant le COSMOS ;
- Monsieur Vincent BOHAN représentant la CGT ;
- Monsieur Alexandre GALLIQUE représentant le CNEA.

ARTICLE 4 :

La commission peut, sur décision de son président, entendre à titre consultatif toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° DDCS-JSVA-006 en date du 15 avril 2020 portant renouvellement du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Poitiers, le

La Préfète,



Chantal CASTELNOT

UDAP

86-2021-05-28-00004

Autorisation de travaux sur immeuble situé dans
un site classé pour les travaux ne relevant pas
d'une autorisation du ministre chargé des sites

PRÉFET DE LA VIENNE

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site classé pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites

Le préfet de la Vienne,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.341-10 et R.341-10 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43 ;
Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet ;
Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France,

ARRÊTE

L'autorisation de travaux relative à la demande n°dp19121E0006 déposée par M. GUELPIN DIDIER est accordée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

Pour conserver les caractéristiques paysagères du site :

- la souche du chêne à abattre sera conservée pour maintenir le talus en l'état ;
- un ou deux chênes isolés seront replantés en partie haute du talus.

La date opposable de l'arrêté est celle de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Par subdélégation à la Cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 28/05/2021
Pour le préfet et par délégation,



L'architecte des Bâtiments de France
Corinne GUYOT

En cas de désaccord, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé des sites dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision. Le silence gardé pendant plus de deux mois par le préfet ou le ministre chargé des sites vaut décision de rejet.

Un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent peut être formé dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.